
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Douzième séance – Mercredi 14 septembre 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Laurence Corpataux* et *M. Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 septembre et mercredi 14 septembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1410

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Exhortation – Communications du Conseil administratif
et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Motion: motos sur les voies de bus: non au recours de la Ville de Genève

4. Motion du 8 juin 2016 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Natacha Buffet-Desfayes et Alain de Kalbermatten: «Motos sur les voies de bus: non au recours de la Ville de Genève» (M-1233)¹.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer son opposition au test permettant aux motos d'utiliser les voies de bus. Attendons la fin de ce test et ses conclusions avant d'en tirer nos propres conclusions.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez tous que le Canton, par la voix de son conseiller d'Etat M. Barthassat, a proposé de faire quelques essais pour laisser passer les motos dans certaines voies de bus. Cette expérience devait donc être un test et devait être mesurée, mais malheureusement elle ne peut pas être mise en place, car la Ville de Genève a fait recours contre cette décision, ce que je trouve parfaitement inélégant; de plus, cela ne concerne pas la Ville de Genève en tant que telle. En effet, sur ces voies, la politique de circulation est décidée par le Canton et non par la Ville de Genève, et je trouve ce recours particulièrement inélégant – je crois que c'est le mot, je le dis une seconde fois. D'ailleurs je crois que la Ville de Carouge a fait de même, et c'est de mauvais aloi.

L'idée était de déterminer si c'était quelque chose de praticable, qui ne gênait pas la circulation des transports publics et qui, du point de vue de la sécurité, n'était pas un problème. Ce test devrait pouvoir se faire, d'autant plus qu'il est prévu sur des parties limitées, avec des encadrements. L'Etat est même prêt à faire les marquages nécessaires à ses frais et deux communes, dont la Ville de Genève – et là on s'occupe de la Ville de Genève –, bloquent toute cette phase de test, à mon sens sans raison véritablement valable.

J'aimerais donc inviter ce Conseil municipal à bien réfléchir et à décider de laisser faire cette expérience, pour en tirer le bilan nécessaire et voir si c'est utile ou pas, si cela permet de désengorger le trafic ou pas du tout, si cela gêne les transports publics ou pas du tout, et de prendre des décisions une fois qu'on aura fait le bilan. Or, il est impossible de faire ce test, puisque la Ville de Genève bloque par son recours et empêche une décision du Grand Conseil mise en avant par ses conseillers d'Etat et notamment par M. Barthassat, responsable de la

¹ Motion d'ordonnement, 1013.

Motion: motos sur les voies de bus: non au recours de la Ville de Genève

circulation. Je crois que c'est une idée tout à fait mauvaise de bloquer à ce stade cette expérience qui devrait pouvoir se faire. J'aimerais donc vous inviter à voter cette résolution – c'est bien une résolution? Je ne me rappelle plus si c'était une résolution ou une motion...

Le président. Cela semble être une motion, Monsieur le motionnaire.

M. Daniel Sormanni. ... à voter donc cette motion, qui demande à la Ville de retirer son recours, de façon que cette expérience puisse se faire, dans le respect démocratique du vote du Grand Conseil. Je vous remercie.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Voilà encore un exemple criant de la petite guéguerre que la Ville aime faire à l'Etat de Genève, contre toute initiative pour fluidifier le trafic en ville. M. Pagani a un malin plaisir à faire blocage, que ce soit sur les logements ou, comme on le voit, sur la mobilité. C'est regrettable qu'on ne soit pas au moins capables de permettre cette période de test, sur six points seulement en ville de Genève, alors qu'on connaît le nombre de feux et de stops qu'il peut y avoir en ville. Là, sur six points, on bloque de façon dogmatique, sans se rendre compte qu'il y a une vraie demande et une vraie étude qui doit se faire.

Par cette motion, nous demandons instamment au Conseil administratif de lever ce recours, pour qu'on puisse étudier cette problématique et voir les effets de ce test sur la durée. Ensuite, l'Etat trouvera les meilleures solutions pour parvenir à une entente entre tous les partenaires, en collaboration avec ceux-ci, que ce soit les TPG, les usagers privés de la route et la Ville de Genève. De grâce, ne bloquons pas aujourd'hui cette étude, allons de l'avant et laissons les choses se faire correctement, pour le bien de nos concitoyens.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1233 est refusée par 33 non contre 21 oui (2 abstentions).

5. Motion du 27 juin 2016 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en ville de Genève» (M-1237)¹.

PROJET DE MOTION

Rappelant l'acceptation par le Conseil municipal de la résolution R-188 «Pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie», ainsi que l'acceptation des motions M-1191 «Villes de refuge, la solidarité est nécessaire», M-1195 «Augmenter les capacités d'accueil face aux drames des réfugiés» et M-1218 «Pour une pratique humaine du droit d'asile et le retour d'Amanuel G».

Considérant:

- qu'il y a un besoin criant d'augmenter les possibilités d'accueil à Genève pour les personnes fuyant leur pays en guerre ou subissant des dictatures brutales et cherchant refuge en Suisse;
- le nombre important de personnes actuellement logées à Genève dans des abris souterrains de la protection civile dans des conditions de vie difficilement supportables à long terme, insalubres et portant préjudice à leur santé, en particulier pour des personnes ayant vécu des événements douloureux et se trouvant dans des situations psychologiquement difficiles;
- que pour honorer sa tradition de Cité de refuge, la Ville de Genève est appelée à faire des efforts particuliers pour mettre à disposition des hébergements et pour offrir des conditions d'accueil dignes et convenables pour les réfugié-e-s, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre tout en œuvre, sans exclure aucune possibilité, pour que des logements d'urgence pour réfugié-e-s puissent être installés en plusieurs lieux de la ville. La Ville doit travailler plus étroitement avec le Canton pour augmenter les capacités d'accueil en surface sur la commune. Les premiers nouveaux logements devraient être fonctionnels avant la fin de l'année 2016;
- de travailler avec toutes les instances concernées, en particulier l'Hospice général, pour assurer de bonnes conditions d'accueil des futurs habitant-e-s de ces logements dans le tissu social de la ville et dans les quartiers, ainsi qu'une bonne qualité de vie;
- de soutenir activement l'hébergement de réfugiés chez les habitant-e-s de la ville,

¹ Motion d'ordonnement, 437.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

- de mettre à disposition ses services, en particulier les Unités d'action communautaire (UAC), pour créer les liens entre les habitant-e-s des quartiers et les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). J'espérais intervenir sur l'urgence tout à l'heure, mais le vote m'a pris de court autant que surpris; il s'agit donc d'une erreur ou plutôt d'une intention inaboutie.

Le président. Vous êtes néanmoins motionnaire... A ma connaissance, MM. Leisi et Pagani ne le sont pas, mais ils sont inscrits. Monsieur Deonna, vous avez la parole.

M. Emmanuel Deonna (S). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors des séances plénières du printemps le Parti socialiste Ville de Genève a interpellé le Conseil administratif au sujet des nouvelles solutions d'hébergement pour requérants d'asile à l'étude en Ville de Genève. Les interpellations socialistes tenaient compte de la réalité vécue par les requérants d'asile et de la mobilisation sans précédent de la société civile genevoise sur ce sujet. Grâce à cette mobilisation sans précédent, la destruction du foyer Frank-Thomas et l'évacuation des réfugiés qui y résident ont pu être évitées. Par contre, le Conseil d'Etat s'obstine à exécuter des renvois absolument iniques en vertu des accords de Dublin. Le dernier cas date de la semaine passée, avec le renvoi scandaleux de la fratrie Musa en Croatie.

M. Kanaan nous a rappelé qu'il était totalement opposé à la politique des renvois automatiques en vertu des accords de Dublin et aussi à la politique inhumaine du Conseil d'Etat, dont nous avons récemment encore été témoins. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette motion de l'Alternative et du Parti socialiste, qui est soutenue par une partie du Parti démocrate-chrétien, qui propose d'aller rapidement de l'avant dans ce dossier, et ce pour le bien de tous. Nous mettons dans cette motion quelques petits principes élémentaires sur la table: nous voulons des logements d'urgence pour les réfugiés, qui puissent être installés en plusieurs lieux de la ville. La Ville doit travailler plus étroitement avec le Canton pour augmenter les capacités d'accueil en surface sur la commune. La Ville doit aussi se concerter avec toutes les instances concernées, en particulier l'Hospice général, pour assurer des conditions d'accueil dignes aux futurs habitants de ces logements, et penser à la cohésion sociale et à l'intégration de tous ces migrants dans le tissu social de la ville.

La Ville doit donc mettre ses services à disposition pour créer des liens entre les habitants nouveaux et les habitants résidents des quartiers. Elle doit développer des politiques publiques cohérentes qui puissent favoriser l'intégration des migrants, et là je pense en particulier aux primo-migrants et aux mineurs non accompagnés sans répondant légal. Nous aimerions savoir ce que le Conseil administratif fait actuellement avec le Canton sur ce sujet et ce qu'il prévoit de faire pour améliorer les conditions d'accueil et accroître le nombre de places d'hébergement. (*Applaudissements.*)

M. Tobias Schnebli (EàG). Mon préopinant a déjà expliqué les enjeux de ces problématiques à une échelle très importante. J'aimerais juste rappeler quelque chose à mes collègues... Ce n'est pas que la Ville de Genève peut changer la situation des réfugiés, qu'elle peut changer les problèmes à la fois globaux et qui ont une répercussion sur la Suisse; vu le fractionnement et la délégation des compétences au Canton, la Ville peut faire très peu, finalement, mais, face à l'ampleur du problème et des drames humains rencontrés aujourd'hui, même ce très peu que peut faire la Ville est déjà très précieux, et même doublement précieux.

En faisant ce très peu et en aidant à trouver quelques endroits pour l'hébergement provisoire de ces gens, en facilitant, avec quelques mesures très simples que nous proposons dans cette motion, l'amélioration de l'intégration, en faisant quelques petits gestes, la Ville de Genève honorerait la stèle que je vous encourage à aller voir, peut-être ce soir en sortant de ce Conseil; vous traversez la place du Molard jusqu'à la tour qui se trouve au fond de la place et qui porte un beau bas-relief en pierre dont l'inscription dit «Genève, cité de refuge».

Le très peu que la Ville de Genève peut faire, c'est d'honorer cette tradition avec les modestes moyens qui sont les siens. Il a déjà été rappelé que ce Conseil municipal a voté cette dernière année pas moins de quatre motions et résolutions allant dans ce sens; ici, c'est peut-être la cinquième, mais elle a l'avantage d'être peut-être un tant soit peu concrète, avec quelques suggestions très modestes. Je vous demande d'être cohérents avec les engagements que nous avons pris dans ce Conseil depuis une année sur cette thématique et de voter aussi cette motion. Merci beaucoup.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1237 est acceptée par 43 oui contre 27 non.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je souhaite dire que le Conseil administratif fait sienne cette motion et vous donner des informations très précises sur où nous en sommes des recherches de terrains, pour qu'on puisse débattre des éléments objectifs, et éviter de raconter des histoires – pour résumer.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

Pendant l'été, grâce d'ailleurs au budget que vous m'avez voté, j'ai donné mandat à l'architecte nommé par l'Hospice général pour valoriser des terrains déjà à la disposition de ce dernier, que le Conseil d'Etat, par sa task force, a mandaté pour faire des études de faisabilité sur certains terrains. J'ai mandaté ce même architecte sur quatre terrains disséminés dans la ville, le terrain de Montbrillant et celui de la rue François-Grast, dont vous aviez connaissance, ainsi que deux autres à Pont-Rouge et à la rue Calvin, derrière l'Alhambra, pour voir si c'était possible d'y mettre de petites unités – je précise, de petites unités, un maximum de 200 lits –, et j'ai le plaisir de vous dire que l'architecte mandaté nous a rendu ces études il y a une semaine et qu'il est possible d'y installer des réfugiés.

J'ai écrit ce jour à M. Poggia pour lui remettre ces études et lui dire que nous irons de l'avant jusqu'aux demandes d'autorisations, en nous mettant en rapport avec l'Hospice général. Bien évidemment, la Ville n'a pas les moyens de viabiliser ces terrains – grosso modo, c'est peut-être 5 à 6 millions par terrain qu'il va falloir mettre pour les viabiliser et pour installer ces réfugiés.

J'ajoute à cela que, quand M^{me} Esther Alder était maire, je l'ai accompagnée à Amman, et nous avons visité des centres d'enregistrement du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). Nous nous sommes retrouvés dans une salle trois fois plus grande que celle-ci avec un millier de personnes, enfants compris. Tous les jours – tous les jours, Mesdames et Messieurs! – le HCR enregistre des réfugiés; c'était il y a trois mois. La demande est donc lancinante et il nous faut apporter notre contribution. Ce désastre humanitaire – et ce sont encore de gentils mots, des mots convenables, c'est une catastrophe humanitaire, des familles sont... enfin, il n'y a pas de terme pour dire à quel point ces gens sont martyrisés, et nous devons fournir notre contribution à cette situation internationale dramatique, d'autant plus qu'il y a une petite fresque sur la tour du Molard, je vous le rappelle, où est inscrit dans le marbre «Genève, cité de refuge».

Le président. Merci. La parole est à M. Laurent Leisi.

M. Laurent Leisi (MCG). Merci, Monsieur le président. En fait, je souhaitais m'exprimer sur une précédente motion, mais je reprendrai peut-être la parole plus tard.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette motion. Je remercie le magistrat pour les explications qu'il nous a données. Nous estimons qu'il est important de pouvoir accueillir ces personnes dans des condi-

tions le plus dignes possible. C'est aussi une façon de prévenir des événements qui peuvent arriver et des situations telles celles qu'on connaît à Côme ou à Calais, ces espaces qu'on appelle des «jungles», où des requérants survivent de façon parfaitement indigne. Le Parti démocrate-chrétien soutient donc cette motion et invite le Conseil administratif à prendre les mesures nécessaires pour y répondre.

M. François Bärtschi (MCG). D'abord, je suis obligé d'intervenir suite aux déclarations d'un signataire de cette motion, socialiste, qui a parlé de l'expulsion de personnes originaires de Syrie, qui, en fait, en vertu des accords de Dublin, ont été renvoyées dans un pays, en Slovaquie si je me souviens bien. On fait toute une histoire pour des gens qui vont être placés dans une zone tout à fait libre en fonction des accords européens que nous avons signés. La gauche utilise ces personnes de manière éhontée, presque honteuse, alors que la vie de ces personnes n'est pas mise en danger, qu'elles vivront tout à fait normalement, selon les accords internationaux, et que tout se passe bien dans cette histoire. Heureusement, la loi est respectée à Genève, on arrive à maîtriser un tant soit peu la grosse déferlante migratoire qui part essentiellement du sud de la Méditerranée, un peu de Syrie accessoirement.

On se trouve actuellement dans une situation difficile. Nous avons réussi à bien gérer cette histoire au niveau du Canton, en freinant cette arrivée migratoire comme on l'a fait au niveau du Tessin, et heureusement. Heureusement qu'on ne joue pas aux boute-feu, heureusement qu'on trouve des solutions intelligentes, heureusement qu'on ne crée pas plus de misère qu'il n'y en a sur cette planète. C'est ce qui est fait actuellement, et ce qui est bien fait. Je m'étonne en voyant ce texte, je m'étonne vraiment beaucoup, en voyant les très bonnes intentions qui figurent dans cette motion, alors qu'au parc Rigot, rappelons-le quand même au Conseil administratif de la Ville de Genève, il y avait la possibilité d'accueillir ces réfugiés dans un espace aéré et adapté. C'est ce que demandait le Canton et c'est ce qu'a refusé la Ville de Genève. Il est bien gentil, quand on veut installer des réfugiés de manière acceptable, de vouloir les intégrer; quand on veut le faire, la Ville de Genève s'y oppose, et puis après on fait des grands textes comme on en a l'habitude dans ce Conseil municipal. On entre dans une hypocrisie qui n'est pas acceptable, qui crée des problèmes. On n'accepte pas les réfugiés qu'on devrait accueillir et après on dit «accueillons-les tous azimuts»; non, ce genre d'attitudes n'est pas acceptable. C'est d'autant moins acceptable qu'on tient des doubles discours, qu'on utilise cette misère humaine pour avoir un avantage politique, et cela ne devrait pas du tout se faire dans cette enceinte. Le problème des réfugiés est un problème trop grave pour qu'on l'utilise à des fins politiciennes. Le groupe du Mouvement citoyens genevois vous demandera donc de refuser cette motion.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Les Verts, vous l'aurez compris, sont favorables à cette motion. Pour nous, l'accueil et les responsabilités vont de pair. Les besoins vitaux d'une personne diminuée, démunie, qui a tout perdu, sont primordiaux. Nous avons le devoir d'accueillir ces gens dignement. En cette période d'exode migratoire, que mon collègue Bärtschi a décrite pour rappeler la législation, je vous rappellerai pour ma part la Constitution fédérale, dont l'article 12 dit que «quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité». Ce sont peut-être des mots qui semblent vains, qui peuvent paraître illusoire pour certains; pour moi, ce sont des mots très importants quand on sait que des personnes, des enfants – dont 10 000 ont disparu –, des femmes, des hommes démunis, qui ont tout perdu, demandent tout simplement d'être accueillis.

Dans l'optique de rendre cela un peu plus «appealing» pour des personnes qui sont intéressées par d'autres sujets que la dignité humaine ou par l'humanisme, de recevoir correctement des réfugiés, de les encadrer, de les soutenir, cela permet aussi de préparer un retour qui leur permettra de construire un chez-eux. (*Remarques.*) Vous pouvez vous gausser, mais il y a toujours l'effet retour de manivelle, l'effet boomerang; je crois plus à l'effet papillon d'un bienfait et d'un accueil favorable.

On oppose souvent les démunis les uns aux autres, en disant qu'on a aussi chez nous des SDF, des personnes âgées dont on ne s'occupe pas. Pour les personnes âgées, je vous invite à voter pour l'AVSplus, déjà, ça leur rendra service! En ce qui concerne les personnes les plus démunies, sachez que la Ville de Genève soutient aussi financièrement plusieurs associations qui œuvrent pour pouvoir accueillir toute l'année des personnes dans des hébergements en urgence: accueil de nuit à l'Armée du Salut, la Virgule au Grand-Lancy, Carrefour-Rue, le Cœur des Grottes... donc ne divisons pas les gens, ne les montons pas les uns contre les autres pour des ambitions politiques.

Genève, c'est se rappeler qu'Eynard était du Dauphiné et qu'il était réfugié à Genève après la révocation de l'Edit de Nantes; c'est se rappeler que Calvin était né à Noyon et qu'il s'est d'abord réfugié à Bâle; se rappeler que Candolle était une famille de Provence; se rappeler que Töpffer était d'origine allemande; se rappeler que Turrettini était Toscan; que l'écrivaine genevoise Isabelle Eberhardt était fille d'un Arménien d'origine juive, convertie à l'islam – cela ne va pas plaire à certains; que Farel était de Gap et que Carl Vogt était Allemand. Genève, c'est savoir que nous avons le CICR, l'ONU, le BIT, le CERN. Genève, c'est se savoir de plusieurs nationalités; c'est savoir que le vivre-ensemble existe, que la dignité existe. Genève, c'est aussi trois siècles d'œuvre dans la paix...

Le président. Il vous faut conclure, Madame. Vos sept minutes sont écoulées.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. J'en ai presque terminé. On a travaillé encore récemment sur le traité pour le couvre-feu en Syrie. Je vous appelle à vous souvenir de l'humanisme, qui fait l'esprit de la Ville de Genève. Je vous remercie de soutenir cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Bravo! J'espère que ceux qui applaudissent en accueilleront chez eux, de ces réfugiés. Moi, il y a quand même une chose qui m'étonne – parce qu'on commence par ça: «charité bien ordonnée commence par soi-même»; or lorsque Carrefour-Rue cherchait des terrains pour mettre ses containers, dont il y avait un exemplaire à la rue Baulacre, à côté de leurs locaux, ils ont fait des recherches à la Ville, à l'Etat et la réponse de M. Pagani a été la suivante: «Nous n'avons pas de terrain à disposition pour vous.» C'est l'Etat qui a trouvé des terrains, pour une fois. L'Etat a trouvé des terrains pour le premier village des gens d'ici qui sont à la rue et qui, pour moi, ont la priorité sur tout. Là, comme par hasard, comme par miracle, M. Pagani nous annonce qu'il a plein de terrains – je viens de l'entendre – qu'on peut viabiliser à 5 ou 6 millions par terrain. Je constate qu'il a beaucoup d'argent à dépenser, premièrement et, deuxièmement, pour les réfugiés il n'y a pas de problème, on va trouver des terrains et des solutions rapidement.

Je ne disconviens pas que c'est dramatique, ce qui se passe, mais rendez-vous compte que ce n'est quand même pas Genève ou la Suisse qui va accueillir les millions des réfugiés de Syrie, de Somalie, d'Erythrée, de Turquie, j'en passe et des meilleures. Ce n'est pas nous ici qui allons résoudre le problème. Le Canton mène une politique, il fait le maximum, il demande aux communes un certain nombre de terrains. M. Bärtschi a expliqué tout à l'heure quelle a été la réponse de la Ville, en tout cas pour le terrain de Rigot, et puis on se retrouve dans une impasse. Alors c'est bien joli de lancer une motion comme ça pour se faire plaisir; on va jeter les millions par la fenêtre tout simplement parce qu'on veut viabiliser des terrains, qu'on a refusés à nos pauvres de Genève et qui sont gérés notamment par Carrefour-Rue. Et je trouve parfaitement scandaleux de se comporter comme ça. Je pense que c'est d'abord Genève, les autres après!

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des orateurs. M. Pagani souhaite intervenir à ce stade de nos discussions. Vous avez la parole, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, c'est un débat trop important pour laisser s'y insinuer des contre-vérités – des contre-vérités, Monsieur Sormanni. Vous dites que la Ville de Genève n'a rien fait pour

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

ce que vous estimez «vos pauvres»; comme s'il y avait «nos pauvres» et les autres... (*Remarques.*) Vous êtes nantis d'un projet, qui est d'ailleurs à la commission du logement, sur une dent creuse à la rue du Fort-Barreau, comprenant 18 logements relais, et nous mettons 60 logements à disposition pour des personnes en situation précaire. Je pense que ce n'est jamais suffisant, mais ça ne vous permet pas de dire que la Ville de Genève ne fait rien.

Quant à votre préopinant, qui a lui aussi raconté des contre-vérités, pour ne pas dire autre chose, en disant que la Ville de Genève se serait opposée à l'installation de structures d'accueil au parc Rigot... Ce n'est pas vrai, nous avons donné un préavis favorable. Il faudrait vous renseigner avant de dire ce genre de choses. Voilà en ce qui concerne la réalité. On ne peut pas, avec ce genre de problèmes extrêmement graves – il y a des gens qui risquent leur vie! –, insinuer des mensonges pour soutenir une position insoutenable. Insoutenable! Voilà ce que j'avais envie de dire. (*Remarques.*)

En ce qui concerne l'action de la Ville de Genève, nous avons aussi fait en sorte que 170 places qui étaient destinées à disparaître à la rue Frank-Thomas puissent exister encore jusqu'en 2019. Je le rappelle, nous n'avons pas les moyens financiers de viabiliser Frank-Thomas ou les quatre autres terrains que nous mettrons à disposition. Je pense qu'il faut partir de la réalité: il y a un besoin immédiat que nous allons devoir satisfaire par simple humanité, par simple bon sens, et je trouve regrettable qu'on prenne appui sur ces problématiques extrêmement graves pour distiller des choses nauséabondes.

M. Laurent Leisi (MCG). On débat ici et maintenant sur le problème des réfugiés. Moi, il me semble que le débat est faussé dès le départ, parce qu'on parle bien de réfugiés. En l'occurrence, actuellement, il s'agit de migrants qui cherchent une opportunité sociale et économique. Je pense que les choses sont parfaitement claires pour tout le monde, y compris pour la Confédération. D'ailleurs, les candidats qui déposent une candidature comme réfugiés sont refoulés à 90%. Aujourd'hui, on est en train de débattre sur un sujet qui est faux! On ne va pas loger des réfugiés, à Genève. On va loger des gens qui cherchent un refuge social et économique, pour la majorité. Cela nous éloigne du but premier de notre pays et de notre Ville, qui est de porter assistance aux véritables et authentiques réfugiés. C'est là qu'est le problème principal.

On peut aller beaucoup plus loin que cela. Fondamentalement, on le sait très bien, très peu de ces migrants proviennent de pays en guerre. La très vaste majorité provient de pays d'Afrique qui sont plus ou moins stables. Aujourd'hui déjà, nous le savons, ce n'est pas seulement dans notre pays, c'est dans toute l'Europe, la situation de refuge est à saturation. Il ne faut pas croire qu'on va régler le problème en trouvant des petites solutions aujourd'hui, en claquant des doigts,

en logeant 100 personnes là, ou 50 là-bas, ou 200 là-bas. Vous pensez qu'on va régler le problème comme ça. Mais, demain, vous avez pensé aux millions qui vont arriver? Parce que vous pensez que tout va s'arrêter comme ça, d'un coup?

Des voix. Des milliards!

M. Laurent Leisi. Des millions! Une recommandation de l'ONU préconise que, pour combler le déficit démographique européen, il faut 240 millions d'habitants supplémentaires en Europe. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ONU! (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez un instant, Monsieur Leisi. On peut avoir un peu de silence, s'il vous plaît? M. Deonna va regagner sa place. Poursuivez, Monsieur Leisi.

M. Laurent Leisi. Merci, Monsieur le président. Alors oui, c'est bien d'avoir des bonnes intentions, de se glorifier d'un humanisme débordant, c'est extraordinaire, cela! C'est bon pour son ego, c'est bon pour soi-même! Ah, j'aime l'humanité! Oui, c'est bien, tout à fait d'accord. Moi, je suis le premier à vouloir aider les gens qui sont vraiment dans le besoin et dans des difficultés circonstancielles, très souvent dues à la politique mondialiste et atlantiste, et ça c'est un problème. La politique mondialiste crée des problèmes aujourd'hui, on l'a vu avec la Libye, on l'a vu avec la Syrie, avec l'Afghanistan... Alors nous allons nous-mêmes foutre la merde là-bas et après les citoyens doivent récolter les pots cassés d'une politique mondialiste qui est désastreuse? Ça ne peut pas marcher comme ça, il faut arrêter! Actuellement on essaie d'accueillir toute la misère du monde avec des infrastructures limitées, et le vase migratoire africain, on le sait déjà, déborde... Kadhafi, d'ailleurs, nous l'avait dit, avant qu'il ne disparaisse dans cette effroyable manipulation de la Libye: «Aujourd'hui, moi, je sers de rempart aux migrations en Europe.» Qu'est-ce qu'on a trouvé de mieux à faire? On a été l'assassiner!

Aujourd'hui, on nous demande de loger des migrants comme s'ils étaient des réfugiés. Parce qu'il faut être clair: 90% ne sont pas des réfugiés politiques ni des réfugiés qui risquent leur vie. Il s'agit de migrants qui cherchent un asile social et économique. C'est une question qui est ouverte et que je pose au Conseil administratif: vous n'arrivez pas à loger ceux qu'il faut loger; comment allez-vous faire dans six mois, une année, deux ans? La question est ouverte!

Le président. Je donne brièvement la parole à M. Sormanni, qui a été mis en cause.

M. Daniel Sormanni (MCG). Brièvement, je ne peux pas accepter d'être traité de menteur...

Le président. Je sais que vous pouvez le faire brièvement!

M. Daniel Sormanni. Si vous m'interrompez tout le temps, je ne pourrai pas y arriver... Je tiens le document à la disposition de M. Pagani, on a refusé des terrains en ville de Genève à Carrefour-Rue, prétextant qu'il n'y en avait pas à disposition et que ceux qu'on avait ne pouvaient pas être utilisés parce qu'on allait y construire. J'en ai la preuve. Le cas échéant, vous pouvez demander à M. Vince Falciani, le responsable, qui cherchait des terrains pour y installer son village Carrefour-Rue. C'est l'Etat qui lui a fourni des terrains à Chêne-Bourg ou à Thônex. Je ne peux pas accepter d'être traité de menteur par rapport à ça. Je voulais au moins rectifier cela.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). J'ai envie de rire – mais jaune! Pourtant, il n'y a pas de réfugiés de cette couleur... Je vais quand même vous dire une chose: vous avez tous la mémoire très courte. Personnellement, je suis président d'honneur de Toit pour tous. On est allés trouver les services sociaux de M^{me} Esther Alder, à l'époque où elle était encore maire, pour lui proposer de mettre à disposition des logements individuels chez M. Constant, et il y en avait 25. On attend toujours la réponse, parce qu'il n'y a pas de terrains, Monsieur Pagani. Ce qui est extraordinaire, c'est que ces logements en question, ces 25 bungalows étaient offerts gracieusement, mais ça n'a pas abouti. Un ténor du Parti démocrate-chrétien s'est même opposé en disant «on fait ça, mais alors pour tout le monde!», alors que Toit pour tous le fait pour nos résidents genevois, qui ont des problèmes graves de logement, qui dorment dans des voitures, ou même à la belle étoile, ou à deux ou à trois dans une petite chambre, parce qu'ils ne peuvent plus payer les loyers.

La misère aujourd'hui à Genève existe, et vous en voulez encore? Mais vous êtes suicidaires! Vous pensez à quoi? Je suis désolé, je vais être un petit peu raide; malgré tout, moi y compris, on a un certain âge, surtout quand je regarde les bancs de la gauche, il n'y a plus beaucoup de grande jeunesse, alors pensez à vos enfants et à vos petits-enfants. On va les loger où, par la suite? On va leur donner quel travail? Ils vont peut-être aller travailler, parce qu'ils ont le droit, comme ça ils paieront des impôts, pour entretenir tous ces aventuriers. Je dis bien «aventuriers», parce que des familles, avec femme et enfants, il n'y en a pas tant que ça. M. Maudet en a fait l'expérience. Je vous rappelle qu'ils ont mis le feu aux Tattes et qu'on ne sait plus quoi en faire. Malgré tout, si vous n'êtes pas au courant, ce serait le moment d'ouvrir vos oreilles et d'écouter ce que je suis en

train de vous dire. Monsieur le président, réveillez-moi un petit peu cette gauche laxiste et endormie! (*Remarques.*) Pourquoi à Genève? En Suisse allemande il y a de la place, ils cherchent de la main-d'œuvre dans le bâtiment. Ces gens-là veulent venir en Suisse; OK, qu'ils viennent y travailler! J'ai des amis qui ont des entreprises en Suisse alémanique. Ah oui, évidemment, ils ont un accent quand ils parlent français, mais ce sont des gens très bien, je vous prie de le croire, peut-être mieux qu'à Genève. Je vous rappelle que les Suisses alémaniques disent que Genève est la poubelle de la Suisse. Monsieur le président, vous transmettez!

Le président. Nous ne sommes pas au cirque, Monsieur Pastore!

M. Daniel-Dany Pastore. Alors on ne va pas augmenter les déchets en ville de Genève! Comme je l'ai dit à un monsieur du Parti démocrate-chrétien, «charité bien ordonnée commence par soi-même». Trouvons des logements, faisons des petits villages satellites avec des bungalows. C'est très facile. Il existe déjà des associations qui sont prêtes à le faire, M^{me} Esther Alder peut le confirmer, je suis allé voir ses services personnellement avec les gens en question. Je vais quand même vous dire une chose: il serait temps qu'on se réveille un petit peu et qu'on pense à nous, à nos citoyens, qu'ils soient polonais, tchèques, hongrois, portugais, rien à voir! Ce sont des citoyens de la ville de Genève. C'est du Mouvement citoyens genevois. J'aimerais, s'il vous plaît, que vous fassiez d'abord la charité aux nôtres et pas à des aventuriers qui cherchent à se mettre au chaud, logés aux frais de la princesse, avec tous les avantages sociaux. On paie déjà assez d'impôts! Et puis pensez un peu à nos anciens, qui touchent 2000 francs par mois à l'AVS. Vous m'expliquez comment ils font pour joindre les deux bouts? (*Remarques.*) Deux mille francs par mois à l'AVS, avec loyer et assurance! C'est honteux, vous avez raison, la gauche! (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît! Un instant.

M. Daniel-Dany Pastore. C'est honteux! Alors faisons d'abord la charité aux nôtres et après, quand il y aura de la place pour les autres, on le fera! Monsieur du Parti démocrate-chrétien, je vous transmets par l'intermédiaire de M. le président, je vous l'avais dit à l'époque, «charité bien ordonnée commence par soi-même». (*Brouhaha.*) Je vous remercie et je vous prie déjà de penser à nos citoyens avant de penser à votre petite glorieuse personnelle.

Le président. Merci, Monsieur Pastore! La parole est à M. Pierre Scherb.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

M. Pierre Scherb (UDC). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, je ne vais pas vous surprendre en vous disant que l'Union démocratique du centre s'oppose à cette motion. Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, nous constatons que ceux qui demandent maintenant des logements pour les migrants sont justement ceux qui sont au moins coresponsables de la catastrophe humanitaire que M. Pagani a évoquée. Ce sont eux qui attirent de plus en plus de migrants ici à Genève, en leur faisant des promesses, en leur disant qu'on va bien les traiter et que c'est le paradis... Ce sont eux également qui s'opposent aux renvois Dublin. Cela a déjà été dit: c'est une loi en vigueur, il suffit de l'appliquer, mais la gauche... (*Remarques.*)

Le président. Monsieur Holenweg, je vous dispense de vos commentaires. Merci.

M. Pierre Scherb. La gauche, je le disais, s'oppose systématiquement à ces renvois; M. Deonna – vous transmettez, Monsieur le président – en a encore parlé tout à l'heure. Les Genevois ne trouvent plus de logements. Il n'y a déjà plus de logements pour les gens de chez nous, les Genevois et les étrangers qui vivent ici. Ils ne comprennent pas pourquoi on donne de beaux logements à des migrants qui n'ont pas le droit de rester ici en Suisse, alors que pour eux il n'y a rien. M. Pagani est venu nous dire dernièrement qu'il ne voulait pas installer des réfugiés au parc Rigot. Pourquoi pas? Parce que c'est un beau quartier, nouvellement construit, avec des diplomates à proximité. Nous trouvons que ce n'est pas le parc Rigot seul qui est beau; la ville entière est belle et les Genevois n'ont pas à subir des migrants à leurs côtés. C'est pourquoi nous nous opposons à cette motion.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Inutile de dire que, quand on lit cette motion, avec son style très bienveillant et moralisateur, on voit immédiatement de quels rangs elle vient. Je reprends les quatre demandes adressées au Conseil administratif; la première préconise de «mettre tout en œuvre, sans exclure aucune possibilité, pour que des logements d'urgence pour réfugié-e-s puissent être installés en plusieurs lieux de la ville». Pour que «des» logements... il n'y a bien sûr pas de nombre, de quota, mais je vous rappelle que la Ville met déjà à disposition des logements d'urgence.

Ensuite de ça, on voit qu'il faudrait les installer en plusieurs lieux de la ville, donc on sous-entend qu'on veut peut-être créer des petits Calais en ville de Genève, ou alors créer des sortes de mini-quartiers de containers. Or, quand nous avons traité de la motion sur les containers en ville de Genève, nous avons vu qu'il n'y a pas de terrain libre. Maintenant, il y a peut-être un tout nouveau

terrain, parce qu'avec les arbres qui sont tombés sur la plaine de Plainpalais il y a peut-être un espace où on pourrait faire un village de containers... Je ne sais pas si les habitants et les gens qui s'occupent du marché seraient d'accord, mais enfin... A part la noble et belle intention, on est dans une sorte de rêve... Bon, continuons à rêver!

La deuxième invite demande de «travailler avec toutes les instances concernées». A la place du Conseil administratif, je me sentirais presque insulté, comme si le Conseil administratif ne travaillait pas en collaboration avec l'Hospice général. Ça ne se passe d'ailleurs pas toujours très bien. M. Pagani en a parlé tout à l'heure, quand il a évoqué le foyer Frank-Thomas, la Ville voulait libérer cet espace en prévision des travaux de la Nouvelle Comédie. Or c'est parce que l'Hospice général a eu un affrontement avec la Ville que, finalement, l'Hospice a pu garder ce foyer pour des réfugiés. Par ailleurs, je vous rappelle aussi que les abris PCi ce n'est peut-être pas l'idéal, mais ça a provoqué de violentes réactions, alors que les abris PCi sont supportés par des Suisses et que, quand on est dans une situation d'urgence et de détresse, ça peut être quand même une solution provisoire – peut-être pas à long terme mais au moins provisoire. Je vous rappelle que le mouvement No Bunkers n'avait pas accepté que des appartements soient libérés pour des familles syriennes et que des déboutés puissent aller quelque temps dans des abris PCi.

Troisième demande: alors ça, c'est la plus belle demande, c'est vraiment la demande typique des rangs de la gauche: de «soutenir activement l'hébergement de réfugiés chez les habitant-e-s de la ville», avec «habitant-e-s», turet e turet s, comme aime bien le formuler la gauche. Ce discours pseudo-humaniste, allez-vous vous l'appliquer à vous-mêmes? On sait qu'il y a des élus qui disposent de très grands appartements, qui parfois ont des chambres vides. Peut-être qu'au lieu de faire la morale à tout le monde, il s'agit de vous engager vous-mêmes activement au lieu de croire que c'est toujours à l'Etat de s'en occuper. Et qui dit Etat dit bien évidemment le contribuable, qui va payer ces services. Alors mettez-vous à la tâche, offrez vos appartements, ça sera déjà une très bonne chose pour cette motion!

Ensuite, concernant la quatrième demande, je vois que M^{me} Alder n'est pas là, mais on sait qu'il y a eu un audit des UAC qui a tout de même mis en question certains de leurs fonctionnements, et que là on demande de «mettre à disposition ses services, en particulier les Unités d'action communautaire (UAC), pour créer les liens entre les habitant-e-s des quartiers et les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s». Les UAC sont censées travailler avec les habitants, mais on leur ajouterait une nouvelle charge, et elles devraient donc s'occuper de l'accueil des migrants. C'est une nouveauté; je ne sais pas si M^{me} Alder sera enchantée que l'on attribue aux UAC cette nouvelle charge. Enfin, pour terminer, le Parti libéral-radical dit oui à l'accueil des vrais réfugiés, il dit oui à l'accueil des réfugiés qui respectent nos

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

lois et qui viennent chercher protection. Oui, Genève offrira toujours l'accueil à des vrais réfugiés qui fuient la guerre, mais non, le Parti libéral-radical dira non à la politisation et à l'instrumentalisation de la misère. Quand on vous a entendus vous indigner précédemment, parler des rafles et de méthodes presque nazies...

Des voix. Faux!

M^{me} Michèle Roulet. Oui, il y a eu tout à l'heure... (*Remarques.*) Eh bien, vous ne faites... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît! Un instant. Un peu de calme, s'il vous plaît. (*Brouhaha.*)

M^{me} Michèle Roulet. Voilà, je peux continuer?

Le président. Un instant, Madame Roulet. (*Brouhaha.*) Je vous dirai quand vous pourrez poursuivre. (*Remarques.*) Poursuivez, Madame Roulet.

M^{me} Michèle Roulet. En tout cas, on a vu qu'on s'est indigné... (*Huées.*)

Le président. Monsieur Gauthier, s'il vous plaît!

M^{me} Michèle Roulet. Vous vous êtes indignés, vous avez prétendu que l'Etat avait agi de façon..., il me semble en tout cas, on verra si le terme a été utilisé, mais en tout cas le mot «rafle» a été utilisé...

Le président. Il vous reste une minute, Madame Roulet.

M^{me} Michèle Roulet. Oui. Je pense que vous desservez la cause des migrants. Quand on en arrive à un régime totalitaire, c'est précisément quand on n'est plus dans un Etat de droit et qu'on ne respecte plus les lois. Donc si vous voulez qu'il y ait un accueil des réfugiés, que ça se fasse dans le respect des lois, il y a des accords qui ont été conclus et qu'il faut respecter. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Traiter les élus de nazis, c'est scandaleux!

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Leisi! Monsieur Gomez, je vous rappelle que vous êtes au bureau, alors s'il vous plaît! Merci. Madame Khamis Vannini, vous avez la parole.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Je sais que vous allez apaiser la salle.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Je vois que ce débat est passionnant... Déjà des leçons de géographie, et maintenant il y a des faux réfugiés et des vrais réfugiés... Les faux réfugiés, c'est ceux que la Confédération ne trie pas, n'accueille pas ou n'accepte pas, parce qu'elle ne fait pas correctement son travail ici...

Il y a dans le monde, juste que vous ayez à peu près les chiffres en tête, pour certains nombrilistes – je ne sais pas si le terme est apaisant... –, il y a actuellement 10 pays en paix totale. Nous en faisons partie. Dix. D'accord? Et puis, il y a des pays qui ont été cités et qui sont en guerre, c'est le cas de la Libye, c'est le cas de l'Irak, c'est le cas de l'Afghanistan, et à moins de vivre sur une autre planète ou de vouloir vivre dans un monde dont on ôterait tout humanisme pour amener justement à accepter des idées totalitaires, ce serait bien de dire la vérité, de ne pas monter les unes contre les autres les personnes qui ont le plus besoin de notre protection.

En revanche, lorsqu'on m'explique que tout d'un coup on se préoccupe des personnes démunies – «les nôtres»! –, je suis ravie; tout d'un coup on se préoccupe des traités, des accords de Dublin, j'en suis ravie, simplement il y a aussi une clause humaniste, dedans, je serais ravie qu'on s'en souvienne! Vu qu'on s'en préoccupe, des «nôtres», sachez qu'il y a encore quelques mois un foyer a été ouvert près de la Migros des Cygnes pour des accueils de jour. Donc, non, on ne divise pas la misère des gens, on ne compte pas «nos» miséreux par rapport aux autres miséreux. Les personnes qu'on y reçoit et dont on vous parle ne sont pas des déchets, comme je l'ai entendu dire par un de mes collègues ici présent. Ce sont des êtres humains, de chair et de sang. Si vous voulez récupérer votre humanisme, changez déjà de vocabulaire. Nous soutenons cette motion et nous soutenons son renvoi au Conseil administratif. (*Remarques.*) Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. La parole est à M. Bärtschi, suite au bouclement de la liste des intervenants.

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. Je pense en effet qu'il ne s'agit pas d'une affaire de vocabulaire, mais d'une affaire humaine, chose qui est peut-être plus importante que des questions de mots. Il y a d'abord des êtres humains, il ne faut pas l'oublier, et je souhaite que tout le monde y soit sensible, d'une manière ou d'une autre.

J'aimerais revenir sur un élément: très souvent, on dit à tort que Genève est une ville qui a accueilli tous les réfugiés. Il faut savoir que Genève, en tout cas à l'époque des huguenots, a été une ville de passage pour les réfugiés. Beaucoup de réfugiés sont passés par Genève, parce qu'il y en avait un nombre considérable à l'époque, et que les gens sont allés au final s'établir en Allemagne, aux Pays-Bas, dans d'autres régions ou aux Etats-Unis. C'est la logique historique. C'est vrai que Genève a été accueillante, Genève a toujours été un lieu de passage, j'imagine depuis l'Antiquité. On pourrait épiloguer sur cela, c'est un fait, cependant ce refuge n'était pas celui qu'on imagine aujourd'hui. Il s'agissait d'un refuge religieux et non économique comme actuellement. On pourrait épiloguer là-dessus, mais je crois qu'il faut sortir des lieux communs et essayer d'avoir une vision objective de ce qu'a été Genève et de ce qu'elle est.

En effet, il s'agit d'accueillir des personnes qui le méritent, pas d'accueillir le maximum de personnes. Accueillir 20 000, 30 000, 50 000, 100 000, 1 million, 2 millions, 3 millions de personnes, ce n'est pas le but de Genève. Le but de Genève, c'est d'accueillir ces personnes, mais de bien les accueillir. C'est aussi l'élément important. Pour bien accueillir, nous ne pouvons pas accueillir tout le monde. Comme le disait, sauf erreur, Rocard, nous ne pouvons pas accueillir, malheureusement, «toute la misère du monde». (*Remarques.*) Il y a un certain nombre de gens qui viennent, il faut trouver des solutions pour toutes ces personnes, et il ne faut pas être comme Merkel, démocrate-chrétienne allemande qui a créé une catastrophe en faisant un appel d'air considérable, en donnant des illusions à des millions et des millions de personnes... (*Remarques.*)

Le président. S'il vous plaît!

M. François Bärtschi. ... et en mettant ces gens dans la misère. Ce n'est pas notre problème mais ça le devient, malheureusement, parce que nous avons à gérer ce genre de problèmes, tous ces effets secondaires de cette situation difficile. La Suisse, je pense, doit être fière de ce qu'elle fait dans cette tâche difficile. En revanche je ne pense pas qu'elle doit être fière de l'attitude qu'elle a par rap-

port à Genève. On nous donne un nombre trop important de réfugiés par rapport à d'autres régions. Certains des membres du Conseil municipal ont pu voir à Moutier qu'il y avait passablement de lieux possibles d'hébergement, beaucoup plus qu'à Genève, où nous nous battons pour placer des gens. Ce n'est pas la Ville de Genève qui y travaille, c'est l'Hospice général, soit le Canton, qui doit gérer une situation impossible avec de nombreux irresponsables qui, de toute part, veulent des choses et leur contraire. (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Monsieur Bärtschi.

M. François Bärtschi. Ils veulent l'accueil d'un maximum de migrants et, dans le même temps, personne ne veut vraiment les accueillir, sauf de manière tout à fait symbolique. Cela reste au niveau de vocabulaire; c'est malheureusement insuffisant. Il faut à tout prix trouver des solutions. Nous ne sommes pas tous d'accord en termes philosophiques, en revanche au niveau des faits quand il s'agit d'être humains on ne peut pas faire n'importe quoi. Il ne faut pas non plus oublier les résidents... Excusez-moi si je vous dérange dans votre discours, Monsieur Kanaan! Monsieur Kanaan, houhou... J'aimerais souligner un élément important: il ne faut pas oublier les résidents. On a des gens qui sont dans la détresse humaine. Il y en a ici aussi. La détresse, quelque part, est la même pour tous. Je crois qu'il faut avoir une vision équilibrée de cette détresse.

Au Mouvement citoyens genevois, nous avons une ligne politique qui est la priorité aux résidents. Nous avons le sens de l'accueil également, parce que c'est le devoir de notre Ville; notre Ville a une histoire. Nous n'avons peut-être pas toujours la même vision que vous sur certaines choses. Sur certains éléments fondamentaux oui; après, c'est le débat politique et il est important, mais nous refuserons cette motion, parce que nous ne pouvons pas aller dans ce sens-là. Je pense que nous n'avons pas besoin de motions, nous avons besoin de solutions, maintenant, de solutions précises, et c'est cela qui doit se gérer. On peut avoir des visions différentes au niveau de l'accueil et de la réception de ces personnes; je pense en revanche qu'on peut trouver des minimums au niveau de l'hébergement de ces personnes, parce que c'est nécessaire de le faire. Après on ne sera pas d'accord sur certaines choses, certains en veulent beaucoup, certains en veulent trop, d'autres...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Bärtschi.

M. François Bärtschi. Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à cette motion, qui ne va rien changer. (*Brouhaha.*) De la soupe pour les morts!

Le président. Monsieur Kanaan, brièvement...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le président, brièvement, effectivement, je commence par relever avec plaisir que je suis d'accord avec une bonne partie de la déclaration de M. Bärtschi: dans le sens de l'accueil, le fait que la Ville de Genève a une responsabilité de faire les choses, pas seulement en quantité mais en qualité – d'accueillir correctement les gens... J'aimerais surtout vous dire que nous n'avons pas attendu la motion pour agir. La motion peut être un signe d'encouragement du parlement vis-à-vis de l'action de l'exécutif.

J'aimerais aussi dire qu'on n'est pas seuls dans cette aventure, heureusement d'ailleurs, puisque nous sommes dans un dispositif cantonal qui est lui-même dans un dispositif fédéral, que nous ne choisissons pas le nombre de personnes réfugiées assignées au Canton de Genève: c'est un quota, selon la règle des 5% et quelques assignés au Canton de Genève. Nous avons, au-delà des questions humanitaires, la responsabilité légale et objective de les accueillir. Le Canton a fait appel aux communes, et c'est d'ailleurs un magistrat du Mouvement citoyens genevois qui, à plusieurs reprises, a dit aux communes qu'elles devaient trouver des terrains et des équipements pour contribuer à l'accueil des réfugiés et appuyer l'Hospice général. M. Pagani y travaille très activement depuis des mois. Nous avons donné un préavis favorable, à certaines conditions, pour la campagne Rigot. Contrairement à ce qui a été dit, nous nous sommes engagés pour le maintien du foyer Frank-Thomas; contrairement à ce qui a été dit, nous n'avons pas besoin de cette parcelle avant 2020-2021. Il y a encore quatre ans où on peut utiliser ce foyer. La Ville a été très active dans la recherche de solutions pour maintenir ce foyer, parce que toute structure est bienvenue.

Par contre, ce que le Conseil administratif ne fait pas, c'est d'opposer les besoins. Le Conseil administratif a en effet une approche inclusive. Nous devons trouver des solutions pour les Genevois de longue date, les Genevois qui viennent d'arriver, les Carougeois, les Schwytzois, les Français, les Allemands qui arrivent à Genève, mais aussi les personnes dans la détresse. (*Applaudissements.*) Dire que ces personnes viennent de pays en situation sûre, c'est vraiment très mal connaître la réalité de la Syrie, de l'Irak, de l'Afghanistan, de l'Erythrée. Il y a par exemple dans le canton de Genève 200 mineurs non accompagnés en statut de requérants. La plupart viennent d'Afghanistan et d'Erythrée. Vous n'allez quand même pas prétendre que ce sont des pays actuellement sûrs pour des mineurs. En Erythrée ils sont enrôlés de force dans l'armée dès l'âge de 15 ans. Aller dire des Irakiens qu'ils viennent d'un pays sûr... La plupart viennent de pays qui sont objectivement aujourd'hui dans des situations terribles du point de vue des droits humains et de la sécurité physique directe. Ce sont des pays en guerre, des pays avec des régimes soit déliquescents, soit dictatoriaux.

Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

On continue à travailler sur des solutions concrètes. On travaille aussi sur leur accompagnement. Chaque fois que le Canton nous demande des logis, on dit invariablement oui, mais accueillir des gens sans s'occuper de ce qu'ils font, de leurs occupations y compris en termes mêmes sociaux, culturels, sportifs, trouver un moyen d'éviter qu'ils soient abandonnés à eux-mêmes, c'est effectivement contre-productif, là je vous donne entièrement raison. Nous cherchons par exemple des activités pour mieux suivre les requérants mineurs non accompagnés – mais je rappelle tout de même qu'on parle de les faire travailler; je ne sais plus qui a parlé de les faire travailler en Suisse allemande. Je me souviens d'une époque où un conseiller fédéral qui s'appelait Christoph Blocher a fait changer les lois fédérales pour interdire strictement aux requérants d'asile de travailler. Alors que reprochez-vous maintenant à ces requérants? Ils rêvent de travailler! (*Applaudissements.*)

Quant au logement, comme M. Pagani l'a rappelé récemment, la Ville de Genève a fourni un quart des efforts en matière de construction de logement ces derniers temps. On fait un maximum pour les Genevoises et Genevois et, comme je l'ai dit, on n'oppose pas les besoins. Quant aux chiffres, Mesdames et Messieurs, l'Allemagne a été citée. Aujourd'hui, comparé aux pays voisins immédiats des pays en crise, nous n'accueillons que très peu de réfugiés. Il se trouve que je suis à moitié originaire du Liban; le Liban: pas le quart de la Suisse en superficie, 4 millions d'habitants résidents, 1,2 million de réfugiés syriens, donc allez dire qu'on est submergés! Allez expliquer cela aux Libanais... (*Remarques.*)

Mesdames et Messieurs, nous avons une approche pragmatique – j'en terminerai par là. On s'occupe de politique publique de manière globale, on s'occupe des gens qui ont des besoins ici, on s'occupe de tous les besoins, quels qu'ils soient, et nous avons la responsabilité aussi d'accueillir dans de bonnes conditions... – parce que si nous ne le faisons pas, au-delà de la question de la dignité humaine, au-delà de la question des droits humains, nous ne faisons que péjorer la situation. S'il y a une chose que le Conseil administratif se refuse à envisager, c'est la politique du pire; c'est d'opposer les besoins, d'opposer les populations précarisées, ici et ailleurs, parce que cela, c'est le ferment des problèmes, c'est le ferment de la division et c'est le ferment des troubles sociaux. Nous ne pouvons évidemment souscrire à ce genre de logique que certains défendent, consciemment ou inconsciemment, en en faisant un business politique. J'aimerais citer, pour terminer, Victor Hugo: «La grande chose de la démocratie, c'est la solidarité.» En ce sens, je suis fier d'être démocrate. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. Les demandes de parole, suite à la clôture des inscriptions, étant terminées, nous allons procéder au vote. Un renvoi au Conseil administratif est demandé.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

M. Pascal Holenweg (S). Vote nominal!

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 30 non.

Ont voté oui (44):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Ont voté non (30):

M. François Bärtschi (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Motion: pour l'installation urgente de logements
pour réfugié-e-s en ville de Genève

1433

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Yasmine Menétray (MCG), M. Souheil Sayegh (DC).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre tout en œuvre, sans exclure aucune possibilité, pour que des logements d'urgence pour réfugié-e-s puissent être installés en plusieurs lieux de la ville. La Ville doit travailler plus étroitement avec le Canton pour augmenter les capacités d'accueil en surface sur la commune. Les premiers nouveaux logements devraient être fonctionnels avant la fin de l'année 2016;
- de travailler avec toutes les instances concernées, en particulier l'Hospice général, pour assurer de bonnes conditions d'accueil des futurs habitant-e-s de ces logements dans le tissu social de la ville et dans les quartiers, ainsi qu'une bonne qualité de vie;
- de soutenir activement l'hébergement de réfugiés chez les habitant-e-s de la ville,
- de mettre à disposition ses services, en particulier les Unités d'action communautaire (UAC), pour créer les liens entre les habitant-e-s des quartiers et les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

6. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2016 en vue de:

- **la constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur et de passage, publics à pied et à cycles en faveur de la Ville de Genève grevant les parcelles N^{os} 4141 et 4142 de Genève, section Petit-Saconnex, sises quai du Seujet 20-22, propriétés de M^{mes} Latsis et de la Fondation Turidomus, en réalisation du plan de servitude établi par MBC Ingéo SA en date du 11 mai 2016;**
- **l'ouverture d'un crédit de 135 500 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Régie Foncière, représentante des propriétaires privés, pour une contrepartie unique et forfaitaire correspondant à la participation pour moitié de la Ville de Genève aux frais de remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet, sis quai du Seujet 22 (PR-1193).**

Introduction

Notice historique

Dans le courant des années 1970, l'ensemble des immeubles bordant le quai du Seujet, soit du N^o 8 au N^o 36, a été construit. Une servitude de passage public à pied en faveur de la Ville de Genève a été constituée sur les terrasses des quatrième et cinquième étages. Sur les plans de servitude, l'ascenseur est mentionné comme ayant un usage «public» mais la servitude n'a jamais été inscrite formellement au Registre foncier.

La présente proposition a pour objet de procéder à l'inscription d'une servitude d'usage d'ascenseur et de passage, publics à pied et à cycles en faveur de la Ville de Genève dont la contrepartie est une participation financière pour moitié aux frais de remplacement de cet ascenseur vétuste.

Elle permettra la pérennisation de la liaison cyclable depuis le quai du Seujet jusqu'aux rues de Sous-Terre et de Saint-Jean.

Exposé des motifs

Situation foncière

La parcelle N^o 4141 de Genève Petit-Saconnex, sise quai du Seujet 22, a une surface de 2535 m². Elle est propriété de M^{mes} Latsis.

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

La parcelle N° 4142, mêmes commune et section, sise quai du Seujet 20, a une surface de 632 m². Elle est la propriété de la Fondation de placements immobiliers Turidomus.

Toutes deux sont situées en zone 2 et sont grevées en charge et en droit de nombreuses servitudes non contraignantes pour le projet.

Description de l'opération

Les propriétaires privés de l'ascenseur, via la Régie Foncière qui chapeaute l'ensemble des régies de la «barre du Seujet», ont au fil des ans régulièrement sollicité la Ville de Genève en vue d'une participation à l'entretien de l'ascenseur panoramique, arguant de son usage public.

En 2014, considérant l'état de dégradation de l'ascenseur, la Ville de Genève est entrée en matière quant à une participation financière en proposant le partage par moitié des frais de remplacement de l'ascenseur, d'entretien et de fonctionnement de l'appareil (y compris les frais d'électricité et de réparation) et de géomètre et de notaire, sous condition que:

- le passage soit formalisé par l'inscription d'une servitude d'usage d'ascenseur et de passage, publics à pied et à cycles au Registre foncier, garantissant ainsi la liaison entre le quai du Seujet et la rue de Saint-Jean,
- l'ascenseur soit accessible tous les jours entre 6 h et 22 h, respectivement 8 h/22 h le dimanche, et
- l'abandon de toute demande de participation aux frais de manière rétroactive, ce qui a été accepté par l'ensemble des propriétaires privés.

Cet ascenseur fait partie des trajets proposés aux cyclistes. Il est utilisé très fréquemment. Un comptage a permis de relever un passage d'environ 700 cycles par jour.

Après étude, il a semblé pertinent de modifier l'accès actuel depuis le quai, celui-ci étant en conflit avec une sortie de transports de fonds et générant des problèmes de sécurité pour les usagers de l'ascenseur.

L'ascenseur sera donc «retourné» et directement accessible depuis le quai.

Il sera transversal, évitant ainsi aux cycles un manœuvre pour leur sortie et permettant plus de fluidité dans le trafic.

Une marquise sera installée au-dessus de la porte afin d'éviter les infiltrations d'eau dans les machineries et câbles, cause de dégradations importantes.

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

Une demande d'autorisation de construire (APA) va être déposée auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie prochainement.

Parallèlement, nous sollicitons votre conseil pour l'obtention du crédit pour la contrepartie financière.

Dès que l'autorisation de construire sera entrée en force et que votre conseil se sera prononcé, les travaux pourront débuter.

Contrepartie

Inscription d'une servitude d'usage d'ascenseur et de passage, publics à pied et à cycles depuis le quai du Seujet jusqu'à la rue de Sous-Terre, respectivement la rue de Saint-Jean.

Les conditions relatives à cette inscription sont une participation pour moitié à tous les frais:

- coût et installation du nouvel l'ascenseur,
- frais d'entretien et de fonctionnement de l'appareil (y compris les frais d'électricité et de réparation),
- frais d'acte notarié et de plan de géomètre.

Les propriétaires privés ont également accepté l'abandon de leurs demandes relatives à une participation de la Ville de Genève aux frais d'entretien de manière rétroactive.

Adéquation à l'Agenda 21

Ce projet permettra la pérennisation de la liaison cyclable depuis le quai du Seujet jusqu'aux rues de Sous-Terre et de Saint-Jean, favorisant ainsi la mobilité douce.

Estimation des coûts

Partage pour moitié entre l'ensemble des propriétaires privés et la Ville de Genève de tous les frais relatifs à cette opération, à savoir le remplacement de l'ascenseur.

Coût remplacement ascenseur:

TTC 270 991,71 francs, arrondis à 271 000 francs \cdot 2 = 135 500 francs

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

Délai de réalisation

Actuellement, les travaux, d'une durée d'environ trois mois, sont prévus pour l'automne 2016 avec une mise en service immédiate.

Référence au 11^e plan financier d'investissement 2016-2027

Cet objet ne figure pas au plan financier.

Budget de fonctionnement

Cette opération entraîne une participation aux frais d'entretien, de fonctionnement de l'appareil, qui seront pris sur le budget de fonctionnement existant de la Direction du patrimoine bâti.

Un contrat d'entretien complet de l'ascenseur va être souscrit par la Régie Foncière dont la moitié, soit environ 6000 francs par an, sera à charge de la Ville de Genève.

Les frais d'électricité, estimés à environ 5000 francs par an, seront également partagés pour moitié.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle sur 135 500 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement sur cinq annuités, est de 28 540 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le Service gestionnaire et bénéficiaire est la Direction du département des constructions et de l'aménagement, Unité opérations foncières. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Participation au remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Total général des travaux HT	250 918	92%
TVA 8%	20 073	8%
Coût total du projet TTC	270 991	100%
arrondis à 271 000 francs Participation VG de 50%	135 500	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DCA - Unité opérations foncières

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	28 540	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	28 540	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dommages de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 28 540
---	-----------------

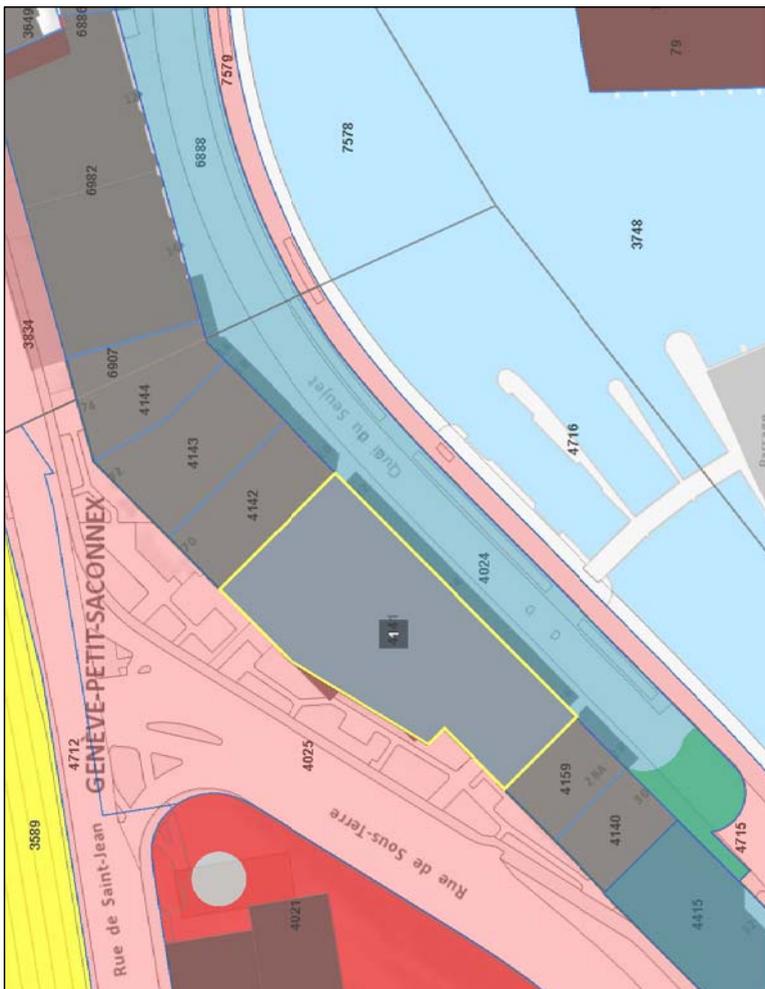
C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	135 500		
Totaux	135 500		

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

- Annexes:*
- 1 plan d'ensemble, échelle 1:1000
 - 1 plan de servitude établi par MBC Ingéo SA le 11 mai 2016
 - 4 plans de remplacement de l'ascenseur

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet



	Postes de police
	DP pour indice financier communal
	DP communal
	Parcelle assimilée DP
	Sonnetés RP
	Unités de carton
	Communes
	Bâtiments en projet
	Hors sol (hors sol)
	Sous sol (hors sol)
	Hors sol (transformation)
	Sous sol (transformation)
	Parcelles
	Nombres de parcelles
	Couverture du domaine routier
	Droits distincts permanents (DDP)
	Bâtiments hors sol
	Bâtiments sous sol
	Propriétés des collectivités publiques
	Etat de Genève
	Installations liées à l'Etat de Genève
	Organisations internationales, Etats étrangers, EPou
	FTI
	SI
	SIQ
	Hospice général
	Confédération, PTT, Cantons (sauf GE), GFF
	Ville de Genève
	Hôpital, Université
	Communes (sauf ville de Genève)
	Communes (sauf ville de Genève)
	Plans locaux d'urbanisme (PLO, PLO, CA, CPP)
	Planificateurs protégés
	Relevé de la lisière forestière
	Cadastre forestier
	Plans localisés de quartier
	Règlements spéciaux



COMMUNE DE GENEVE
 Section Petit-Saconnex

Feuille 37

Agrandissement du plan cadastral au 1:250

Parcelles 4141 et 4142

PLAN DE SERVITUDE
PROVISOIRE

- C1 Servitude de passage public à pied et à vélos (6ème étage)
- F2 Servitude d'usage public d'ascenseur, à pied et à vélos (du Rez-de-chaussée au 6ème étage)

D. 6550C01_serv / MG

Document établi
 sous forme numérique



MBC Ingéno SA
 Ingénieurs géomètres officiels
 Rue de Hornes 33 | 1204 Vesry | Genève
 T +41 22 342 06 86 | F +41 22 342 04 11
 contact@mbc-ingeo.ch | www.mbc-ingeo.ch

Établi le : 11.05.2016

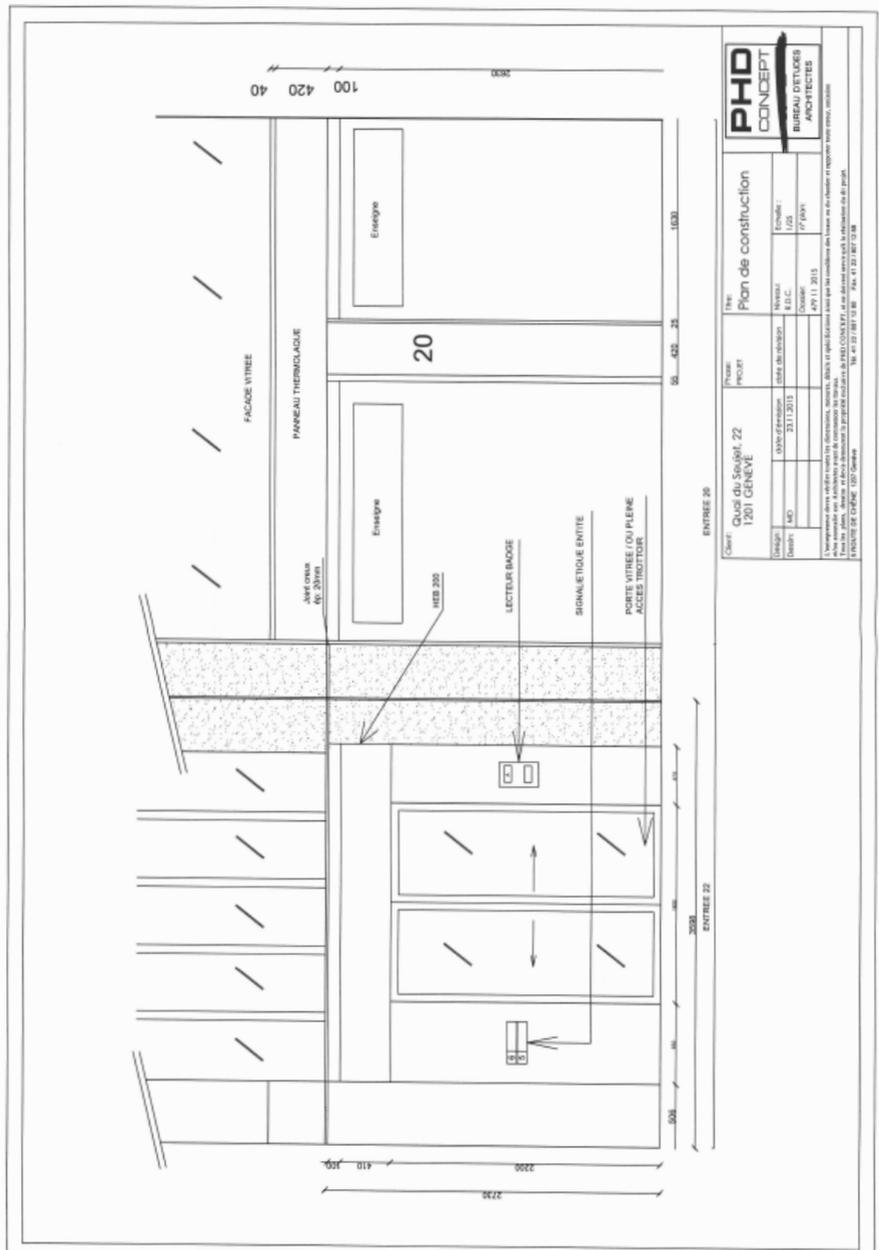
URBANISME

Demande N°
 Emoluments Fr
 Voir rapport annexé

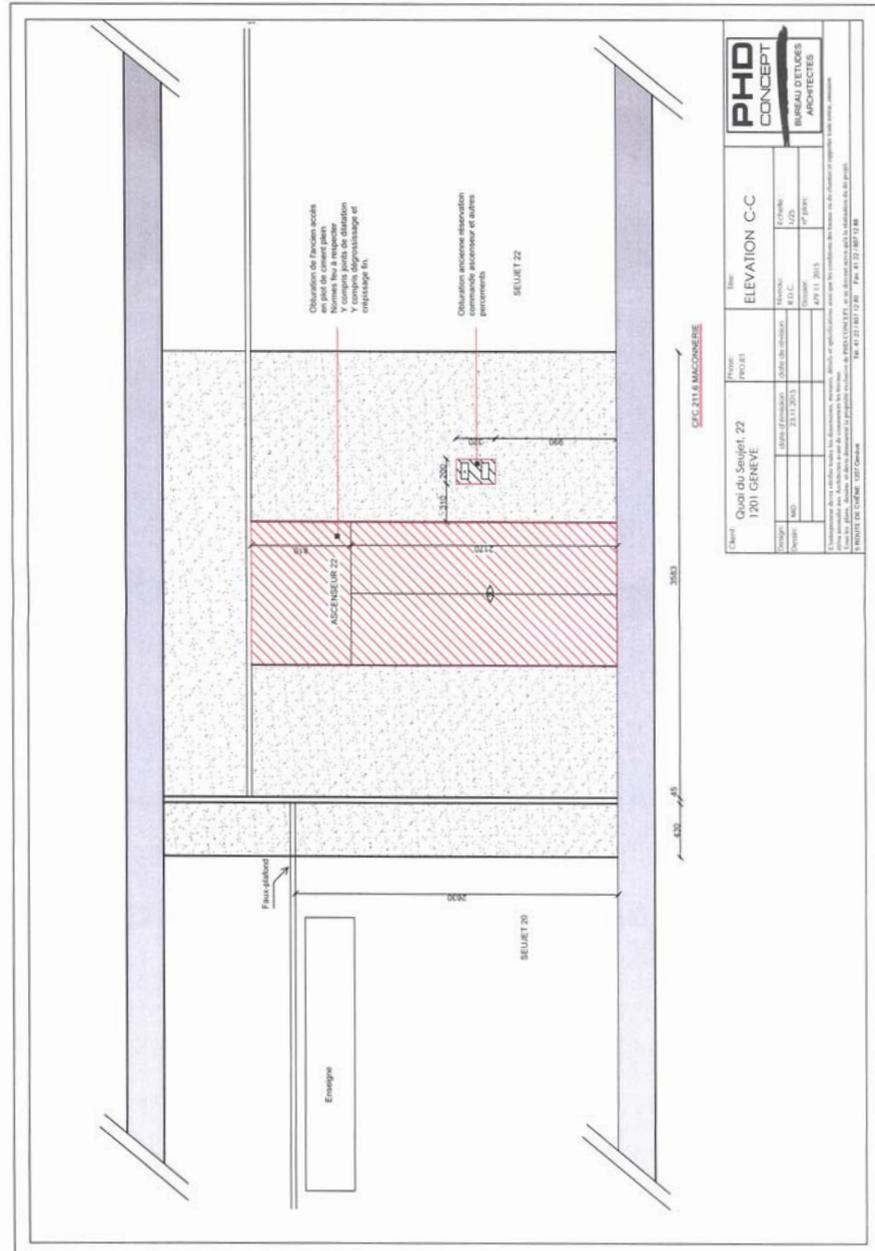
Genève, le

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
 Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
 et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

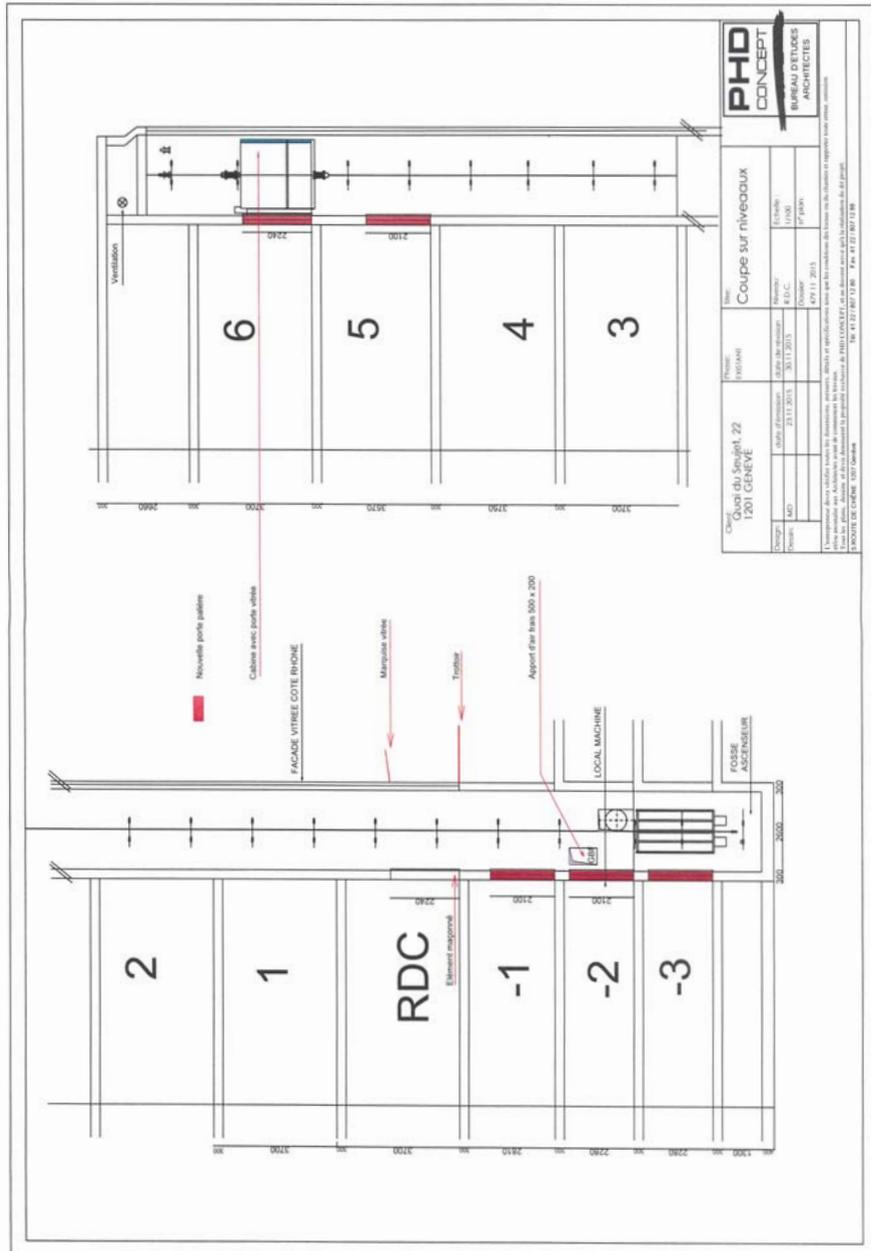
1443



SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
 Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
 et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet



Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet



Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée sans opposition par 67 oui (1 abstention).

Préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est un problème lancinant, puisque depuis la création du quai du Seujet cet ascenseur est interdit aux cyclistes; il est privé. Or, aujourd'hui, plus de 800 cyclistes prennent cet ascenseur. Les propriétaires, n'ayant pas le choix de faire respecter l'interdiction, bon an mal an, payaient l'entretien de cet ascenseur. Selon notre expérience, c'est en effet relativement coûteux d'entretenir un ascenseur utilisé par des cyclistes, notamment avec l'ascenseur de la bibliothèque de la Madeleine, lequel nous coûte relativement cher à l'entretien.

Nous avons donc pris contact avec les propriétaires de cet ascenseur, enfin plus exactement ce sont eux qui ont pris contact avec nous; nous avons négocié pied à pied, et j'ai le plaisir de vous présenter cette proposition pour la rénovation de cet ascenseur. Ensuite, pour l'entretien a minima, une modique somme, j'ose le dire, est destinée à un entretien régulier, qui nous permet de mettre cet ascenseur à la disposition de nos concitoyennes et concitoyens, dans la mesure où il deviendra public. Je vous remercie de faire droit à cette demande et de renvoyer cet objet à la commission des travaux.

Le président. L'ouverture de la discussion ayant été demandée, je vous fais à présent voter l'entrée en matière sur cet objet. Lors de la discussion du bureau et des chefs de groupe, il y a en effet eu des velléités de renvoyer directement cet objet au Conseil administratif en le faisant voter sur le siège; voilà pourquoi nous en sommes là.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1193 est acceptée par 65 oui contre 5 non.

M^{me} Patricia Richard (LR). Au Parti libéral-radical, nous reconnaissons en effet que cet ascenseur est plus d'utilité publique que d'usage privé. En ce qui nous concerne, donc, 135 500 francs, c'est une somme, certes, mais nous pensons que nous pouvons la voter sur le siège, vu le temps que prennent nos débats et nos travaux, avec le travail en commission, le retour du rapport, le temps qu'il arrive de nouveau dans notre ordre du jour, sachant qu'on a dans notre ordre du jour des rapports non traités depuis bientôt trois ans... Je crois qu'on est unanimes dans cette salle pour dire que cet ascenseur est utilisé par quasiment tous les Genevois qui passent devant; on peut donc voter cet objet tout de suite et économiser du temps, de l'énergie et des deniers aux contribuables genevois. Merci! (*Applaudissements.*)

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

M. Grégoire Carasso (S). Après le refus du Parti libéral-radical des motos sur les voies de bus, un soutien enthousiaste à l'ascenseur du Seujet et aux quelque 700 cyclistes par jour...

Une voix. Huit cents!

M. Grégoire Carasso. Il faudra mieux travailler la proposition... Je lis en page 2: «Un comptage a permis de relever un passage d'environ 700 cycles par jour» – en moyenne, il y a sans doute des pics bien au-delà de 1000, lorsque la météo est dure pour les cyclistes. Toujours est-il que le groupe socialiste est naturellement tout ce qu'il y a de plus enclin à voter sur le siège cette très bonne proposition. Monsieur le magistrat, vu l'utilisation intensive de cet ascenseur, lorsqu'il y a quelques jours de rénovation vous trouvez des armées de cyclistes désarmés à l'idée de devoir emprunter l'une des rampes routières pour remonter sur Saint-Jean – bref, vous l'aurez compris, nous espérons que les travaux ne dureront pas longtemps.

Si d'aventure il devait y avoir un léger dépassement de crédit parce que vous auriez accéléré le rythme des travaux, nous serions naturellement enclins, au groupe socialiste, à ne jamais vous en tenir rigueur.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche se réjouit de voter cela sur le siège. Merci!

M. Simon Gaberell (Ve). Je serai très rapide aussi, je vous rassure! Je tiens tout d'abord à saluer, parce que ce n'est pas fréquent, l'initiative de M. Pagani pour les vélos. Nous le remercions donc très franchement pour cette gentillesse. (*Rires.*) On pourrait même l'applaudir! (*Applaudissements.*) Je crois qu'on est tous d'accord. Au Parti des Verts, nous avons quand même une question qui nous taraude, celle des horaires de cet ascenseur, puisque les horaires actuellement sont de 6 h à 22 h, ce qui veut dire que les personnes qui sortent le soir n'ont pas le droit d'utiliser l'ascenseur. Y a-t-il une discrimination envers les «personnalités nocturnes» qui prennent les ascenseurs de nuit? Nous aimerions bien avoir des précisions à ce sujet-là, et nous nous réservons le droit de faire un amendement.

M. Stéphane Guex (HP). La section cycliste d'Ensemble à gauche se réjouit également de voter cela sur la selle. Je vous remercie. (*Rires.*)

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

Le président. La parole est à M^{me} Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président...

Le président. Sur l'objet, Madame Pérez.

M^{me} Maria Pérez. Non, ce n'est pas sur l'objet. Ce n'est pas possible que MM. Guex et Gauthier se réclament d'Ensemble à gauche. Ils ne peuvent pas parler en notre nom.

Le président. Merci de le rappeler, Madame Pérez. Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

M. Pierre Gauthier (HP). Cher Monsieur le président, je crois que la personne qui s'est exprimée auparavant méconnaît très profondément le système juridique de notre pays, et notamment les droits constitutionnels garantis par la Constitution, tant au niveau cantonal que fédéral. A l'occasion, quand j'aurai un peu de temps à perdre, je lui ferai un petit cours constitutionnel.

Le président. Merci, Monsieur Gauthier. Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, je suis très étonné de cette unanimité qui va se déclarer. Je vous remercie infiniment, cela a été long...

Le président. N'abusez pas...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Non, non, mais quand même! Vous n'allez pas me priver de ce plaisir... (*Rires.*) Je vous remercie! Nous avons tout de même négocié pied à pied. Je vous propose de voter en l'état. Je prends note de cette demande d'extension possible des horaires. Je ferai en sorte d'arriver à

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

négociier avec les propriétaires, parce que vous savez que c'est un conglomérat de propriétaires, pour ne pas parler d'autre chose. Je me réjouis de pouvoir enfin légaliser le statut de cet ascenseur. Je vous remercie encore. Comme d'habitude, il n'y aura pas de dépassement de crédit. Encore un point, sur le fait que je ne ferais pas assez de choses pour les cyclistes: je vous renvoie au document que je vous ai présenté hier, la fiche d'augmentation des pistes cyclables à Genève, et vous constaterez qu'il y a une augmentation considérable de leurs usagers, qui a dépassé nos attentes et nos objectifs. Je vous remercie de votre attention, Monsieur du Parti des Verts.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Voici un amendement! Je suis désolée!

Le président. Nous avons donc une proposition de renvoi au Conseil administratif. Je vais donc vous faire voter cela. (*Brouhaha.*)

Des voix. Il y a un amendement! Le vote est nul!

Le président. En effet, ce vote est annulé... Il n'était pas venu à mes oreilles qu'il y avait des velléités d'amendement. Nous allons donc d'abord parler de cet amendement qui demande que «l'ascenseur soit accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tous les jours de la semaine». (*Protestations.*) C'est effectivement un peu à l'arrache! Je vais donc chercher comment l'insérer... S'agit-il d'un nouvel article? Pouvez-vous développer, Madame Theubet? Je vous écoute. Appuyez sur le bouton, Madame Theubet, on vous donnera la parole!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Entre Moutier et Porrentruy, on a des soucis, Monsieur le président... Excusez-moi, je ne pouvais pas tout réécrire, il fallait faire très vite. C'est bien sûr la phrase qui remplace «l'ascenseur soit accessible tous les jours entre 6 h et 22 h, respectivement 8 h/22 h le dimanche», sous la «description de l'opération», en page 2 de la proposition. (*Remarques.*) Oui, bien sûr, il faut mettre cela dans un nouvel article de la délibération. Excusez-moi, c'est allé très vite! C'est forcément un nouvel article, dès lors que l'ascenseur devient public, on rappelle quand même qu'il y a une population la nuit, qui sort et qui veut rentrer aussi, et c'est pour cette raison que nous motivons ce nouvel article. (*Remarques.*) Excusez-moi, mais vous savez, Saint-Jean, c'est haut... (*Remarques.*) Excusez-moi, j'aurais dû mettre «nouvel article»... Formellement ce n'est pas possible... C'est l'article 6!

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

Le président. Je constate qu'on est en train de faire du travail de commission... Cela partait d'une bonne intention, mais nous allons repartir pour un tour... Il s'agit donc d'un nouvel article 6.

Nous faisons donc la discussion immédiate. (*Remarques.*) Nous avons voté l'ouverture de la discussion; c'est donc la discussion immédiate... (*Remarques.*) Vous pouvez refuser la discussion immédiate; à ce moment-là, je proposerai le renvoi en commission. Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, je le redis ici: il s'agit d'une participation financière. Je pense que vous n'avez pas tout à fait lu la proposition. Elle comprend une constitution de servitude de passage et une ouverture de crédit de 135 500 francs, qui est une participation à la rénovation de cet ascenseur. Vous me chargez le baudet, je m'excuse de le dire, mais je vais devoir aller négocier avec les propriétaires – avec lesquels j'ai passé déjà trois ans à négocier ce minimum de subvention – pour leur dire que je leur offre 135 500 francs, mais à condition que l'ascenseur soit ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Ce que je vous propose par gain de paix, Mesdames et Messieurs les Verts, c'est de transformer cet amendement en motion. En effet, quelqu'un me le rappelait, l'ascenseur de la Madeleine est fermé à partir d'une certaine heure. Si on veut être logique et équitable, cela veut dire qu'on doit faire en sorte que cet ascenseur reste ouvert aussi du côté de la Madeleine. Je ne vais pas pouvoir imposer à des propriétaires privés ce que la Ville ne fait pas. Je vous propose donc de faire une motion, et nous envisagerons dans un second temps de faire en sorte d'élargir l'horaire d'ouverture de ces ascenseurs. Je vous remercie de votre attention et de voter cette proposition sur le siège. (*Applaudissements.*)

Le président. Je peux donc en déduire que vous retirez votre amendement, Madame Theubet?

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Absolument, Monsieur le président.

Le président. Merci. Nous votons donc maintenant sur la discussion immédiate.

Des voix. Il faut la renvoyer au Conseil administratif!

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

Le président. On ne peut pas renvoyer cela au Conseil administratif; il s'agit d'une délibération avec des articles.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 53 oui contre 4 non (1 abstention).

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne comprends vraiment pas ce débat. On a eu une discussion entre le bureau et les chefs de groupe, lors de laquelle j'avais d'ailleurs proposé le renvoi en commission. C'est bien la preuve que j'avais raison...

Le président. Désolé, Monsieur Sormanni, vous n'allez pas refaire le débat! On a voté la discussion immédiate... donc on y est! Vous avez été minorisé, ne vous en déplaît.

M. Daniel Sormanni. Mais j'ai encore le droit de dire quelque chose? Autrement, je rentre chez moi...

Le président. Allez-y, mais ne refaites pas le débat qu'on vient de faire!

M. Daniel Sormanni. Les mêmes qui nous ont imposé au bureau de faire la discussion immédiate viennent ici avec des amendements abracadabrants. Ce n'est pas logique! Il fallait renvoyer cette proposition en commission. Cela aurait été plus intelligent de faire vos amendements à ce moment-là. Nous, nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de faire. Ce n'est pas du travail! Cela fait vingt minutes qu'on est là-dessus pour rien du tout!

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (62 oui et 4 abstentions).

Proposition: constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur
et remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif, M^{mes} Latsis et la Fondation de placements immobiliers Turidomus en vue de la constitution d'une servitude d'usage et de passage, publics à pied et à cycles en faveur de la Ville de Genève grevant les parcelles N^{os} 4141 et 4142 de Genève, section Petit-Saconnex, sises quai du Seujet 20 et 22 moyennant une contrepartie unique et forfaitaire correspondant à la participation pour moitié aux frais de remplacement de l'ascenseur panoramique pour un montant de 135 500 francs;

vu le plan de servitude de distance et vue droite établi par MBC Ingéo SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 11 mai 2016;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'usage d'ascenseur et de passage, publics à pied et à cycles en faveur de la Ville de Genève grevant les parcelles N^{os} 4141 et 4142 de Genève, section Petit-Saconnex, sises quai du Seujet 20 et 22, en réalisation du plan de servitude établi par MBC Ingéo SA en date du 11 mai 2016, dont la contrepartie est une participation pour moitié aux frais de remplacement de l'ascenseur panoramique pour un montant unique et forfaitaire de 135 500 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 500 francs destiné à une subvention d'investissement, octroyée à la Régie Foncière, représentante des propriétaires privés, pour une contrepartie unique et forfaitaire correspondant à la participation pour moitié de la Ville de Genève aux frais de remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet, sis quai du Seujet 22.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Proposition du Conseil administratif du 27 juillet 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 115400 francs destiné à une subvention d'investissement à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration des façades de la chapelle de l'Oratoire, rue Tabazan 7 (Genève-Cité) (PR-1195).

Introduction et notice historique

La Société évangélique est fondée par Louis Gaussen en 1831. L'architecte Jacques-Louis Brocher construit la chapelle en 1833-1834 pour la Société évangélique. Dès 1849, la chapelle de l'Oratoire devient la paroisse de la nouvelle église de la Société évangélique libre de Genève. L'oratoire est dédié à la prédication et est lié au mouvement de renouveau protestant appelé «Réveil», qui se diffuse en Suisse et en France au début du XIX^e siècle. Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, fut attaché à l'Oratoire et au mouvement du Réveil. Une plaque commémorative rappelle que la chapelle a été le point de départ de la première mission internationale de secours aux militaires blessés, le 29 juin 1859, trois ans avant la parution de l'ouvrage *Un souvenir de Solferino* de Henry Dunant, et cinq ans avant la première convention de Genève.

La chapelle se compose d'une nef centrale et de deux collatéraux surmontés d'une galerie. L'intérieur, de style néo-classique, est caractérisé par une voûte à caissons en berceau supportée par une colonnade sur deux niveaux, d'ordre dorique, entourant la nef et délimitant les bas-côtés et la galerie supérieure. La voûte rappelle notamment le plafond de l'hémicycle du Palais Bourbon à Paris.

La façade côté rue est très sobre, composée d'une grande baie centrale et de deux baies latérales plus petites. Une grande verrière en toiture apporte de la lumière zénithale.

Dans les années 1924-1930, sous la direction de l'architecte Edmond Fatio, des travaux importants furent réalisés, notamment la restauration du plafond de la voûte et des bâtiments sur la cour.

Exposé des motifs

Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions

Depuis de nombreuses années, le département des constructions et de l'aménagement gère les subventions allouées pour les restaurations d'édifices culturels. Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments. Dans le cas présent, la Ville de Genève a été saisie d'une demande formelle émanant de l'Eglise évangélique libre de Genève.

Dans la grande majorité des cas et au vu des montants concernés, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse détaillée des demandes est le fait de l'Office du patrimoine et des sites du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. Considérant que l'Etat a la charge d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et que cette dernière constitue la référence pour les subventions allouées aux monuments, il est cohérent que l'Etat effectue cette analyse. Afin d'éviter les doublons et de pratique constante, la Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat. Néanmoins, la Ville dispose généralement d'un dossier technique complet sur les travaux en question.

Obligations légales et de sécurité

La chapelle de l'Oratoire et la maison de paroisse sont inscrites à l'inventaire des bâtiments dignes de protection, au sens de la LPMNS, par un arrêté du Conseil d'Etat du 4 avril 1984.

Programme et descriptif des travaux

Restauration des façades

Les travaux concernent l'enveloppe extérieure de la chapelle et du portique d'entrée, l'escalier balancé de la cage occidentale et le premier étage de la maison de paroisse.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: travaux de restauration des façades
de l'église évangélique, rue Tabazan 7

1455

La restauration des façades a nécessité des travaux de pierre naturelle, de même que les escaliers. Des encadrements de fenêtres sont extrêmement dégradés.

Pour les fenêtres, il s'agit essentiellement de travaux de maintenance et de consolidation.

Les corniches et pans de toitures ont nécessité des travaux de ferblanterie et de couverture.

Il est prévu le piquage et la réfection complète des crépis. Des travaux de peinture notamment des avant-toits, des rives de toitures et des crépis seront effectués.

La pose d'un éclairage sous le porche d'entrée et la vérification de l'éclairage et des circuits électriques ont été effectuées.

Estimation des coûts

Voir tableau ci-après.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
 Proposition: travaux de restauration des façades
 de l'église évangélique, rue Tabazan 7

TRAVAUX	Situation TTC 23.02.2015	Travaux à subventionner	Subventions 15%
1 Travaux préparatoires	-	-	-
12 Protections	-	-	-
2121 Protection d'ouvrages	2 160,00	2 160,00	324,00
13 Installation de chantier commun	-	-	-
130 Installation de chantier	1 133,73	-	-
1 Travaux préparatoires	3 293,73	2 160,00	324,00
2 Bâtiment	-	-	-
21 Gros-œuvre	-	-	-
211 Echafaudages	48 279,39	48 279,39	7 241,91
211.6 Maçonnerie	21 632,40	21 632,40	3 244,86
213 Construction métallique	42 519,60	28 050,00	4 207,50
214 Construction bois	65 798,78	33 685,00	5 052,75
216 Pierre naturelle	254 424,02	254 424,02	38 163,60
22 Second-œuvre	-	-	-
221 Fenêtres	18 400,18	18 400,18	2 760,03
222 Ferblanterie couverture (partielle)	101 359,08	101 359,08	15 203,86
223 Paratonnerre	-	-	-
226 Crépiçage de façades	72 360,00	72 360,00	10 854,00
227 Peinture extérieure	43 497,32	43 497,32	6 524,60
23 Installations électriques	-	-	-
231 Installations électriques	2 217,19	-	-
28 Aménagements intérieurs	-	-	-
287 Nettoyage du bâtiment	2 160,00	-	-
	<hr/> 672 647,96	<hr/> 621 687,39	<hr/> 93 253,11
29 Honoraires			
291 Architecte	153 023,84	141 230,00	21 184,50
296 Ingénieur civil	9 072,00	4 536,00	680,40
	<hr/> 162 095,84	<hr/> 145 766,00	<hr/> 21 864,90
2 Bâtiment	834 743,80	767 453,39	115 118,01
5 Frais secondaires	-	-	-
51 Autorisations	-	-	-
511 Autorisations, taxes	1 155,60	-	-
52 Echantillons	-	-	-
524 Reproduction	2 700,00	-	-
526 Panneau de chantier	-	-	-
58 Autres frais	-	-	-
583 Compte d'attente	16 200,00	-	-
5 Frais secondaires	20 055,60	0,00	0,00
Totaux	<hr/> 858 093,13	<hr/> 769 613,39	<hr/> 115 442,01

Arrêté à
115 400,00

Délai de réalisation

A ce jour, les travaux sont achevés et une éventuelle seconde étape est envisagée pour la restauration intérieure.

Référence au 11^e plan financier d'investissement 2016-2017 (page 51)

Une subvention d'investissement pour la restauration de la chapelle de l'Oratoire est prévue au N° 044.040.02 (à chiffrer) dans les «Projets actifs».

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières annuelles, ce crédit n'engendrera pas de charges budgétaires supplémentaires.

Charges financières annuelles

Pour la subvention d'investissement prévue (115 400 francs), il faudra tenir compte d'une charge financière annuelle de 115 400 francs (amortissement au moyen de 1 annuité).

Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions d'investissements sollicitées sont de la responsabilité de l'Eglise évangélique libre de Genève.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire a été délivrée le 30 janvier 2014.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (Unité conservation du patrimoine).

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
 Proposition: travaux de restauration des façades
 de l'église évangélique, rue Tabazan 7

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
 planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Chapelle de l'Oratoire, rue Tabazan 7

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Subvention	115 400	
Autres (à préciser)		
Coût total du projet TTC	115 400	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné:

CHARGES

		Postes en ETP
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	115 400	
Total des nouvelles charges induites	115 400	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le budget de fonctionnement	-115 400

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016			0
2017	115 400		115 400
Totaux	115 400	0	115 400

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 115 400 francs, destiné à une subvention d'investissement à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration des façades de la chapelle de l'Oratoire, sis rue Tabazan 7.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 115 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2018.

Le président. Je rafraîchis juste la mémoire au bureau et aux chefs de groupe: la discussion qu'on a eue sur cet objet est semblable à celle sur l'objet qui vient d'être traité. Il n'a pas été renvoyé directement en commission car il y a eu une demande d'ouverture de la discussion. Je vous fais donc voter la préconsultation.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 56 oui contre 10 non (4 abstentions).

Préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite juste vous dire quelques mots. La chapelle de l'Oratoire est une perle, qui n'est pas très connue;

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: travaux de restauration des façades
de l'église évangélique, rue Tabazan 7

pour celles et ceux qui ne l'ont pas visitée et n'ont pas encore découvert ce lieu, il vaut le déplacement. Les travaux ont été effectués et, là, il s'agit d'une participation à la protection de notre patrimoine, de nos racines; je le précise, parce que nous aurons affaire très prochainement à une demande de préemption sur l'immeuble Clarté, qui fait aussi partie de notre patrimoine. Il est d'ailleurs inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité depuis quelques mois.

Nous avons par ailleurs aidé toute une série de congrégations; je pense à l'Eglise russe. Tout cela fait partie des biens patrimoniaux culturels que nous devons soutenir. Je vous remercie de faire droit à cette proposition du Conseil administratif.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1195 est acceptée par 61 oui contre 2 non (2 absentions).

M. Pierre Gauthier (HP). Chères et chers collègues, ce projet de délibération demande au Conseil municipal de verser une subvention de 115 400 francs à l'Eglise évangélique libre de Genève pour couvrir une partie des frais de la restauration des façades de la chapelle de l'Oratoire, sise rue Tabazan 7 et dont l'Eglise évangélique libre est propriétaire.

Vous le savez sans doute toutes et tous, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) est assez claire en ce qui concerne les bâtiments classés, comme l'est la chapelle de l'Oratoire. Je cite ladite loi: section 4, «Entretien», article 19, «Obligations du propriétaire», alinéa 1: «Sous réserve des dispositions de l'article 22, les immeubles classés doivent être entretenus par leur propriétaire.» Un peu plus loin, article 22, «Participation financière de l'Etat», alinéa 1: «L'Etat peut» – n'est pas obligé, donc – «participer financièrement aux frais de conservation», etc.

Première remarque: ce n'est donc pas la nature culturelle de l'édifice qui est importante ici, c'est son inscription à l'inventaire des bâtiments dignes de protection. Selon la loi, l'Etat, soit, au sens de la nouvelle Constitution, le Canton et les communes, n'est nullement tenu de participer à la restauration ou à l'entretien des lieux de culte. Il peut participer aux frais de conservation des immeubles classés. Il me semble que la nuance est de taille et qu'elle doit bien rester dans les esprits dans le cadre de ce débat.

Deuxième remarque: selon la proposition PR-1195, «la Ville de Genève a été saisie d'une demande formelle de subvention émanant de l'Eglise évangélique libre de Genève». Or, sur l'un des sites internet de ladite Eglise évangélique libre – on trouve tout sur internet... – on trouve l'information suivante, sous la rubrique Finances, je cite: «L'Eglise ne fait pas d'appels de fonds, pourtant comme toutes les églises et associations elle dépend financièrement de la libéra-

lité de ses membres, de legs et de dons privés. C'est donc sur le don particulier et l'offrande volontaire que reposent ses finances. L'Eglise évangélique libre de Genève ne prélève pas de finances au travers des impôts ecclésiastiques cantonaux.» Anecdotiquement, parce que j'aime bien les anecdotes, et vous aussi, j'ai trouvé ceci sous la rubrique Activités: «Cinq mardis du 30 août au 27 septembre, nous vous proposons une formation dynamique sur le don prophétique, ouverte à tous sans prérequis.» Alors profitez-en, c'est maintenant que vous pourrez découvrir le prophète qui, peut-être, sommeille en vous. Fin de l'anecdote.

Revenons à notre projet de délibération. Au vu de la rubrique Finances du site internet de l'Eglise évangélique libre, cette dernière ne semble pas souffrir d'un manque de moyens, puisqu'elle dit elle-même qu'elle ne fait pas d'appels de fonds. Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, je vous pose donc la question: pourquoi l'Etat, le Canton et la Ville devraient-ils participer à des frais qui, au nom de la loi, incombent en priorité au propriétaire? Rien, dans le projet soumis ni dans les explications, ne nous permet de répondre à cette question. Ensuite, nous sommes un peu mis devant le fait accompli, puisque les travaux sont déjà achevés. Alors pourquoi donc, si l'Eglise avait des difficultés financières, n'a-t-elle pas fait sa demande de subvention avant que les travaux ne commencent? Je pense que nous aurons toutes ces explications tout à l'heure.

Un autre point qui ne manque pas de sel, si je peux me permettre – le sel de la terre... –, cette «Eglise», entre guillemets, a invité un prédicateur notoirement homophobe et anti-avortement à venir distiller son prétendu enseignement, ici même, à Genève, en 2014. Ce prédicateur est membre d'un groupe sectaire nommé The Call, «l'appel». Les associations LGBT, Sandrine Salerno ainsi que la présidente de l'Eglise protestante de Genève se sont offusquées de cette proximité entre l'Eglise et The Call; nous devrions nous aussi être un petit peu plus suspicieux vis-à-vis de groupes de cet ordre qui sont des groupes extrémistes. Ainsi, il y a beaucoup de zones d'ombre et d'incertitudes dans cette présentation. Peut-être que le Conseil administratif va nous éclairer sur ces points – cela serait plus que souhaitable. En effet, je regrette que l'on donne l'impression désagréable de mettre le Conseil municipal devant le fait accompli, sans préjuger des raisons qui ne nous sont pas indiquées. Je crains que, devant une telle opacité, nous ne puissions donner suite à ce projet. Vous êtes entrés en matière, donc il est un peu trop tard pour ne pas le faire...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Je vais conclure, Monsieur le président. Je vous propose de refuser ce projet, de le renvoyer au Conseil administratif afin qu'il revoie sa copie et, surtout, qu'il nous donne l'explication sur les comptes de cette Eglise

évangélique et pourquoi cette dernière tend la sébille auprès de l'Etat et des communes. Qu'elle nous prouve qu'elle n'est pas capable d'assumer elle-même, en tant que propriétaire, la réfection de son bâtiment. Je vous remercie.

M. Régis de Battista (S). Juste quelques mots de la part du groupe socialiste. Effectivement, nous allons demander le renvoi de cette proposition à la commission des travaux et des constructions pour en discuter. Ce n'est pas une grosse somme, mais c'est vrai que certaines questions se posent. Il ne s'agit pas forcément de faire un débat sur la laïcité, plutôt de savoir si c'est l'Etat qui doit faire ces travaux. On a parlé tout à l'heure des propriétaires de ces lieux. Je pense, comme M. Pagani l'a dit, que c'est quelque chose de très beau; malheureusement je ne suis pas allé voir l'objet lui-même, mais certaines questions méritent qu'on en parle. Je pense que c'est important de prendre le temps pour en discuter. Le groupe socialiste, comme je l'ai dit, demande le renvoi à la commission des travaux et des constructions.

Le président. Vous avez bien compris que, pour un renvoi en commission des travaux et des constructions, il faudra refuser tous les votes d'entrée en matière suivants, sinon on va se retrouver dans la même situation tout à l'heure. La parole est à M^{me} Kraft-Babel.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, si nous pouvons convenir que la présentation du Conseil administratif est peut-être un peu succincte pour certains, je vais m'appliquer à donner quelques éléments qui pourront peut-être nous aider à ne pas perdre trop de temps sur un objet qui, en fait, est assez simple. M. Pagani l'a rappelé, c'est effectivement un petit bijou dans la Vieille-Ville que ce temple de l'Oratoire. Les temples sont, de manière usuelle, entretenus de l'extérieur à titre de patrimoine par une collectivité publique, puis ils sont donnés à exploitation à diverses communautés.

Vous devez savoir que ce lieu est un peu caché, vous l'avez constaté, dans la rue Tabazan. En fait il n'apparaît pas véritablement comme un lieu de culte et, cela, c'est pour une raison historique. Vous trouvez exactement le même phénomène à Paris, lorsque vous allez voir l'église de Pentemont-Luxembourg, qui est protestante calviniste; elle a exactement la même architecture, et on vous dit «faites attention, ne manquez pas tel ou tel endroit, c'est au premier étage, c'est une église». C'est exactement le même phénomène qu'à la rue Tabazan, où vous avez la même architecture intérieure avec un balcon en bois comme vous en avez à l'église luthérienne, sauf que cette dernière n'a pas pris la peine de se cacher; on était alors en d'autres temps.

Ce bâtiment est véritablement historique, ancien, dans une architecture très intéressante. Il appartenait à des privés, pendant de nombreuses années il a été entretenu entièrement par eux – des personnes qui, pour certaines, ont d'ailleurs gardé la propriété des maisons voisines. Il a été remis à l'Eglise plus officiellement assez récemment. L'Eglise protestante genevoise a créé ce qu'on appelle la Fondation des temples et a fait un appel à l'Etat ces dernières années, estimant qu'elle n'arrivait plus à assumer par ses propres moyens la pérennité de ces lieux. Ce n'est pas qu'elle ne le voulait pas, c'est qu'elle ne le peut pas. Autant pour les Eglises catholiques que pour les Eglises protestantes, il y a un problème de moyens.

La seconde chose, et alors là je suis très surprise de la position de mes collègues des bancs d'en face. En fait, lorsqu'un lieu qui était cultuel – et là vous avez des réserves et c'est votre droit – devient culturel – vous connaissez l'exemple de la Fête de la musique –, il est mis à disposition pour des concerts, il est mis à la disposition de qui veut bien le louer; il est mis à la disposition du public, il n'est pas strictement réservé aux besoins de la communauté évangélique. Dans certains pays, lorsqu'on veut garantir la laïcité, c'est-à-dire le contrôle sur des communautés dont vous pourriez avoir le soupçon qu'elles deviennent un peu extrémistes, qu'est-ce que l'on fait? Eh bien, on participe au financement, notamment des bâtiments, et on crée à cette occasion-là un lien, non une «surveillance», entre guillemets, mais un lien avec ces communautés, un lien sain, un lien qui est tout à fait naturel et qui permet que nous vivions tous en bonne intelligence, raison pour laquelle nous, le Parti libéral-radical, nous avons déjà dit oui pour la Pélisserie. Nous pensons que c'est une restauration absolument exceptionnelle et que si toutes les communautés prenant autant de bien pour leur patrimoine le faisaient pour la Ville de Genève, nous serions vraiment heureux.

Nous pensons que Tabazan sera également fait avec soin, puisqu'ils aiment ce lieu et qu'ils y tiennent. Ce qu'ils nous demandent n'est pas considérable. Nous avons déjà accepté pour le Sacré-Cœur, nous avons accepté pour Notre-Dame, nous acceptons pour la cathédrale, et nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant que collectivité publique, de participer à la pérennité de ces lieux qui font partie de notre histoire, et je vous remercie de voter cet objet sur le siège. A quoi bon aller réécouter toute cette histoire en commission; il me semble vous en avoir suffisamment dit. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau a décidé de fermer la liste des intervenants, dont le prochain est M. Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce type de propositions, qu'on a régulièrement d'ailleurs, on les renvoie chaque fois à la commission des finances, tout

simplement parce qu'il s'agit de subventions d'investissement. On s'épargnerait alors ce débat – une fois de plus, comme tout à l'heure – si on appliquait notre procédure habituelle; toutes les questions pouvaient être posées en commission, tous les documents peuvent être demandés. Probablement que cela aurait alors été une formalité et que cela aurait ensuite été voté ici sans problème. Je ne sais pas pourquoi tout à coup on fait maintenant des débats de commission en plénière.

Moi, je demande formellement que cette proposition soit renvoyée en commission, et en commission des finances, parce qu'il s'agit d'une subvention. Ce n'est pas nous qui faisons les travaux, ce sont les propriétaires du bâtiment; qui plus est, les travaux sont déjà faits, donc je ne vois pas du tout l'intérêt d'aller en commission des travaux et des constructions. Par contre, comme c'est une subvention, ça va aux finances. Faisons cet effort, refusons ce débat immédiat qui n'a pas de sens puisque ça suscite quand même passablement d'interrogations. Les interrogations de M. Gauthier sont légitimes. Je pense que c'est en commission que le débat doit avoir lieu, et on revient ensuite devant ce Conseil municipal. Je vous invite donc, Monsieur le président, à faire en sorte qu'on puisse renvoyer cette proposition à la commission des finances. Merci.

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. Je vous donne la liste des derniers intervenants dans l'ordre: M. Guex, M. Rossiaud, M. Bärtschi, M. Haas et, pour terminer, M. Pagani. Monsieur Guex, vous avez la parole.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. M^{me} Kraft-Babel m'a tendu une perche que je vais m'empresse d'attraper. En effet, cette proposition m'a laissé quelque peu perplexe, tant les voies du Conseil administratif sont parfois impénétrables. Laissant tout esprit de chapelle, je me suis laissé aller, le temps d'une réflexion, à des pensées néolibérales, tenez-vous bien, que je vais vous livrer.

Cette proposition ne présente aucune vision d'ensemble, aucune vision forte, claire, compréhensible, de la politique culturelle qui se met en place dans la ville. Cette proposition ne nous dit pas pourquoi telle association culturelle mériterait une subvention et pourquoi telle autre ne la mériterait pas. Elle ne propose aucune ligne de lecture adaptée aux miliciens que nous sommes. L'ensemble des motifs exposés ne constitue pas un éclairage sur une éventuelle politique confessionnelle. Avoir une politique confessionnelle, c'est se fixer des objectifs, c'est se donner des moyens et réfléchir à la manière de les atteindre; c'est se doter d'outils de référence, tels qu'une loi crédible sur la laïcité; c'est avoir une vision claire qui puisse être expliquée aux différents milieux culturels; c'est faire des choix entre les différentes demandes et être prêt à les expliquer, au vu des objectifs que l'on s'est fixés – vous connaissez ce discours. C'est conclure des mandats de presta-

tion avec les acteurs culturels bénéficiant de subventions; c'est se demander s'il faut vraiment accorder des subventions, comme nous le faisons pour nos musées, par exemple, en fixant avec les bénéficiaires des objectifs, tout en leur garantissant la sécurité et une stabilité dans leur activité.

Posons-nous la question si l'Etat est en mesure de garantir la stabilité des activités des Eglises. Les activités des associations religieuses ne sont-elles pas élitistes? Cela, c'est une question que pourrait se poser le Mouvement citoyens genevois. Les activités des associations religieuses sont donc élitistes – pourquoi pas? Concernent-elles vraiment toute la population genevoise? Ne devrait-on pas – clin d'œil au Parti démocrate-chrétien – faire un audit sur ces associations religieuses, s'interroger sur leur utilité publique, connaître leur taux de fréquentation, leur demander un bilan de leur activité et quels en sont les résultats concrets? En un mot, et là je m'adresse à vous, chers camarades de droite, arrêtons de déresponsabiliser les Eglises en leur faisant miroiter l'idéologie d'un Etat providence, et considérons-les comme des interlocuteurs éventuels, et non comme des assistés. Je vous remercie. (*Rires et applaudissements.*)

M. Jean Rossiaud (Ve). Les Verts seront tout aussi radicaux mais un peu plus brefs. Nous avons trouvé les arguments de M. Gauthier convaincants; les questions qu'il pose doivent trouver réponse. Nous ne pensons pas que ces réponses puissent être données en plénière. Nous souhaitons donc renvoyer cet objet en commission, et la commission la plus adaptée devrait être la commission des finances. Je vous remercie.

M. François Bärtschi (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à MM. Guex et Gauthier, les Dupond et Dupont de la laïcité genevoise, nostalgiques du *Kulturkampf*...

M. Stéphane Guex (HP). Et je dirais même plus!

M. François Bärtschi. ... ayatollahs de la laïcité, parfois un peu plus modérés; des radicaux de gauche, héritiers du père Combes, grand mangeur de curés, ou de pasteurs, c'est à choix. Nous avons donc eu droit, comme souvent, à – comment dire en finesse? – une volonté de réduire, autant que faire se peut, toute trace de religion dans notre société. Manque de chance, Genève existe du fait qu'elle a un certain passé: elle a eu Calvin, elle a aussi tout un ensemble d'influences religieuses, chrétiennes mais aussi d'autres sources, en particulier évangélistes. Ce sont également tous ces monuments qui font notre histoire, notre personna-

lité, qui font l'esprit de Genève; ce sont tous ces monuments qui méritent d'être conservés, dans un but ou avec une intention culturels, c'est-à-dire religieux. On peut aussi vouloir les protéger pour une raison historique, parce qu'on apprécie l'histoire de notre civilisation, de ce qu'elle a été. On peut aussi l'apprécier pour des questions artistiques, parce qu'il y a un élément artistique qui est là. Il ne s'agit pas de collections privées; il s'agit d'un lieu destiné au public.

Quelque part, fondamentalement, c'est bien gentil de s'attaquer tous azimuts à toute trace religieuse... La séparation de l'Eglise et de l'Etat existe depuis plus d'un siècle, et je pense que ça suffit et que ce n'est pas utile de vouloir enlever toute trace de religion, même s'il s'agit de monuments, d'éléments artistiques ou autres; je crois que ce n'est pas raisonnable. Il faut à tout prix qu'on ait une vision modérée et qu'on pense au bien public. Ce bien public, c'est nécessairement de financer ces lieux et en particulier cet oratoire, paraît-il superbe, où je n'ai pas eu la chance d'aller, malheureusement, mais je me réjouis d'y aller prochainement. Je suis seulement passé devant; la porte était malheureusement fermée chaque fois que j'y suis allé, mais je prendrai un peu de temps pour m'y rendre. J'ai écouté, vous transmettez, Monsieur le président, M^{me} Kraft-Babel faire une description très pertinente du lieu – mais, de manière plus générale, pitié, mon Dieu!... (*Rires.*)

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je ne désirais absolument pas prendre la parole sur cet objet. Néanmoins j'ai entendu M. Gauthier; vous transmettez, Monsieur le président. Ses arguments ne m'ont pas forcément convaincu, mais je ne connais pas l'objet et je serais très intéressé à ce qu'il transmette à tous les groupes, s'il en a la possibilité, les arguments et les tenants relatifs à sa précédente prise de parole. Je suis très étonné qu'on vienne avec une demande de subvention pour cette Eglise évangélique libre, alors que tous les travaux ont déjà été faits. Là aussi, quelque part, il y a une responsabilité des entreprises. Si on fait des travaux et qu'on ne demande rien, aucun acompte, c'est quand même un petit peu spécial. Si on ouvre cette boîte de Pandore, et qu'il suffise de dire – peu importe le motif, sans entrer dans le contenu de cet objet bien précis – «écoutez, on est obligés de demander une subvention, on a fait les travaux et maintenant c'est à la Ville de payer la facture», je serais très étonné.

M. Gauthier nous a expliqué tout à l'heure la loi qui était en vigueur dans le canton de Genève; je suis aussi très étonné qu'une fois de plus ce soit la Ville qui paie. Pourquoi n'y a-t-il pas de demande à l'Etat ou aux communes? Je ne sais pas si j'ai mal lu la proposition du Conseil administratif, mais là, moi, je vois une demande de subvention de 115 400 francs, je n'en vois pas d'autre. C'est peut-être moi qui ai mal lu le document, cependant je suis très étonné. Je pense donc qu'on pourra quand même en débattre en commission et si les travaux sont déjà finis et que c'est un problème de facture, on pourra demander des auditions, on pourra un petit peu épilucher cet objet. Peu importe le montant, même si celui-ci

concerne des travaux, c'est un montant assez dérisoire par rapport à ce qu'on vote dans cette enceinte, mais ces 115 400 francs, c'est de l'argent du contribuable et je pense qu'on est tous élus pour vérifier comment l'argent est dépensé.

Le président. Monsieur Gauthier, vous estimez avoir été mis en cause par les propos de M. Bärtschi. Il me semblait qu'à l'écoute de ses propos, vous étiez plutôt à éclater de rire. Le bureau est partagé, mais puisque vous ne demandez modestement qu'une minute pour vous défendre, je vous l'accorde.

M. Pierre Gauthier (HP). C'est fort aimable à vous, Monsieur le président.

Le président. Ça n'a rien d'aimable...

M. Pierre Gauthier. Entre gens de bonnes mœurs, nous pouvons nous entendre. Une chose: il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre – vous transmettez à M. Bärtschi. J'ai cité la LPMNS en début d'intervention, mais je vous le répète, ainsi vous le saurez peut-être – *bis repetita placent*, comme on dit: le propriétaire doit entretenir et l'Etat et les communes peuvent participer. Si vous aviez écouté, vous auriez peut-être entendu. Maintenant, je pense qu'entendre veut dire «comprendre», Monsieur le président. J'aime bien que vous m'ayez vu comme un personnage de Hergé. Je vous renvoie la pareille et je vous traiterai de Philémon Siclone; je trouve cela assez sympathique, finalement, parce que même si nous avons des oppositions très nettes du point de vue idéologique, nous pouvons avoir des références communes. Merci, Monsieur le président.

Le président. Madame Kraft-Babel, je vous rappelle que la liste a été close, donc si vous souhaitez la réouverture du débat, je vous laisse faire une motion d'ordre. Le mot de la fin va à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs... (*Remarques.*) Excusez-moi, Madame Kraft-Babel, mais c'était pour ne pas redire ce que vous avez dit. Moi, je m'en tiens strictement, sur ces problématiques-là, aux aspects historiques et de construction. Je rends hommage à M^{me} Kraft-Babel d'avoir expliqué l'histoire de ce lieu. Je dois ajouter une petite chose extrêmement importante, c'est que notre compatriote Henri Dunant est parti de cette chapelle, trois ans avant la signature et la publication de son

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)
Proposition: travaux de restauration des façades
de l'église évangélique, rue Tabazan 7

fameux livre sur Solférino, avec une délégation d'infirmiers pour sauver un certain nombre de personnes; d'ailleurs celle-ci porte une plaque commémorative.

Je rappelle à celles et ceux qui ne connaissent pas les lois, ou qui font semblant de les interpréter, que l'Etat de Genève fixe des normes de rénovation. De ce fait, il impose des coûts de rénovation aux propriétaires privés qui pourraient très bien s'en passer. C'est de ce point de vue là que nous avons été sollicités, parce qu'on ne peut pas exiger, par exemple, une bienfaisance du travail de taille de ces façades qui sont en train de s'écrouler en vertu de la LPMNS, et puis dire que les propriétaires n'ont qu'à payer parce qu'ils ont suffisamment d'argent pour respecter les normes que l'Etat fixe. Ce sont des normes très élevées et je suis bien placé pour le savoir parce que nous sommes soumis à ces normes-là quand nous rénovons nos bâtiments.

Je pense que c'est faire le meilleur usage des deniers publics d'à la fois restaurer, dans de bonnes conditions et avec la capacité qu'ont nos entreprises et les ouvriers qui les servent, et d'exiger des hautes normes de restauration. Il s'agit de participer à hauteur de 15%, Mesdames et Messieurs, 15% sur un travail de 1 million de francs, quand même, on peut faire ce petit effort, et on l'a fait pour d'autres, vous avez cité d'autres chapelles et d'autres lieux culturels. Je pense que ce débat doit rester strictement patrimonial. Ceux qui veulent le faire dévier sur d'autres questions en portent la responsabilité; quant à moi, je me limite à ces questions patrimoniales, parce que nous avons besoin de transmettre notre patrimoine aux générations futures, notamment la petite plaque que je viens de citer et notamment cette chapelle de l'Oratoire, qui fait partie de notre histoire intrinsèque, Mesdames et Messieurs, quoi qu'on en pense. Je vous remercie de votre attention et de faire droit à cette proposition, soit en la renvoyant en commission, où je vous redirai tout ce qui vient d'être dit, de la façon la plus complète, soit de la voter sur le siège.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Il y a effectivement trois possibilités de vote et nous ferons donc trois votes, dont le premier sur la discussion immédiate. Si celle-ci est refusée, nous voterons sur les renvois en commission, avec deux propositions possibles, commission des travaux et des constructions ou commission des finances. Je fais donc d'abord voter la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 41 non contre 29 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1195 à la commission des travaux et des constructions est refusé par 49 non contre 23 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1195 à la commission des finances est accepté par 66 oui contre 3 non (1 abstention).

- 8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 861 400 francs, dont à déduire trois subventions du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant total de 365 000 francs, soit un montant net de 2 496 400 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif (PR-1137 A)¹.**

Rapport de M. Rémy Burri.

La proposition PR-1137 a été renvoyée en commission le 7 octobre 2015. La commission s'est réunie deux fois pour traiter le sujet, à savoir les 2 et 9 décembre 2015, sous la présidence, respectivement, de MM. Guy Dossan et Jean Rossiard. Les notes de séances ont été prises, respectivement, par MM. Daniel Zaugg et Nicolas Rey, qu'ils soient sincèrement remerciés pour leurs procès-verbaux.

Séance du 2 décembre 2015

Audition de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, accompagnée de M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction

Présentation du projet

M^{me} Cerda indique que ce crédit s'inscrit directement dans la stratégie «pour une Ville de Genève 100% renouvelable et zéro émission en 2050». Il vise à engager des démarches d'assainissement technique ou de transition énergétique en dehors de travaux de construction ou de rénovation. Pour rappel, la stratégie, engagée par la Ville en 2006, a pour objectif de désengager la Ville des énergies fossiles et diminuer les besoins pour faciliter la transition vers des énergies renouvelables. Pour atteindre ce but, la Ville a utilisé un certain nombre de crédits au fil des années. Alors que le crédit sur le patrimoine locatif (proposition PR-261) et celui sur les bâtiments administratifs (proposition PR-509) ont été bouclés, le Service de l'énergie doit encore réaliser la proposition PR-718 qui concerne le patrimoine locatif. Les économies d'énergie présentent également un avantage économique. Entre 2009 et 2015, les réductions d'émission de CO₂ réalisées par ces demandes de crédit ont rapporté plus de 2 millions et demi de francs à la Ville. Une partie de ce montant rétrocédé à la Ville par la Confédération a pu être emmagasinée dans le fonds «énergie et climat».

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 1746.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Le Service de l'énergie travaille de manière autonome pour développer des mesures d'assainissement technique. Dans ce cadre, il identifie des objets qui pourraient bénéficier d'une transition énergétique. On peut relever le cas du bâtiment de la Ville à Richelien qui fonctionne actuellement au mazout. Le Service énergétique propose de rénover sa chaufferie, de placer une chaudière à pellets de bois et d'installer une ventilation double flux. La rénovation de la chaufferie va permettre de consommer moins d'énergie en substituant le fossile par du renouvelable. La ventilation double flux va également contribuer à diminuer cette consommation en améliorant la performance énergétique de la ventilation. Après ces travaux, l'impact du bâtiment en émission de CO₂ aura été annihilé.

Après cette première proposition qui représente un montant d'environ 500 000 francs, le Service de l'énergie suggère d'agir sur les serres qui sont des bâtiments énergivores par nature. Comme le site fonctionne actuellement au mazout, le service souhaite rénover la chaufferie et installer une chaudière à pellets de bois. Ces travaux de 265 000 francs permettront de diminuer la consommation en CO₂ des serres. Le Service de l'énergie a également identifié la faible performance énergétique des systèmes de ventilation de plusieurs bâtiments administratifs de la Ville. La vétusté de ces installations offre cette fois encore la possibilité de remplacer le système actuel par une ventilation double flux qui permettrait d'améliorer la consommation d'énergie. Le Service de l'énergie estime à 50% l'économie annuelle d'énergie offerte par ce type d'intervention. Au final, le remplacement des systèmes de ventilation permettra de réduire les émissions de CO₂ et d'économiser des centaines de kilowattheures (kWh) pour une enveloppe de 875 000 francs.

En ce qui concerne les systèmes de régulation, le Service de l'énergie propose de rénover les chaufferies qui consomment passablement d'énergie. Notamment de l'ensemble cour de Saint-Pierre qui s'est passablement détériorée avec les années. Il est également prévu de changer le système de régulation de l'école de l'Europe pour les mêmes raisons. Le montant global des interventions est de 225 000 francs car le remplacement de ces systèmes est complexe.

Le Service de l'énergie souhaite mener une action d'économie d'eau. Alors que la Ville de Genève a déjà pu réduire de 90% la consommation des fontaines monumentales en les mettant en circuit fermé, la proposition d'aujourd'hui concerne les bornes de distribution d'eau potable. Actuellement, ces bornes ne peuvent pas fonctionner de manière intermittente pour des raisons de purge du réseau. Pour améliorer le système, le Service de l'énergie propose d'installer une électrovanne qui permettrait d'actionner l'eau par bouton pressoir tout en maintenant la fonction de purge. Bien qu'il existe 109 fontaines en Ville de Genève, la présente demande de crédit propose de faire un essai sur une dizaine de fontaines. Toujours en matière d'économie d'eau, le Service de l'énergie propose d'assainir quelques systèmes de climatisation à eau perdue. Pour information, ces anciens systèmes

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

utilisent l'eau pour créer de la chaleur. Comme ces systèmes ne sont plus autorisés aujourd'hui, le Service de l'énergie propose de les remplacer par des systèmes de climatisation traditionnelle. Le coût global de la rénovation des bornes fontaines et de l'assainissement des systèmes de climatisation s'élève à 310 000 francs.

Comme la politique énergétique signifie également la production d'énergie renouvelable, le Service de l'énergie propose de construire une centrale de 1000 m² pour produire de l'électricité sur la toiture du centre sportif de Varembe. Cette centrale permettrait de produire 115 000 kWh et d'avoir des recettes de plus de 250 000 francs. Sachant que ces installations ont une durée de vie de trente ans, il est clair que ces investissements sont rentables.

Le Service de l'énergie suggère de mettre en place un projet pilote pour stocker de l'électricité. La filière photovoltaïque s'est tellement développée que les prix de production sont devenus moins élevés que les prix de rachat. Même s'il est possible d'équilibrer financièrement une opération en revendant aux Services industriels de Genève (SIG), il est devenu plus intéressant de produire pour consommer. En procédant de la sorte, on substitue un kilowattheure que l'on paierait plus cher que le prix du rachat. Aujourd'hui, la production locale d'énergie a un véritable intérêt à être autoconsommée. Pour pouvoir maximiser la capacité d'autoconsommation, il faut créer un système qui puisse stocker l'électricité produite localement. Le Service de l'énergie souhaite développer cette idée pour voir dans quelle mesure elle pourrait être utile sur le territoire de la Ville.

En ce qui concerne les tendances globales, il faut savoir que la municipalité a pris du retard sur la pénétration des énergies renouvelables. Pour atteindre l'objectif «100% renouvelable en 2050», le Service de l'énergie doit travailler plus largement à l'échelle des quartiers. Le projet CADéco entre dans ce cadre puisqu'il met en œuvre les solutions d'énergie renouvelable dans une série de bâtiments. En intervenant sur de gros ensembles immobiliers, le Service de l'énergie rattrapera plus rapidement le retard de la Ville en matière d'énergie renouvelable. Alors que la proposition présentée aujourd'hui propose de mener des interventions à petite échelle, les projets CADéco et Minoteries devraient permettre de finaliser la transition énergétique de la Ville.

Au niveau des subventions, il faut savoir que le Service de l'énergie a déposé un certain nombre de requêtes pour aider au financement du projet. Ainsi, deux subventions lui ont déjà été accordées pour un montant de 305 000 francs. Le Service de l'énergie propose d'investir 800 000 francs pour réaliser la transition énergétique de deux sites. Le remplacement des systèmes de ventilation coûtera 875 000 francs et les régulations coûteront 225 000 francs. Enfin, il est important de relever que la proposition PR-1137 engendrera des recettes à hauteur de 20 000 francs par an. Elle permettra également de réduire les charges d'énergie de la Ville de 72 000 francs chaque année.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Questions des commissaires

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande quelle est la consommation énergétique actuelle du parc immobilier de la Ville et quel est le pourcentage actuel du chauffage fonctionnant avec de l'énergie fossile.

M^{me} Cerda précise que le rapport d'activité 2014 comprend l'évolution des agents énergétiques du patrimoine immobilier de la Ville sur différentes années. Elle estime à 94% la consommation d'énergie fossile pour le chauffage à Genève. En toute vraisemblance, le Service de l'énergie n'arrivera pas à diminuer cette proportion dans les délais impartis, même si le projet présenté aujourd'hui est important.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande des précisions sur la vétusté des équipements que le Service de l'énergie propose de remplacer. Il est important de savoir si ce critère entre systématiquement en ligne de compte dans les interventions proposées dans la proposition PR-1137. Il demande si les installations solaires de la piscine de Varembe serviront à produire de la chaleur thermique.

M^{me} Cerda précise que le critère de vétusté entre bel et bien en ligne de compte dans le remplacement des appareils. M. Santines ajoute que la plupart des chaudières et des ventilations sont en fin de vie et datent de plus de vingt ans. La liste des bâtiments avec l'année d'installation est transmise à la commission.

Bâtiment

Année d'installation

Des bâtiments en transition vers le «100% renouvelable»

Centre Cecofor de Richelien	1982
Serres Bornaches	1977

Amélioration performance énergétique d'installations de ventilation

Ecole Liotard – auditorium	1974
Ecole Trembley I – salle de gym et vestiaires	1967
Stand 25	1990
Piscine de Varembe – vestiaires	1990
Centre Cecofor de Richelien – vestiaires	1982

Amélioration de la performance énergétique des systèmes de régulation

Ecole de l'Europe	2005
Ensemble Cour de Saint-Pierre 2	chaufferie: 2000
	sous-stations: avant 2000

Remplacement des installations de climatisation à eau perdue

Palais Eynard – salle de conférences	1999
Palais Eynard – archives	1985

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Concernant Varembe, M^{me} Cerda répond par la négative. Après avoir analysé toutes les variantes, le Service de l'énergie a rejeté une production solaire thermique qui coûterait trop cher puisqu'elle ne fonctionnerait qu'en été. Sachant que la production d'électricité est plus intéressante économiquement, le Service de l'énergie a choisi une solution hybride qui produira à la fois de l'électricité et de la chaleur. Cette solution permettra d'avoir un meilleur équilibre économique. Il faut savoir que le panneau hybride coûte à peine plus cher que le panneau photovoltaïque seul. Même si le Service de l'énergie prévoit de se centrer sur la production d'électricité, les tarifs évoluent tellement vite qu'il ne se privera pas de combiner cette solution avec du thermique le cas échéant.

A la remarque d'un commissaire du Parti libéral-radical qui ne voit pas la nécessité de faire voter des projets pilotes par la Ville – ces projets sont trop abstraits à ce stade pour que la municipalité puisse se prononcer –, M^{me} Cerda précise qu'il existe un bon nombre d'innovations en matière d'utilisation d'énergie. Face à cette situation, le Service de l'énergie a sélectionné les solutions qui pourraient être pertinentes pour la Ville de Genève. Ainsi, la municipalité pourrait avoir un véritable intérêt à stocker l'électricité de ses bâtiments. L'autoconsommation d'électricité présente un avantage économique que le projet pilote permettrait d'évaluer. M^{me} Cerda ajoute encore qu'à partir du moment où la Ville a décidé de se détourner des énergies fossiles, il lui incombe de chercher les solutions qui offriraient le plus d'avantages à la collectivité. Ainsi, l'expérimentation du système de stockage d'électricité permettra d'avoir une vision globale de sa viabilité. Sans projet pilote, il ne sera pas possible de connaître les coûts de fonctionnement et d'exploitation de cette solution. La Ville n'a pas d'autre choix que d'expérimenter le système proposé si elle veut déterminer son intérêt.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait savoir si le Service de l'énergie a demandé une subvention à la Confédération pour mettre en œuvre la proposition PR-1137.

M^{me} Cerda répond que ce type d'intervention relativement restreint ne répond pas aux critères permettant de recevoir une subvention de la Confédération. Il faut relever que le Service de l'énergie s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés pour recevoir des subventions. M. Santines ajoute que les opportunités sont susceptibles d'évoluer d'une année à l'autre. Selon les performances énergétiques du projet, de nouvelles subventions peuvent apparaître. Sachant que les chantiers peuvent durer plusieurs années, le Service de l'énergie reste attentif afin de déposer les demandes de subvention au moment opportun.

A la question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre, M^{me} Cerda répond que le Service de l'énergie a inventorié toutes les toitures de la Ville afin de déterminer leur potentiel de production. L'installation d'une centrale nécessite une planification coordonnée avec la Direction du patrimoine bâti car la réalisation de l'étanchéité doit coïncider avec celle de l'isolation. De ce fait, le Service de l'éner-

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

gie émet des propositions au fur et à mesure des opportunités. Après Varembe, il est prévu de mettre en place des centrales photovoltaïques sur les toitures du centre sportif des Vernets. Le centre sportif du Bout-du-Monde fait aussi partie des sites qui entrent dans le cadre de la transition énergétique. Ces deux sites font l'objet d'études de lignes directrices, actuellement en cours et pilotées par le Service d'urbanisme. Le Service de l'énergie a été associé à cette démarche.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'étonne de voir qu'un investissement de 270 000 francs est prévu au 25, rue du Stand et un autre pour l'école de l'Europe.

M. Santines indique que l'appareil de ventilation doit être remplacé car il ne possède pas de système de récupération de chaleur. Cet appareil n'a pas été rénové depuis la construction du bâtiment. M. Santines explique que l'école de l'Europe avait accueilli un nouveau système de régulation numérique permettant de gérer électroniquement les classes. Malheureusement, les systèmes se sont bloqués et la régulation ne peut être gérée que manuellement. Face à cette situation, le Service de l'énergie propose d'en revenir à des systèmes traditionnels où l'équilibrage est simplifié.

M^{me} Cerda répond, à un commissaire de l'Union démocratique du centre, que les bâtiments sont classés par enjeux. Pour les enjeux importants, le mode d'action approprié consiste à mener une intervention globale comprenant la rénovation. Alors qu'une grande partie des bâtiments se trouve déjà dans des processus de rénovation, le projet présenté aujourd'hui concerne des actions plus modestes portant sur des équipements techniques. Dans ce cadre, le Service de l'énergie prend en compte le critère de vétusté pour établir les interventions prioritaires. M. Santines confirme que les plus gros enjeux se trouvent généralement insérés dans des enveloppes globales. Pour donner un exemple concret, le remplacement des anciens systèmes de ventilation de la piscine des Vernets est compris dans des travaux de rénovation car il demande de casser des murs et de recréer des cheminements.

Un commissaire du Parti socialiste souhaiterait connaître les bâtiments qui ont été rénovés et ceux qui pourraient faire l'objet de travaux de rénovation. M^{me} Cerda juge difficile de réunir autant de données dans un seul document. Il faut savoir que le Service de l'énergie agit selon plusieurs modes d'action différents. L'intérêt de cette stratégie est que ces modes d'action peuvent se superposer. Entre 1970 et 2005, le Service de l'énergie a baissé de 40% la consommation d'énergie du chauffage en régulant le fonctionnement des installations techniques. En 2005, il a superposé un deuxième niveau d'intervention en travaillant cette fois à l'échelle des bâtiments. Cette stratégie est apparue en réponse à la loi sur l'énergie qui a décrété en 2003 que les nouveaux projets de bâtiments devaient intégrer un plan énergétique pour pouvoir obtenir une autorisation de construire. Cette loi a été une révolution puisqu'elle a amené les architectes à concevoir les bâtiments avec

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

les ingénieurs. De ce fait, le potentiel d'action du Service de l'énergie est apparu en amont, que ce soit pour des projets de construction ou de rénovation. Depuis 2005, le Service de l'énergie travaille également avec les urbanistes à l'échelle des quartiers pour mettre en place des solutions d'énergie renouvelable. Enfin, on peut relever que le Service de l'énergie collabore avec la Direction du patrimoine bâti sur tous les processus de planification des bâtiments. M^{me} Cerda ajoute que la vétusté des installations constitue le principal élément déclencheur des interventions. La politique énergétique saisit les opportunités qui se présentent en la matière pour déclencher le processus d'intervention.

A une question d'un commissaire du Parti socialiste, M. Santines explique que l'utilisation du pellet est plus rentable que le système de fosse à bois selon la configuration du bâtiment. Si l'on prend l'exemple du centre de Richelien, le bois déchiqueté peut être chauffé par du pellet étant donné que la citerne se trouve sous le bâtiment.

Un commissaire des Verts souhaite comprendre la politique du Service de l'énergie quant à l'installation à l'essai d'une dizaine de fontaines à bouton poussoir. M^{me} Cerda répond que la Ville pourrait décider d'intervenir sur l'ensemble de ses fontaines (il en existe 109) sachant que le système des boutons presseurs, d'un coût de 2500 francs par fontaine, se rentabiliserait en quelques mois.

Hors séance, M^{me} Cerda a transmis à la commission la consommation d'eau des fontaines, à savoir:

La demande de crédit propose de mettre ce dispositif «écopotable» sur une dizaine de bornes fontaines, qui consomment actuellement globalement environ 4500 m³ d'eau. L'économie d'eau annuelle sera de 3600 m³ et de 11 000 francs, la dépense annuelle d'eau pour ces dix fontaines passera de 13 750 à 2750 francs. L'investissement demandé pour cette première étape est de 30 000 francs.

Évaluation de l'équipement de l'ensemble des 109 bornes fontaines: leur consommation d'eau annuelle passerait de 38 000 à 8300 m³, soit une économie de près de 29 000 m³ par année. A noter que toutes les bornes ne consomment pas la même quantité d'eau, certaines ayant un fonctionnement saisonnier et d'autres permanent. La dépense globale associée au fonctionnement de l'ensemble des bornes fontaines passera de 195 000 à 93 000 francs par année, soit une économie de 102 000 francs par année. L'investissement nécessaire pour réaliser le tout est estimé à environ 290 000 francs, ce montant serait amorti en trois ans.

A la question d'un commissaire Vert, M^{me} Cerda soulève que le Service de l'énergie n'est pas complètement figé sur son choix pour Varembe entre une centrale photovoltaïque et une centrale hybride, étant donné la rapidité à laquelle les coûts peuvent changer.

A la question d'un commissaire du Parti socialiste, M^{me} Cerda répond que ce projet pilote de stockage d'électricité doit permettre de vérifier la viabilité du

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

système proposé. Il faut accepter que le Service de l'énergie ne connaisse pas à l'avance le résultat des nouvelles expériences qu'il va tenter. Dans le cadre des processus de rénovation, il est important de pouvoir accompagner localement des bureaux d'études vers de nouvelles technologies. La Ville a la chance d'avoir une exploitation qui garantit la viabilité des systèmes. En ce qui concerne la dimension écologique, le projet pilote devrait favoriser et maximiser la production locale d'électricité photovoltaïque. Le stockage permettra de produire plus d'électricité qui pourra être autoconsommée, le cas échéant.

Demande d'audition

Aucune audition spécifique pour cette proposition n'a été demandée. Par contre, un commissaire du Parti libéral-radical propose d'auditionner une nouvelle fois M^{me} Cerda pour avoir des informations globales sur la politique énergétique de la Ville.

Cette proposition est acceptée à la majorité de la commission.

Note du rapporteur: reproposée par un commissaire des Verts lors de la séance du 9 décembre, cette audition sera finalement refusée.

Séance du 9 décembre 2015

Discussion, prises de position des partis et vote

Un commissaire d'Ensemble à gauche se déclare convaincu par le travail effectué par le Service de l'énergie.

Un commissaire du Parti libéral-radical n'est pas convaincu, notamment concernant les actions prospectives. Il considère que la réponse de M^{me} Cerda est quelque peu lacunaire. Le Parti libéral-radical est néanmoins favorable à cette proposition. Il propose tout de même un amendement concernant le montant lié aux actions prospectives, car il a l'impression qu'il s'agit d'un chèque en blanc, sans toutefois douter de la qualité du travail général effectué par ce service. En revanche, les travaux concernant les mesures d'accompagnement et de prospectives méritent d'être précisés. Ils pourraient faire l'objet d'une proposition spécifique pour un projet pilote plus concret.

Un commissaire des Verts se dit contre le fait de voter l'amendement sans avoir auditionné M^{me} Cerda à nouveau, d'autant plus que cette proposition ne présente pas de véritable urgence et qu'elle peut être votée après l'audition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien informe que son groupe votera la proposition et l'amendement.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

En ce qui concerne l'audition de M^{me} Cerda, le Parti démocrate-chrétien juge qu'une nouvelle audition n'est pas nécessaire et conclut en affirmant que l'amendement pourra être retiré après les débats de plénière, si des précisions suffisantes y sont apportées.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son groupe suivra la même position que le Parti démocrate-chrétien.

Une commissaire du Parti socialiste remarque qu'il paraît plus logique d'auditionner une nouvelle fois M^{me} Cerda avant de voter l'amendement proposé par le Parti libéral-radical. De plus, elle ne comprend pas que cette action-là soit proposée sur quatre ans, tout en étant déconnectée des autres actions en la matière.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien répond que le service ne savait pas encore ce qu'il allait faire de cette somme et ajoute qu'il n'y a pas réellement de logique derrière tout cela et qu'elle a plutôt l'impression que les 120 000 francs sont ajoutés dans cette proposition parce que c'est simplement pratique.

Le président met au vote l'audition de M^{me} Cerda pour une présentation générale de la politique énergétique et le besoin d'éclaircissements sur la proposition.

Par 8 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC et 2 DC) contre 4 oui (3 S, 1 Ve) et 2 abstentions (2 EàG), l'audition de M^{me} Cerda est refusée.

Le président met au vote l'amendement proposé par le Parti libéral-radical pour le retrait de la somme de 120 000 francs de la proposition PR-1137, chiffre 4 de l'estimation des coûts de la proposition pour des actions complémentaires d'accompagnement et de prospectives.

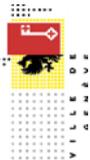
Par 8 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 non (3 S, 2 EàG) et 1 abstention (Ve), l'amendement est accepté, 120 000 francs doivent donc être retranchés des articles premier et 2 de la proposition PR-1137.

Le président met au vote la proposition PR-1137 amendée.

Par 13 oui (2 S, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC) et 1 abstention (S), la proposition PR-1137 amendée est acceptée. (*Voir ci-après le texte de la résolution amendée et adoptée.*)

Annexes:

- présentation du Service de l'énergie
- rapport d'activité ENE 2014
- plan d'action politique énergétique et climat 2014-2018
- brochure «100% d'énergie renouvelable en 2050», édition 2006



VILLE DE
A U Z A N V I L L E

TRAVAUX DE POLITIQUE ENERGETIQUE

PR N°1137

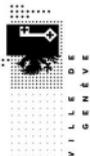
Proposition en vue de
l'ouverture d'un crédit de

2'496'400 francs

destiné à des travaux de
politique énergétique sur le
patrimoine administratif.



2.



EXPOSÉ DES MOTIFS

La politique énergétique de la Ville de Genève, une vision à long terme

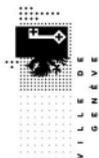
Un contexte d’approvisionnement instable

Une préoccupation du plus grand nombre

Des objectifs ambitieux – « 100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage de ses bâtiments »

- exploiter au mieux le potentiel des énergies renouvelables
- développer massivement les mesures visant à augmenter l’efficacité énergétique
- réduire les risques de dépendance structurelle envers les agents énergétiques fossiles





3.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La PR-1137 poursuit les programmes de politique énergétique n°261 (bâtiments locatifs - bouclée), n°509 (bâtiments administratifs - bouclée) et n°718 (bâtiments locatifs - bouclément prévu début 2016)

PR - 718	Montant (Frs TTC)	Montant engagé 10 / 2015 (Frs TTC)
Total	4'036'000 dont 900'000 Frs TTC de subvention	3'610'000 89,5 %

Cette PR participe à atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de la Ville de Genève dans le cadre du dispositif de la taxe sur le CO₂.
Pour la période 2009-2015, ces objectifs de réduction ont été atteints.

Le montant de la taxe sur le CO₂ rétrocedé pour la période 2009-2015 s'élève à 2'686'003 francs

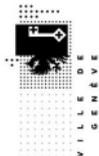
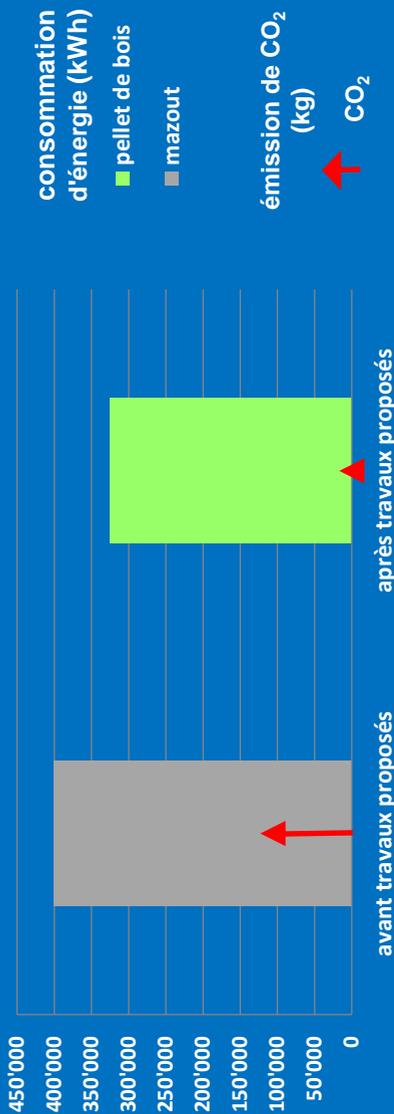
(dont 1'827'784 francs versé sur le Fonds Energie et Climat)

4.

DES BATIMENTS EN TRANSITION VERS LE «100 % RENUVELABLE»

CENTRE CECOFORT DE RICHELIEU

535'000 francs

Rénovation de la chaufferie avec installation d'une chaudière à pellets de boisInstallation d'une ventilation double-flux avec récupération de chaleur pour les vestiairesRemplacement de 400'000 kWh de mazout par 325'000 kWh de pellets de bois et diminution des émissions de CO₂ de 106 tonnes



5.

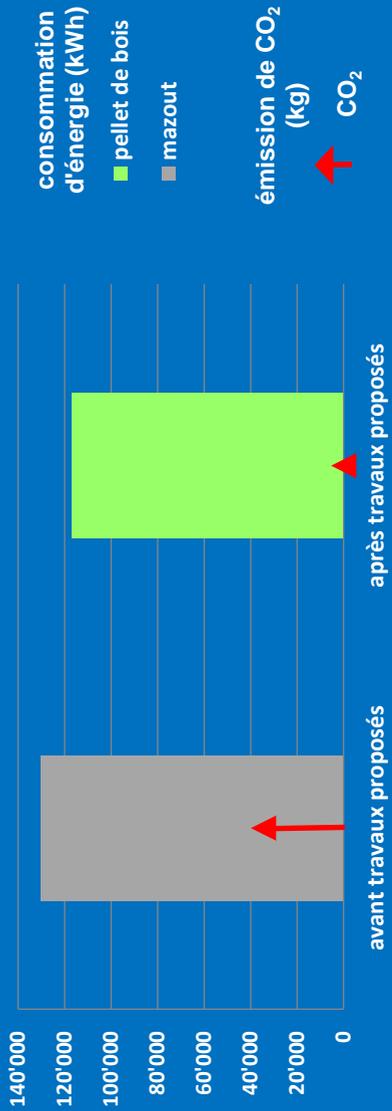
DES BATIMENTS EN TRANSITION VERS LE «100 % RENOUEVELABLE»

SERRES BORNACHES

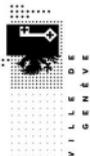
265'000 francs

Rénovation de la chaufferie avec installation d'une chaudière à pellets de bois

Remplacement de 130'000 kWh de mazout par 117'000 kWh de pellets de bois et diminution des émissions de CO₂ de 35 tonnes



6.



AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE D'INSTALLATIONS DE VENTILATION

VENTILATION

875'000 francs

Rénovation de 6 installations de ventilation avec mise en place de systèmes à double-flux avec récupération de chaleur

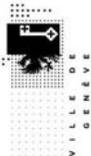
	Economie annuelle en %	Economie annuelle en kWh	Coûts des travaux
Ecole Liotard - auditorium	55	60'000	215'000
Ecole Trembley I - salle de gym	25	50'000	195'000
Stand 25	20	106'000	270'000
Piscine de Varembeé - vestiaires	35	70'000	95'000
Centre Cecofof de Richelien - vestiaires	35	35'000	p.m.
Divers et imprévus	-	20'000	100'000

Economie de:

- 105'000 kWh de mazout
- 210'000 kWh de gaz
- 26'000 kWh d'électricité

Diminution des émissions de CO₂ de 73 tonnes.

7.



AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE SYSTEMES DE REGULATION

SYSTEMES DE REGULATION

225'000 francs

Remplacement des systèmes de régulation et des tableaux électriques de 2 ensembles (chaufferie et sous-stations)

	Economie annuelle en %	Economie annuelle en kWh	Coûts des travaux
Ecole de l'Europe	10	50'000	140'000
Ensemble Cour St Pierre 2	10	135'000	85'000

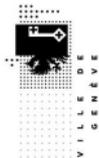
Economie de

- 135'000 kWh de mazout
- 50'000 kWh de gaz

Diminution des émissions de CO₂ de 46 tonnes.



8.



ACTIONS POUR ECONOMISER L'EAU

EAU

310'000 francs

BORNES FONTAINES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Installation de dispositifs test permettant un fonctionnement discontinu des fontaines tout en maintenant la potabilité de l'eau



ACTIONS POUR ECONOMISER L'EAU

EAU

310'000 francs

REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION À EAU PERDUE

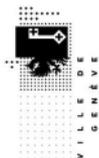
Rénovation de 4 installations de climatisations à eau perdue

Palais Eynard	salle de conférence
Ecole de l'Europe	chambres froides des restaurants scolaires
Ecole de Paquis	
Ecole Saint-Gervais	
Ecole le Corbusier	

**Economie de 5'600 m³ d'eau
potable.**



10.



DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE RENEUVELABLE ET LOCALE

CENTRE SPORTIF DE VAREMBE

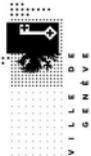
250'000 francs

Création d'une centrale solaire photovoltaïque de 1'000 m² sur la toiture plate de la piscine

Production de 115'000 kWh d'électricité renouvelable et locale et recettes annuelles de 20'700 francs.



11.

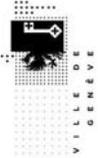


ACTIONS COMPLEMENTAIRES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROSPECTIVE

120'000 francs

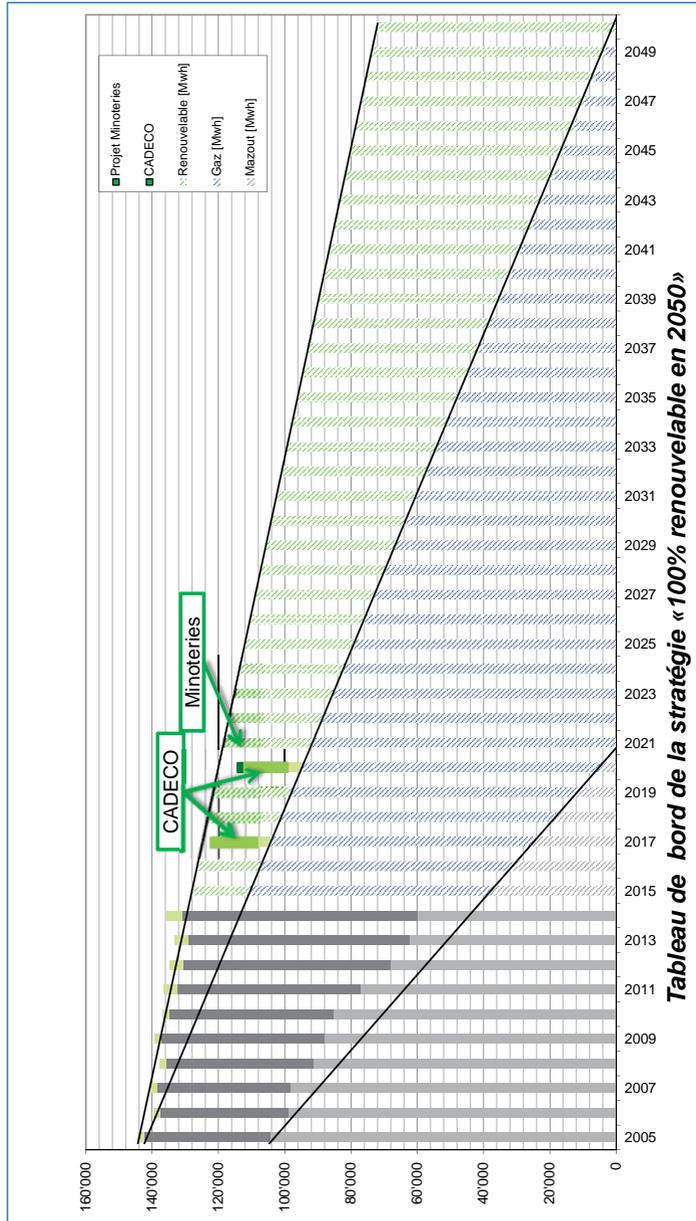
Mise en œuvre d'un projet pilote pour la production d'électricité renouvelable et locale (stockage / autoconsommation).

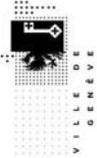




12.

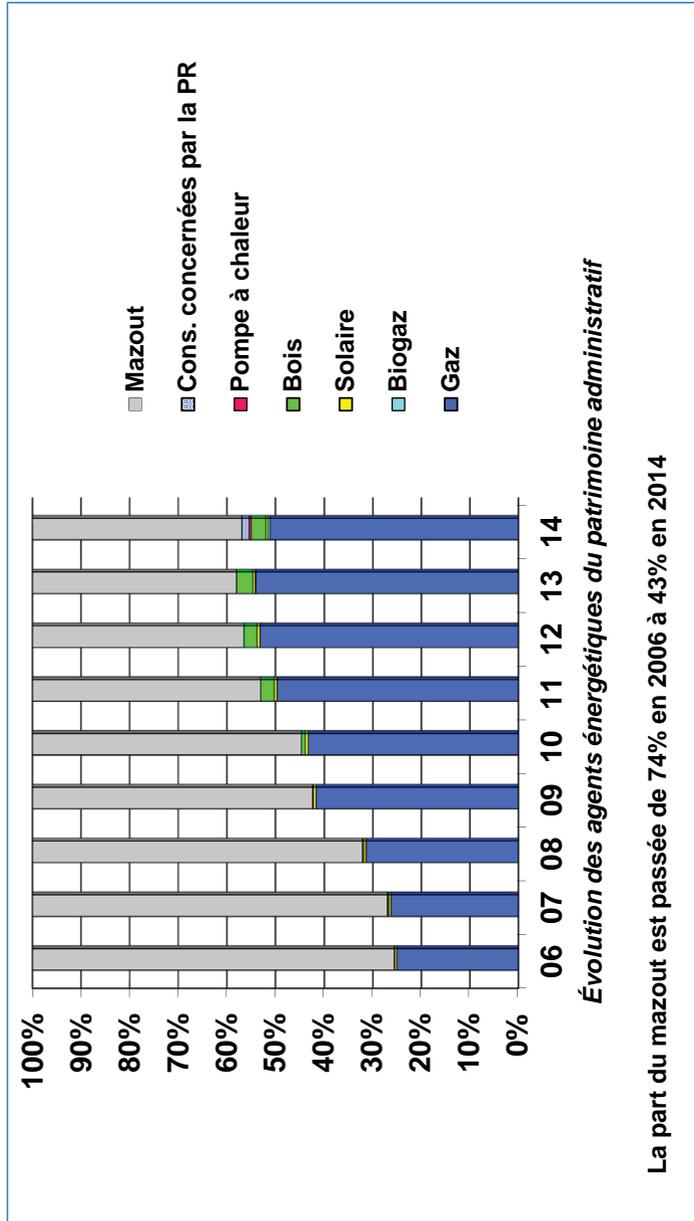
STRATEGIE ENERGETIQUE «100% RENOUEVABLE EN 2050»



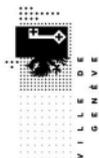


13.

INSCRIPTION DANS LA STRATEGIE ENERGETIQUE - PATRIMOINE ADMINISTRATIF



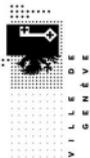
14.

**SUBVENTION****FONDS ENERGIE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES**

3 requêtes d'un montant total de 365'000 francs ont été déposées au Fonds Energie des Collectivités Publiques

- | | | |
|--|--------------------------|-----------|
| 1. Des bâtiments en transition énergétique vers le 100% renouvelable | → Alloué | 150'000.- |
| 2. Amélioration de la performance énergétique d'installations de ventilation | → Alloué | 155'000.- |
| 3. Projet de recherche et développement | → En cours de traitement | 60'000.- |

15.

**FINANCEMENT****REFERENCE AU 10^{ème} P.F.I. (2015-2026)**

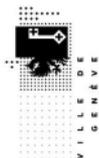
Cet objet est inscrit, comme projet actif, au 10^{ème} P.F.I. (2015 – 2026) :

112.810.08 - patrimoine administratif - 3'860'000 francs

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Réduction annuelle des dépenses d'énergies de 72'000 francs

Recettes annuelles de la revente de l'électricité produite de 20'700 francs



16.

RECAPITULATIF

	Coûts estimé	Subventions	Etat
Des bâtiments en transition énergétique vers le 100% renouvelable	800'000	150'000	alloué
Amélioration performance énergétique d'installations de ventilation	875'000	155'000	alloué
Amélioration de la performance énergétique des systèmes de régulation	225'000		
Actions pour économiser l'eau	310'000		
Développement de la production de la d'électricité renouvelable locale	250'000		
Actions complémentaires d'accompagnement et de prospectives	120'000	60'000	en attente



V I L L E D E
G E N È V E

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



SOMMAIRE

I – COMPTES 2014	4
II - BILAN ENERGETIQUE	8
1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU	8
2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE	9
3 – PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE	10
4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE	11
5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS	12
6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	13
7 – FOCUS SUR DEUX RENOVIATIONS D'ENVERGURE	14
9 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO ₂	16
10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX »	17
III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS	18
IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE	19

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

I – COMPTES 2014**Bilan des coûts****Groupe 312 - Energie**

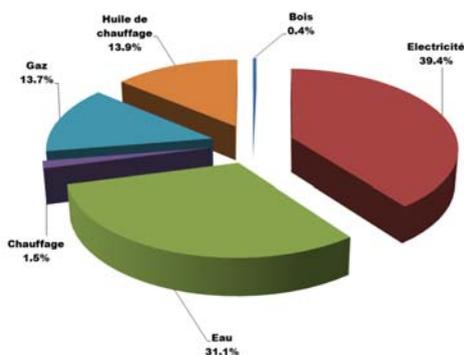
Les dépenses 2014 en matière d'énergie atteignent 20'528'422.- francs et restent inférieures au budget (20'600'239.- francs). Si l'on ne tient pas compte de l'ajustement de la valeur du stock de l'huile de chauffage, les dépenses réelles du groupe 312 sont au total de 2.3% (soit 461'000.- francs) inférieures au budget 2014.

Les dépenses d'électricité et d'eau, très proches de la prévision (écart de -3%), n'appellent pas de commentaires. Les dépenses de gaz (-5.6% par rapport au budget) ont été largement influencées par les conditions climatiques 2014 particulièrement douces (53'789 degrés-heure contre une prévision de 62'000).

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2014 (Selon données SAP)

Groupe 312 - Energies	Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	En %
312020 Bois	75'646	90'000	-14'354	-15.9%
312030 Electricité	8'093'158	8'340'000	-246'842	-3.0%
312040 Eau	6'394'002	6'570'000	-175'998	-2.7%
312060 Chauffage	301'969	198'314	103'655	52%
312070 Gaz	2'817'632	2'984'082	-166'450	-5.6%
312080 Huile de chauffage	2'455'962	2'417'843	38'119	1.6%
Total Energies	20'138'369	20'600'239	-461'870	-2.24%
312999 Correction valeur stock Huile de chauffage	390'054	-	390'054	100%
Total 312	20'528'422	20'600'239	-71'817	-0.35%

**Explications des écarts**

Ces conditions climatiques très favorables, ajoutées à une baisse soutenue des tarifs du mazout durant le 2^{ème} semestre 2014, ont fait que le dépassement sur le poste « 302080 – Huile de chauffage » n'a été que de 38'000.- francs, soit un écart de 1.6% par rapport au budget.

Si la fiche d'arbitrage d'un montant de 100'000.- francs avait été acceptée, le budget n'aurait pas été dépassé.

Le second poste du groupe 312 présentant un dépassement est le « 312060- C-ENE Chauffage » : 103'655.- francs, soit 52% de plus que prévu au budget.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Cet écart s'explique d'une part par le paiement d'une facture de 42'500.- francs pour le chauffage de 2008 à 2013 d'une maison de quartier (Chausse-Coq 4-6) et d'autre part par un dépassement de 6'000.- francs lié à l'évolution des données.

Pour information cette évolution des charges a été prise en considération lors de la réalisation du projet de budget 2015 dont le total pour ce poste correspond à présent à 250'000.- francs.

Groupe 314 - Entretien et contrats d'entretien

Les dépenses du groupe 314 se sont élevées à 1'301'000.- francs, soit un dépassement de 22%.

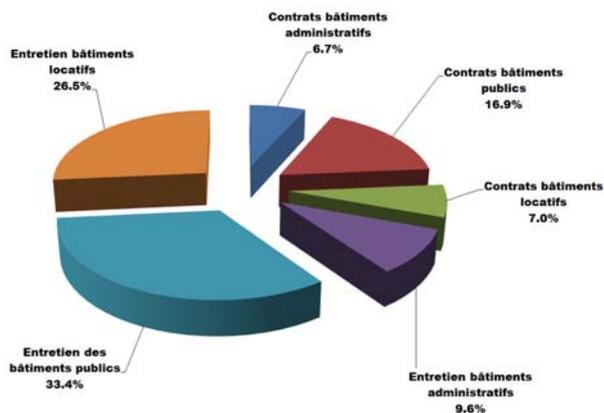
Le budget alloué aux contrats d'entretien a été parfaitement respecté. La totalité du dépassement (231'041.- francs) est lié à des impondérables découlant de l'exploitation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève (entretiens et réparations urgentes).

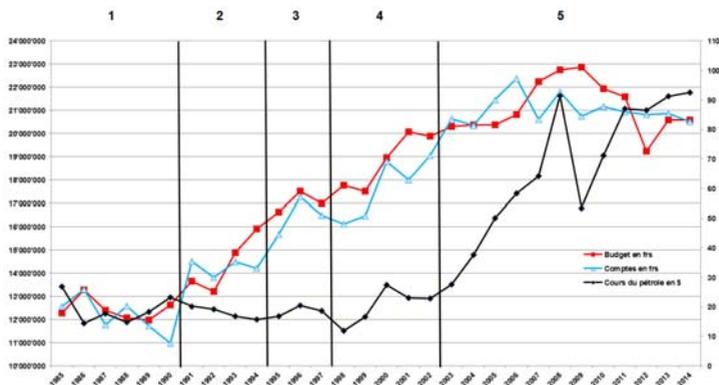
Pour information, le groupe 314 a également été renforcé au budget 2015 (1'268'000.- francs).

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2014 (Selon données SAP)

Groupe 314 - Contrats		Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	En %
314251	Contrats bâtiments administratifs	86'808	64'998	21'810	34%
314352	Contrats bâtiments publics	220'185	170'332	49'853	29%
314551	Contrats bâtiments locatifs	90'520	164'999	-74'479	-45%
Total Contrats		397'514	400'329	-2'815	-0.7%
Groupe 314 - Entretien		Comptes 2014	Budget 2014	Ecart	En %
314201	Entretien bâtiments administratifs	124'558	89'953	34'605	38%
314302	Entretien des bâtiments publics	434'153	289'668	144'485	50%
314501	Entretien bâtiments locatifs	344'766	290'000	54'766	19%
Total Entretien		903'477	669'621	233'856	35%
Total 314		1'300'991	1'069'950	231'041	22%



Evolutions budgétaire et comptable – compte 312**Période 1 : 1991-1995**

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

Période 2 : 1995-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développé en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

Période 3 : 1998-2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

Période 4 : 2003-2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

Période 5 : 2008-2013

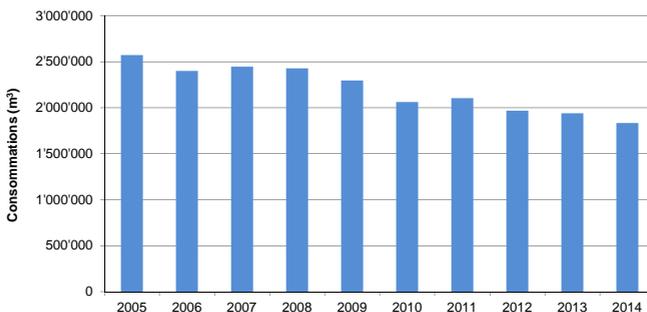
Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis lors, les augmentations se poursuivent au fil des nombreuses crises géopolitiques.

2014 : Pour la première fois depuis ces dernières années on constate en 2014 une flexion des prix des énergies fossiles.

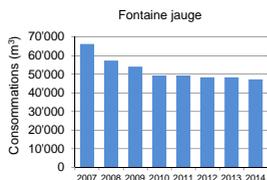
II - BILAN ENERGETIQUE

1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Evolution des consommations d'eau



Avec 1 834 276 m³, la consommation globale a diminué de 5.4% en 2014. Elle se répartit en 3 postes :



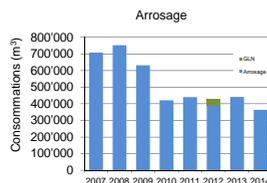
LES FONTAINES : 47'250 m³
- 28% depuis 2007



Nota : Les fontaines jauges sont progressivement remplacées par des compteurs.



EAU EPUREE (bâtiments et équipement publics)
1'423'183 m³
- 2 % depuis 2013
- 15 % depuis 2007

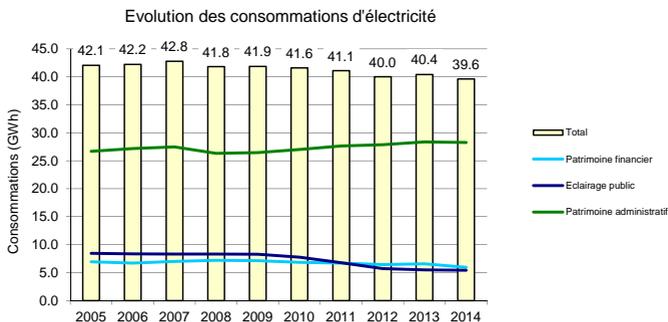


ARROSAGE : 363 843 m³
- 17 % depuis 2013
- 49 % depuis 2007

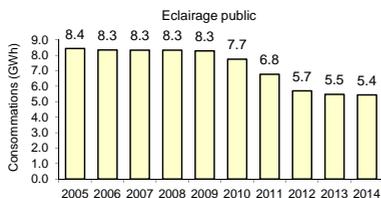


Nota : En 2012, 9% de l'eau d'arrosage est issue du réseau Genève Lac Nation (GLN).

2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE



Avec 39.6 GWh en 2014, la consommation globale d'électricité a diminué de 2%. Elle se décompose en 3 postes :

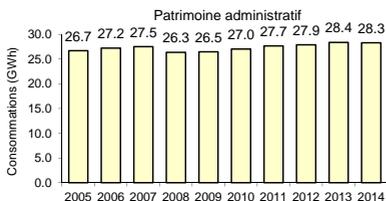


ECLAIRAGE PUBLIC : 5.4 GWh

- 0.7% depuis 2013
- 34% depuis 2009

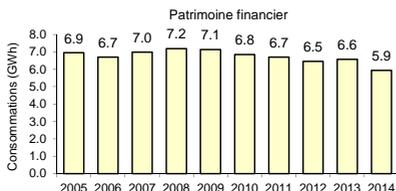


Nota : La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' continue de produire ses effets: 2.9 GWh économisés depuis 2009.



PATRIMOINE ADMINISTRATIF : 28.3 GWh

- 0.3% depuis 2013
+ 6% depuis 2005



PATRIMOINE FINANCIER : 5.9 GWh

-10% depuis 2013
- 15% depuis 2005



Nota : L'optimisation électrique des communs d'immeubles produit ses effets.

3 – PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

2 NOUVELLES CENTRALES MISES EN SERVICE

Baulacre - Bâtiment parasolaire : 50kW

Pâquis 34 (logements) : centrale hybride photovoltaïque (15kW) et thermique

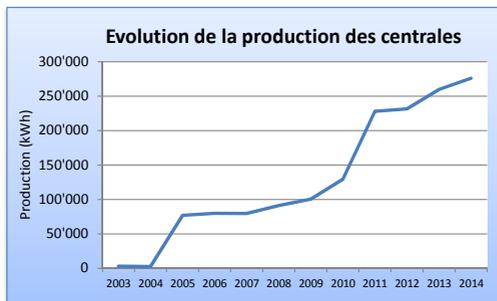


Pâquis 34

LISTE DES CENTRALES ACTUELLEMENT EN SERVICE

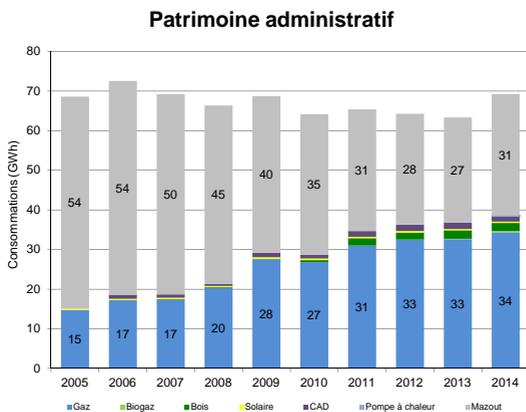
Centrales	Mise en service	Surface (m ²)	Production 2014 (kWh)	Recette 2014 (CHF)
Ecole de Contamines	2012	500	51'848	29'790
Cendrier 7	2012	200	19'772	11'360
Muséum Histoire Naturelle	2011	200	19'258	11'065
Centre sportif de Vessy	2011	135	15'625	8'978
Cité Corderie 10	2010	50	5'104	4'961
Serres Bornaches	2010	500	66'062	29'252
Conservatoire et Jardin Botaniques	2010	200	19'359	11'917
Crêts de Champel 42	2007	300	24'765	18'722
Piscine des Vernets	2005	200	13'604	12'489
Chemin de l'Ecu 35	2005	600	32'511	29'845
Crèche de Châteaubriand	2005	120	6'186	4'877
Ecole de l'Europe (Aire 42)	2000	30	1'814	1'793
TOTAL 2014		3'035 m²	275'908 kWh	175'049 CHF

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DU PARC DE CENTRALES:



➤ Entre 2009 et 2014, la surface photovoltaïque ainsi que la production des centrales ont plus que doublé.

4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE



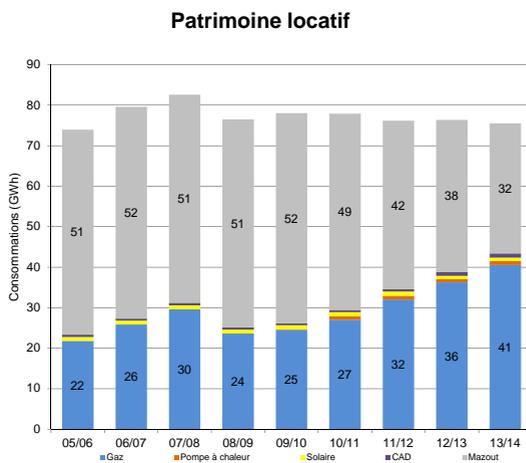
Consommations corrigées 2014 :
69.2 GWh

+9% par rapport à 2013

Part gaz + bois + solaire = 54% 😊

L'augmentation des consommations est liée à différents facteurs :

- Augmentation du patrimoine : +2% soit 60'145 m² supplémentaires (Musée d'Ethnographie...).
- Augmentation sensible des prestations sur des sites d'envergure (Musée d'Ethnographie, MHN, Crématoire St-Georges).
- Augmentation des périodes de chauffe des écoles le mercredi.
- Rendements des installations de chauffage péjorés par des conditions climatiques particulièrement douces.



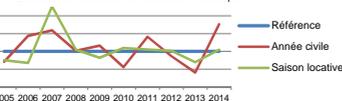
Consommations corrigées 13/14 :
75.5 GWh

-1% par rapport à 2012/13

Part gaz + PAC + Solaire = 56% 😊

Correction climatique: Afin de tenir compte de la rigueur climatique, les consommations sont corrigées: c'est à dire ramenées à une saison moyenne. Plus la saison est douce, plus le coefficient de correction est élevé. Plus la saison est froide, plus le coefficient est faible (<1). Cette correction touche ses limites quand les saisons sont très douces ou très froides. En effet, la consommation ne peut être exactement proportionnelle à la rigueur climatique. Lorsque l'hiver est très doux, les installations sont sous-utilisées et leurs rendements diminuent. De même, lorsque l'hiver est très froid, la forte sollicitation des installations peut aboutir à de mauvais fonctionnements, voir à des pannes techniques.

Evolution du coefficient de correction climatique



En 2014, l'hiver a été très doux et le coefficient de correction est particulièrement élevé (1.15) pour les sites administratifs dont le bilan se fait sur l'année civile.

A contrario, la saison locative (du 01.05 au 30.05) est en 2013/14 très proche de la saison de référence avec un coefficient de 1.01.

5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS

 **Chauffage**

Sites locatifs	Combustible	Consommations 13/14 (kWh)	% parc loc.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cité Jonction	gaz/mazout	6'261'214	8%	1'912
Minoteries	mazout	4'089'426	5%	1'308
Asters	gaz/mazout	3'514'206	5%	1'057
Quai du sujet 32-34-36	mazout/pac	3'170'271	4%	725
Châtelaine 43	mazout	2'700'244	4%	864
Amat-Rotschild	gaz	2'672'363	4%	660
Soubeyran 6-8-10-12-14	gaz/mazout	2'444'650	3%	632
Pâquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	gaz	1'961'608	3%	485
Rois 13-19	gaz	1'446'455	2%	357
Cours St-Pierre 2	mazout	1'311'308	2%	419
Total Top 10		29'571'745	39%	8'419

Sites administratifs	Combustible	Consommations corrigées 2014 (kWh)	% parc adm.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cs Vernets	mazout	9'135'315	13%	2'922
Cs Varembe piscine	gaz	3'273'093	5%	808
Michel-Simon 7-9	gaz/mazout	2'712'137	4%	749
Ecole des Vollandes	gaz	1'946'453	3%	480
Jardin Botanique	bois/gaz/solaire	1'946'389	3%	84
SIS caserne I	gaz/mazout	1'870'756	3%	481
Grand-Théâtre	gaz	1'844'422	3%	455
Maison des arts/Victoria Hall	gaz	1'642'080	2%	405
Voirie Vernets	mazout	1'552'852	2%	497
Navigation 20(Paquis II)	gaz	1'527'133	2%	377
Total Top 10		27'450'630	40%	7'258

 **Electricité**

Bâtiments	Conso. 2014 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'562'696	6%
Cs Vernets - Patinoire	1'414'696	4%
Grand-Théâtre	1'217'408	3%
Stand 25	1'116'374	3%
Voirie Vernets	1'065'898	3%
Cs Varembe piscine	900'985	2%
Cs Queue D'Arve	888'597	2%
Crématoire St-Georges	791'149	2%
Halle de Rive	595'609	2%
Musée d'Art et d'Histoire	592'497	1%
Total Top 10	11'145'909	28%

 **Eau**

Sites	Conso. 2014 (m ³)	% parc
Cs Vernets	129'460	7%
Jardin Botanique	90'474	5%
Cité Jonction	69'942	4%
Minoteries	60'101	3%
Cs Varembe piscine	52'518	3%
Servette 100 (Asters)	44'170	2%
Voirie Vernets	43'684	2%
Quai du sujet 32-34-36	33'111	2%
Soubeyran 6-8-10-12-14	28'879	2%
Cimetière St-Georges	23'689	1%
Total Top 10	576'028	31%

6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

4 bâtiments rénovés / 3 nouvelles constructions :

- **Le musée d'ethnographie**
(voir focus ci-après) 75%
Renouvelable
- **La Console**
(voir focus ci-après) 100%
Renouvelable
- **Lissignol 10** 80%
Renouvelable
 - Isolation de l'enveloppe par l'intérieur
 - Réduction de 65% des besoins de chaleur
 - Création d'une chaufferie commune à Lissignol 8 et 10
 - Pompe à chaleur à sondes géothermique, appoint gaz
 - Solaire thermique
 - Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Lissignol 10

- **Crèche le Gazouillis – Rénovation et extension du bâtiment** 100%
Renouvelable
 - Réduction de 55% des besoins en chauffage de l'existant
 - Standard Minergie pour l'extension
 - Pompe à chaleur à sondes géothermiques
 - Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- **Ecole Peschier - Création d'un pavillon provisoire**
 - Standard Minergie



Crèche le Gazouillis

10 chaufferies rénovées

- **Patrimoine locatif:**
Roseraie 27, Jean-Jacques de Sellon 4, Ch. Mestrezat 7A, Midi 2, Louis Favre 31, Vignes 2
- **Patrimoine administratif:**
Bains des Paquis, Ecole des Crêts, Ecole Devin-du-village, Home les Tilleuls

17 travaux d'améliorations techniques pour une meilleure efficacité énergétique

- **Remplacement de chaudière:** Usine, Source 12, Midi 1-3-5-7-9, Puiserande 3
- **Rénovation partielle des chaufferies:** Châtelaine 43
- **Remplacement du brûleur :** Ecole Pré-Picot
- **Création d'une installation solaire hybride :** Pâquis 34
- **Installation d'une production d'ECS centralisée :** CS Frontenex
- **Rénovation d'installation solaire thermique de logements:** Soubeyran 8, Schaub 43, Boulevard du pont d'arve 5-7-9
- **Remplacement de régulation:** Ecole Pré-Picot, Ecole des Plantaporêts, Ecole des Genêts
- **Rénovation de ventilation avec récupération de chaleur :** CS Bout du Monde
- **Installation de ventilation avec récupération de chaleur :** François Dussaud 10
- **Remplacement de monobloc :** Schaub 43

7 – FOCUS SUR DEUX RENOVATIONS D'ENVERGURE

MUSEE D'ETHNOGRAPHIE

Production de chaleur assurée par 3 pompes à chaleurs air/eau, appoint gaz

Bâtiment existant : 3'589 m²

- Rénovation partielle de l'enveloppe
- Besoins en chaleur diminués de 35%

Nouveau bâtiment : 6'921 m²

- Contraintes de température et d'humidité liées à la bonne conservation des biens culturels
- Haute performance énergétique, standard Minergie
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement

75%
Renouvelable



Musée d'Ethnographie – Nouveau bâtiment



La Console

LA CONSOLE

Bâtiment patrimonial datant de 1904 inscrit à l'inventaire

Isolation de l'enveloppe par l'intérieur afin de ne pas dénaturer ses façades

Isolation de la toiture

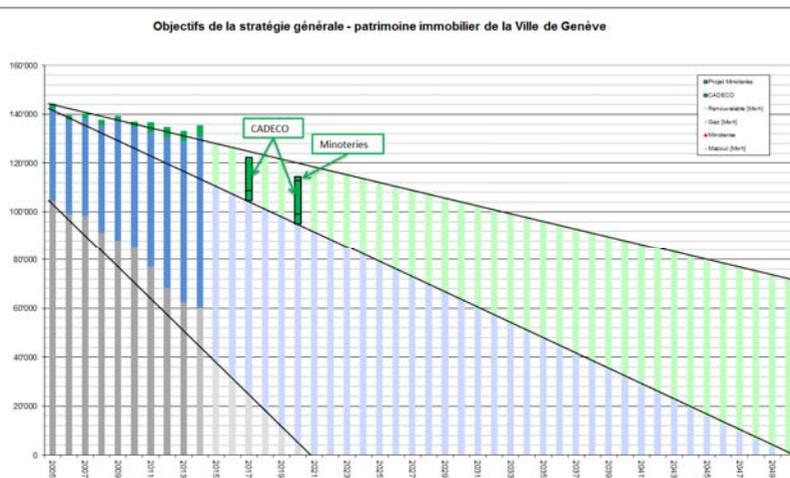
Réduction de 65% des besoins de chaleur

Chaudière à pellets de bois

Ventilation double flux avec récupération de chaleur

100%
Renouvelable

8 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUELABLE »



Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.



Les consommations ont augmenté de 2%, et sont de 6% en-dehors de la cible théorique. Les économies réalisées en 2014 n'ont pas permis de compenser les augmentations des prestations dans un certain nombre de bâtiments d'envergure (école et bâtiments culturels en particulier)



Depuis 2013, notre dépendance au mazout est passée de 47% à 44% mais reste de 29% en-dehors de la cible théorique. Cela est dû à la part des énergies renouvelables encore trop faible (3,4%).



Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 29% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement. Cependant le projet CADéco aura un impact important en 2017 et devrait permettre de remplir 86% de l'objectif lié aux énergies renouvelables.

Nos propositions :

Priorité absolue au développement d'infrastructures énergétiques permettant la production et la distribution généralisée dans les quartiers d'énergies renouvelables : faire aboutir le projet Cadéco Jonction, développer des solutions similaires dans les périmètres en mutation : Eaux Vives (Gare – Nouvelle Comédie), Vernets – PAV.

ET

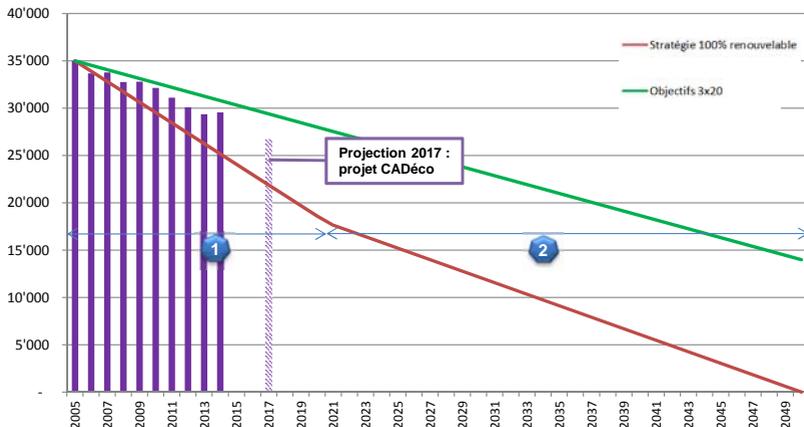
Intégrer ou maintenir de manière prioritaire dans la planification des investissements les rénovations des équipements/bâtiments gros consommateurs d'énergie : Cité-Jonction, Châtelaine 43, CS Vernets-Voirie-Queue d'Arve, Asters, Caserne SIS, Amat-Rotschild, Soubeyran 6-8-10-12-14, Pâquis 34, Seujet 32-34-36, Rois 13-19, Cours St-Pierre 2, CS Varembe, Michel-Simon 7-9, Ecole des Vollandes, Maison des arts/Victoria Hall, Paquis II.

9 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO₂

Perspective d'une nouvelle convention 2013-2020 avec L'OFEN

Des discussions sont en cours avec l'Office fédéral de l'environnement afin de conclure une nouvelle convention d'objectif pour la période 2013-2020. Comme la précédente, la convention d'objectif visera à réduire les émissions de CO₂ en échange du remboursement du montant total de la taxe sur le CO₂. En revanche, seule une faible partie du parc sera concernée : les établissements horticoles et les piscines publiques.

Evolution des émissions de CO₂ (tonnes)



Les émissions de CO₂ ont augmenté de 0.6% depuis 2013 mais diminué de 15.6% depuis 2005.

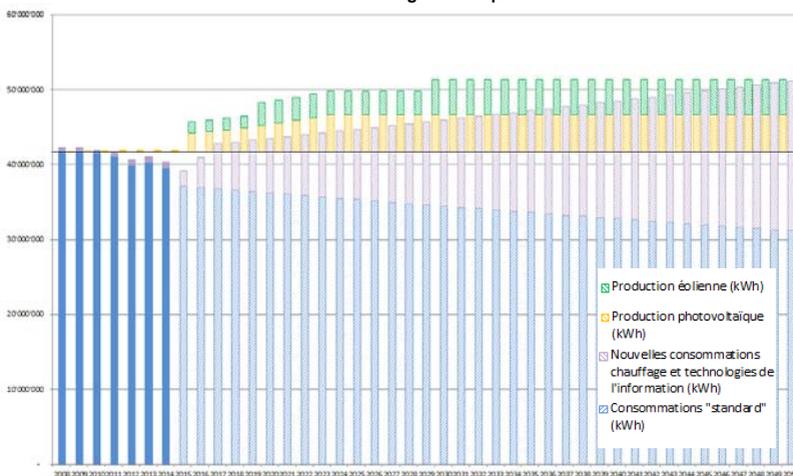
En 2013, l'objectif lié aux engagements 3x20 (-20% entre 2005 et 2020) est respecté (courbe verte). En revanche, les émissions de CO₂ sont encore trop élevées en regard des objectifs liés à la stratégie 100% renouvelable en 2050 (courbe rouge).

La stratégie 100% renouvelable en 2050 s'articule en 2 périodes :

- 1 La période 2005-2020 est caractérisée par la disparition du mazout au profit du gaz et des énergies renouvelables. Les émissions de CO₂ décroissent rapidement, le mazout étant un fort émetteur de CO₂.
- 2 La période 2021-2050 est caractérisée par la disparition du gaz au profit des énergies renouvelables. La pente de réduction des émissions de CO₂ est plus faible.

10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « Consommer moins ET produire mieux »

Suivi de la stratégie électrique :



Pour l'instant, les objectifs généraux de la stratégie sont respectés : les consommations électriques restent en dessous du plafond des 42 GWh.



En ce qui concerne les objectifs annuels :

- Les consommations standard sont en dehors de la cible de 6%.
- La production photovoltaïque est inférieure à l'objectif et représente seulement 12% de celui-ci

Evolution des objectifs :

Les objectifs de cette stratégie, acceptée par le CA, ont été fixés sur la base de demandes de crédits futures.

A ce jour, aucune demande de crédit n'a été acceptée par le CA compte tenu des importants choix budgétaires à réaliser en matière d'investissement.

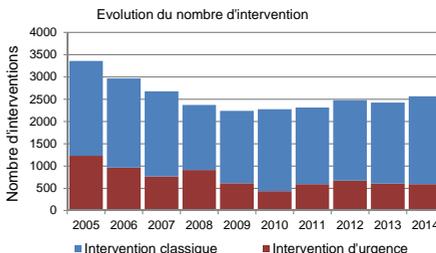
Le rythme ainsi que les objectifs devront être réévalués en fonction des moyens financiers finalement alloués.

III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

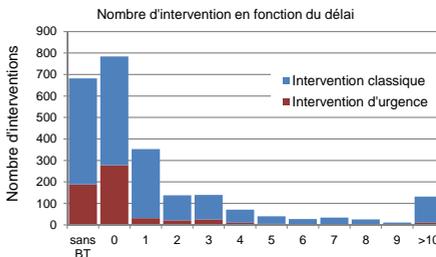
Saison 2013/2014



**2'564 interventions réalisées
dont 23% en urgence**

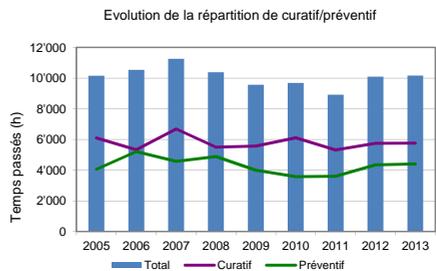


**Délai d'intervention :
1 jour dans 75% des cas**



**41% du temps passé en entretien
préventif en 2013 dans les domaines du
chauffage, de la ventilation et du solaire**

Données 2014 en cours d'analyse



IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

LA VILLE EST RECOMPENSEE

Cité de l'énergie: renouvellement du label European Energy Award Gold

Attribué par le forum européen European Energy Award et l'Association «Cité de l'énergie» (SuisseEnergie pour les communes), ce titre atteste, au niveau européen, de l'engagement de la Ville de Genève dans une politique énergétique volontariste et active. Il est considéré comme la plus haute distinction des Cités de l'énergie.



La Ville a atteint 82% du potentiel des mesures réalisables dans le cadre de cette évaluation.

Le rapport d'audit relève «la qualité et la cohérence de la démarche énergie et climat de la Ville de Genève» qui se caractérise notamment par «un engagement fort, une vision à long terme, la réalisation de projets novateurs et une approche réaliste et intégrée des projets».

Adoption par le CA du 2nd document de politique énergétique et climatique

Le plan d'actions 2014 – 2018 a été élaboré et traduit concrètement les objectifs de la politique énergétique et climatique dans des projets réalisables durant ce second cycle de mise en œuvre.



LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

Conférences et présentations :

- Rencontre Cit'ergie, Paris, mai 2014 – Présentation de la politique énergétique de la VdG
- Séminaire « Adaptation aux changements climatiques » - Aigle, juin 2014
- Projet pilote « Cité de l'énergie GOLD », Bienne, juin 2014
- Echange d'expériences Sierre, Crans-Montana, août 2014
- Rencontres communales du Développement durable, présentation politique énergétique VdG, novembre 2014

Réceptions de délégations extérieures :

- Journée développement durable du CO Golette – Visite et conférence Foyers de Sécheron, avril 2014
- Visite CJB et Présentation politique énergétique et outils de gestion de l'énergie aux participants CAS Management de l'énergie (UniGe), juin 2014

Evènements et rencontres intercommunales :

- Séminaire city LCA « l'analyse cycle de vie appliquée aux projets urbains de construction et d'approvisionnement en énergie » du CREM, avril 2014
- Club des villes romandes – Orbe, avril 2014
- Assemblée générale Cité de l'énergie, Lausanne, mai 2014
- Journée suisse de l'énergie, Bienne, octobre 2014

Participation à des groupes de travail en Suisse et en Europe :

- Représentation de la ville au sein de l'association EnergyCities (exEnergieCités)
- Participation aux rencontres du « Club des utilisateurs Display » en Suisse, des Cités de l'énergie, de SuisseEnergie pour les communes, de l'AEnEc (Agence de l'énergie pour l'économie) et du Club des grandes villes suisses et du club des villes romandes.
- Participation au comité technique de Annemasse Agglo pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Communications et publications :

Réalisation de la brochure « La Ville de Genève sur la voie du 100% renouvelable », mai 2014

Site internet Ville de Genève : refonte et mise à jour des pages énergie, automne 2014

Pavoisement « Cité de l'énergie GOLD » Place Cornavin et Place Neuve octobre 2014

Fiche Genève « Cité de l'énergie », mise à jour, septembre 2013

Communiqué de presse :

- Première installation de panneaux solaires hybrides, thermiques et photovoltaïques, sur la toiture d'un immeuble dans le quartier des Pâquis, décembre 2014
- Gaz de schiste : réponse du CA à la M-1011, mai 2014

Inauguration et triptyque :

- Le Gazouillis, septembre 2014
- Lissignol 10, octobre 2014
- MEG, octobre 2014
- La Console, novembre 2014

1512

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (soir)

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif



PLAN D' ACTIONS DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE 2014 - 2018

Juin 2014

Table des matières

Généraliser la stratégie "100% renouvelable"

- 1 Renforcer la stratégie 100% renouvelable en 2050
- 2 Consolider l'information à l'attention des architectes

Réduire nos consommations d'électricité

- 3 Assainissement de l'éclairage des communs d'immeubles
- 4 Optimiser le fonctionnement des installations techniques
- 5 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie "éclairer mieux, consommer moins"

Réduire nos consommations d'eau

- 6 Consolider et renforcer les programmes d'économies d'eau

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier

- 7 Faciliter les solutions de quartier ou de site avec les acteurs du territoire
- 8 Promouvoir l'exemplarité énergétique des projets structurants du territoire menés par la Ville de Genève
- 9 Utilisation des collecteurs d'eaux usées comme source de chaleur pour le chauffage de bâtiments

Développer la production locale d'électricité

- 10 Renforcer le programme solaire photovoltaïque
- 11 Mettre en œuvre de nouvelles technologies pour la production d'électricité locale et renouvelable

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification urbaine

- 12 Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification territoriale

Gestion des eaux de pluie

- 13 Plan de Gestion et d'évacuation des eaux

Mettre en œuvre de nouvelles technologies

- 14 Mettre en œuvre des solutions d'énergies renouvelables pour la couverture des besoins en énergies des bâtiments
- 15 Consolider la filière bois-énergie

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

- 16 Respecter les objectifs climatiques de la Convention des Maires
- 17 Mise en œuvre du Plan d'actions de la politique de gestion des véhicules
- 18 Promouvoir l'utilisation du vélo et du vélo à assistance électrique au sein de l'Administration pour les déplacements professionnels.
- 19 Pérenniser et renforcer le Bouquet transport

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

- 20 Effectuer le monitoring des émissions de gaz à effet de serre du territoire municipal
- 21 Localisation des équipements sur les pôles de transport et densification
- 22 Mise en œuvre de l'assainissement OPB
- 23 Poursuivre le développement des zones 30 au centre ville
- 24 Poursuivre le développement et la progression des équipements pour cyclistes et les pistes cyclables
- 25 Actions et / ou campagnes de communication pour la mobilité douce

Informer et inciter

- 26 Améliorer l'information des collaborateurs de la Ville de Genève sur la politique énergétique et climatique
- 27 Mettre en place un plan de formation continue spécifique des collaborateurs directement impliqués dans la politique énergétique et climatique
- 28 Publier les performances énergétiques des bâtiments
- 29 Promouvoir les actions exemplaires auprès des acteurs du territoire
- 30 Coordonner la communication externe à l'administration des différents programmes ou stratégies de la Ville de Genève

Mesures d'accompagnement économiques et financières

- 31 Structurer l'information pour suivre les moyens financiers alloués à des programmes de politique énergétique et climatique
- 32 Renforcer les capacités financières du Fonds Energie et climat
- 33 Intégrer la dimension économique globale dans les projets
- 34 Intégrer des outils d'ingénierie financière dans l'élaboration des projets de performance énergétique

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève



Généraliser la stratégie "100% renouvelable"

Renforcer la stratégie 100% renouvelable en 2050

Objectif général

Planifier les interventions sur le patrimoine bâti de la Ville de Genève en accord avec la stratégie "100% renouvelable en 2050" (propositions n°P1, P2, P5 et P7) et les priorités d'entretien du patrimoine.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DCA / DPBA

Constat

L'entretien et la rénovation du patrimoine immobilier est une priorité politique. Ces opérations sont des opportunités uniques pour effectuer les assainissements énergétiques nécessaires pour respecter les engagements de la Ville de Genève en la matière.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Répondre à la motion M-917.

Définir une méthodologie d'intégration des priorités énergétiques dans le PFI.

Prendre en considération les paramètres technico-économiques des projets.

Planifier les investissements liés à des priorités énergétiques.

Spécificités pour la mise en œuvre

Coordination entre la Direction du Département, la Direction du patrimoine bâti, la Planification financière et le service de l'énergie.

Indicateurs : Pourcentage des consommations globales de la consommation des bâtiments intégrés à la planification financière.

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : Co-direction du Dpt 2

Rémy Pagani

Délais : Processus itératif permanent

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève



Action: **2**

Généraliser la stratégie "100% renouvelable"

Consolider l'information à l'attention des architectes

Objectif général

Renforcer les processus de coordination en phase projet.
Formaliser la transmission d'informations.

Service responsable :

ENE / DPBA / SAM

Collaborations :

DCA

Constat

Les principes et consignes énergétiques ne sont pas toujours transmises au bon moment dans le déroulement des projets.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Elaborer une fiche récapitulative des principes énergétiques destinée aux architectes, mandataires et fournisseurs.
Valider une méthodologie de suivi et de mise à jour pérenne des processus de coordination.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre ENE et services constructeurs : DPBA et SAM

Indicateurs :

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : ENE / DPBA / SAM

Délais : décembre 2016

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève



Action: **3**

Réduire nos consommations d'électricité**Assainissement de l'éclairage des communs d'immeubles****Objectif général**

Assainir l'éclairage des parties communes des immeubles locatifs et réaliser des économies d'électricité substantielles.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA

Constat

Modification des dispositions légales relatives à l'éclairage des parties communes des immeubles locatifs.

Les immeubles et les parkings peuvent désormais être équipés de dispositifs d'automatisme de l'éclairage.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

35% d'économie sur la consommations d'électricité des éclairages des communs d'immeubles locatifs de la Ville de Genève (1GWh).

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration entre la Direction du patrimoine bâti et le service de l'énergie.
Intégration des aides financières de SIG prévues dans le dispositif ECO21.

Indicateurs : Part de réalisation du programme.

Consommation annuelle spécifique.

Evolution des consommations des immeubles assainis.

Financement : Demande de crédits

Budgets d'entretien

Validation : Co-direction du Dpt 2

Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève



Action: **4**

Réduire nos consommations d'électricité

Optimiser le fonctionnement des installations techniques

Objectif général

Améliorer l'efficacité énergétique des équipements techniques.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / SPO / ECO

Constat

Un programme de financement de l'OFEN vise à établir des expertises afin de trouver les potentiels d'économies sur les installations de pompage des piscines.

Si des potentiels existent, le programme Prokilowatt peut financer en partie la mise en œuvre.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Etablir un diagnostic énergétique des installations.

Recenser les potentiels.

Planifier l'optimisation.

Optimiser les pompes présentant un potentiel d'économie.

Obtenir un financement du programme Prokilowatt.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration et coordination entre ENE / DPBA / SPO

Indicateurs : Potentiel d'économies identifié.

Nombre de piscines optimisées.

Economies d'électricité.

Financement : Demande de crédits

Subventions fédérales

Validation : Co-direction du Dpt 2

Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève



Action: **5**

Réduire nos consommations d'électricité**Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie "éclairer mieux, consommer moins"****Objectif général**

Assainir les installations d'éclairage public et réaliser des économies d'électricité substantielles.

Service responsable :

SAM / ENE

Collaborations :

SIG

Constat

La première phase d'assainissement a été un succès. Poursuivre les assainissements lors des entretiens réguliers et répondre aux exigences légales.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

0.8 GWh d'économie d'électricité sur l'éclairage public (EP).
Éliminer les lampes au mercure du parc EP.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration entre le service d'aménagement urbain et le service de l'énergie.
Collaboration avec SIG.
Soutien de l'Office cantonal de l'énergie.

Indicateurs : Part de réalisation du programme.

Consommation annuelle spécifique.

Évolution des consommations des secteurs assainis.

Financement : Demande de crédits

Subvention cantonale 15% du montant total.

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève



Action: **6**

Réduire nos consommations d'eau

Consolider et renforcer les programmes d'économies d'eau

Objectif général

Déterminer les potentiels et les objectifs à moyen terme et les moyens à mettre en œuvre pour diminuer les consommations d'eau, dans la continuité du programme mis en œuvre depuis 1996 (-37% de consommations d'eau).

Service responsable :

ENE

Collaborations :

SEVE / VVP / DPBA / SPO / CJB / GIM

Constat

Des programmes d'économies sont en place, en partenariats avec les services concernés. Les résultats sont tangibles, mais des potentiels d'économies existent encore et le programme doit être poursuivi.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Identifier les potentiels d'économies.

Planifier les investissements dans le cadre des demandes de crédits de politique énergétique.

Mise en place d'un programme d'actions et d'investissements.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration entre le service de l'énergie et les services gros consommateurs.

Indicateurs : Consommation globale de la Ville de Genève.

Consommations des secteurs spécifiques (fontaines, bâtiments, arrosage).

Financement : Budget d'entretien des bâtiments

Demandes de crédits de politique énergétique

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution



Action: **7**

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier

Faciliter les solutions de quartier ou de site avec les acteurs du territoire

Objectif général

Faciliter et participer à la mise en place d'un jeu d'acteurs efficace sur le territoire pour faire aboutir de nouveaux projets d'infrastructures énergétiques performantes.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / URB / SAM / GCI / SIG / OCEN

Constat

L'expérience acquise ces dernières années démontre que le déploiement d'énergies renouvelables à grande échelle passe par le développement d'infrastructures énergétiques dans les quartiers.

La Ville de Genève n'a pas vocation à être un distributeur d'énergie, ni un constructeur de réseaux énergétiques. Elle peut cependant influencer certaines décisions et faciliter le déploiement de projets d'infrastructures sur son territoire.

Elle doit jouer son rôle dans le jeu des acteurs impliqués dans ces projets, dans les limites de ses compétences et attributions.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Participer et faciliter la réflexion pour le développement de solutions de quartiers ou de sites avec des installations centralisées à haute performance énergétique.

Participer dans les limites des compétences de la Ville de Genève au déploiement du CADéco Jonction avec suivi et monitoring.

Planification d'autres sites dans les Concepts énergétiques territoriaux ou les projets opérationnels. Nouer le dialogue avec les maîtres d'ouvrages privés et publics potentiellement producteurs de chaleur sur les sites.

Spécificités pour la mise en œuvre

Groupe de travail existant (VdG, OCEN, SIG)

Indicateurs : Nombre de CET intégrant l'objectif "100% renouvelable - zéro émission".
Nombre de projets d'infrastructures d'énergies renouvelables décidés.

Financement : Budget de fonctionnement
Crédits d'investissements (raccordements de bâtiments)

Validation : Valérie Cerda
Co-direction Dpt 2

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution



Action: **8**

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier

Promouvoir l'exemplarité énergétique des projets structurants du territoire menés par la Ville de Genève

Objectif général

Partager les objectifs de politique énergétique et climatique et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables dans les périmètres élargis des projets structurant du territoire menés par la Ville de Genève.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / URB / SAM / GCI / SIG / OCEN

Constat

Les projets structurant du territoire menés par la Ville de Genève peuvent déclencher le déploiement d'infrastructures énergétiques plus larges dans les quartiers. Par exemple l'Ecoquartier de la Jonction.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Dans les limites de compétences de la Ville de Genève, promouvoir les projets de réseaux de chaleur renouvelable dans les quartiers de :

- Chandieu / Servette / La Forêt
- Jonction

Participer aux discussions en cours pour le quartier des Eaux-Vives.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec les acteurs institutionnels du territoire : OCEN / SIG.

Collaboration avec les maîtres d'ouvrages publics et privés dans les projets en cours.

Indicateurs : Nombre de projets d'infrastructures énergétiques décidés.

Financement : Budget de fonctionnement

Crédits d'investissements (raccordements de bâtiments)

Validation : Rémy Pagani

Co-direction DCA

Délais : décembre 2020

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution



Action: **9**

Développer des infrastructures d'énergies renouvelables de quartier**Utilisation des collecteurs d'eaux usées comme source de chaleur pour le chauffage de bâtiments****Objectif général**

Utilisation des collecteurs d'eaux usées pour couvrir les besoins thermiques d'immeubles propriétés de la Ville de Genève.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / GCI

Constat

Les eaux usées ont une température comprise entre 12 et 25°C. Cette chaleur peut aujourd'hui être utilisée pour alimenter des pompes à chaleur de grandes capacités.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Réaliser un projet pilote de chauffage d'un immeuble grâce à la chaleur des collecteurs d'eaux usées.

Spécificités pour la mise en œuvre

Assainissement de l'enveloppe des bâtiments.

Indicateurs : Nombre de logements chauffés grâce aux eaux usées.

Performance énergétique des bâtiments assainis et alimentés par des PAC.

Financement : Demandes de crédits

Budget de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani

Co-direction DCA

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution



Action: **10**

Développer la production locale d'électricité

Renforcer le programme solaire photovoltaïque

Objectif général

Accroître la production d'électricité photovoltaïque, pour compenser les accroissements attendus de consommations dues à l'utilisation de pompes à chaleur.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / SIG / DSIC

Constat

La transition vers de nouvelles technologies de chauffage et l'accroissement du secteur des technologies de l'information vont engendrer des augmentations de consommations électriques. Pour répondre à la stratégie "100% renouvelable en 2050", la couverture de ces besoins doit être assurée par des sources renouvelables afin de préserver l'équilibre d'approvisionnement électrique actuel.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Construire ou mettre à disposition des toitures permettant la réalisation de 10 centrales photovoltaïques, pour une puissance globale estimée de 500 à 600 kWp.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec SIG.

Collaboration avec des entreprises publiques et privées.

Indicateurs : Production électrique photovoltaïque annuelle

Part de couverture des consommations

Financement : Crédits de politique énergétique

Crédits de constructions

Fonds Energie et climat

Validation : Valérie Cerda

Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution



Action: **11**

Développer la production locale d'électricité**Installation pilote pour la production, le stockage et l'autoconsommation d'électricité produite localement****Objectif général**

Favoriser le développement de solutions locales pour augmenter la couverture en électricité renouvelable de nos consommations.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / OCEN / SIG

Constat

La question du stockage d'électricité est un élément clé pour pouvoir développer massivement la production d'électricité renouvelable.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Déploiement d'un ensemble production photovoltaïque / stockage d'électricité / autoconsommation et revente du surplus, avec un objectif maximal en autoconsommation. Mise en œuvre d'une installation pilote. Analyses technico-économiques.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec SIG et l'OCEN.

Collaboration avec des entreprises publiques et privées.

Indicateurs : Production électrique annuelle

Part de couverture des consommations

Financement : Fonds Energie et climat

Validation : Valérie Cerda

Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution



Action: **12**

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification urbaine

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification territoriale

Objectif général

Informier et sensibiliser les services sur la vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques.

Service responsable :

ENE / URB

Collaborations :

DCA / DPBA / SAM / GCI

GT Cité de l'énergie / OFEV / OFEN

Constat

La Confédération a publié des recommandations pour l'aménagement du territoire face aux défis des changements climatiques.

Les villes suisses sont les premiers interlocuteurs dans cette réflexion.

Intégrer la notion de risque climatique dans la planification urbaine.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Informier les services concernés.

Evaluer la pertinence et / ou les possibilités d'intégration de cette problématique dans les pratiques des services.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre les services planificateurs et les services constructeurs sur une problématique nouvelle.

Organiser des discussions, analyses, propositions sur ce thème.

Indicateurs :

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2018

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers 100% d'énergie renouvelable : Déploiement des énergies renouvelables de substitution



Action: **13**

Gestion des eaux de pluie

Plan de Gestion et d'évacuation des eaux

Objectif général

Finaliser le Plan de Gestion et d'Evacuation des Eaux (PGEE).
Eviter l'augmentation des surfaces imperméables sur le territoire de la Ville de Genève.
Favoriser la perméabilité des sols.
Eviter des surcharges inutiles du réseau d'assainissement.

Service responsable :

URB / SAM / GCI

Collaborations :

Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA)

Constat

Le territoire de la Ville de Genève ne possède quasiment plus de surfaces perméables. Les risques d'inondations sont augmentés. La réinfiltration des eaux de pluie est rendue difficile.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Préconiser la mise en place de revêtement de sols perméables.
Développer des solutions de rétention d'eau (toitures vertes, bassins d'eau pluviale).
Remettre en valeur les petits cours d'eau canalisés ou négligés (Nants).

Spécificités pour la mise en œuvre

Les services municipaux qui préavisent les autorisations de construire et les PLQ doivent veiller à la qualité des sols dans le sens d'une meilleure perméabilité.
Collaboration avec le service du génie civil, en charge du PGEE.

Indicateurs : Mètres carrés de surface perméable dans les PLQ, requêtes.

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et locales



Action: **14**

Mettre en œuvre de nouvelles technologies

Mettre en œuvre des solutions d'énergies renouvelables pour la couverture des besoins en énergies des bâtiments

Objectif général

Mettre en œuvre des technologies innovantes et efficaces en vue de répondre aux objectifs de la stratégie "100% renouvelable en 2050", lorsque des solutions de sites/quartiers ne sont pas réalisables à courts termes.

Service responsable :

ENE / DPBA

Collaborations :

OCEN / SIG

Constat

Utiliser les sources d'énergie locales et renouvelables disponibles pour la production de chaleur des bâtiments.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mise en œuvre de projets pilotes utilisant la géothermie, le réseau Genève-Lac-Nations ou les déchets bois des espaces verts de la Ville, solutions mixtes gaz, pompe à chaleur ou exploitation de sources de chaleur à valoriser.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etudes de faisabilité systématiques.

Méthodologie intégrée dans la gestion des projets de construction / rénovation de bâtiments.

Veille technologique.

Indicateurs : Production de chaleur des projets pilotes [kWh]

Part des énergies renouvelables dans la consommation totale

Financement : Crédits de politique énergétique

Crédits de constructions

Validation : Rémy Pagani

Délais : permanent

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables et locales



Action: **15**

Mettre en œuvre de nouvelles technologies**Consolider la filière bois-énergie****Objectif général**

Coordonner l'approvisionnement en bois-énergie avec les objectifs du Plan de gestion des forêts de la Ville de Genève.

Service responsable :

SEVE / ENE

Collaborations :

Association genevoise des propriétaires privés de forêts
Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)

Constat

Le plan de gestion des forêts de la Ville de Genève est finalisé par le SEVE et est en cours de validation par la DGNP. Il détermine les potentiels d'exploitation et de valorisation du bois. Il convient de coordonner les objectifs énergétiques avec les potentiels des différents acteurs impliqués.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Identifier les ressources.
Formaliser et pérenniser la filière.
Quantifier l'approvisionnement.
Consolider un approvisionnement 100% local.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec les associations de propriétaires de forêts, la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP) et les entreprises locales de la branche.

Indicateurs : Pourcentage d'auto-approvisionnement en bois-énergie.
Quantité de bois-énergie utilisé.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Conseil administratif

Délais : décembre 2015

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **16**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Respecter les objectifs climatiques de la Convention des Maires sur le patrimoine municipal

Objectif général

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine immobilier de la Ville de Genève de 20% avant 2020.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / GIM / SEVE / CJB / SPO

Constat

La première phase d'application de la loi sur le CO₂ (2008-2012) et la Convention d'objectifs passée avec l'OFEV a obtenu de bons résultats, dans les cibles fixées. Une deuxième phase doit être élaborée, jusqu'en 2020.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Réduire de 20% les émissions de CO₂ de l'ensemble du parc immobilier de la Ville de Genève.

Signer et suivre une deuxième Convention d'objectifs avec l'OFEV.

Spécificités pour la mise en œuvre

Coordination par ENE.

Collaboration avec les services DPBA / SEVE / CJB / SPO.

Convention d'objectifs avec l'OFEV et soutien de l'AEnEc.

Indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre réelles de la Ville de Genève (consommation d'énergie finale en interne) : [tonne CO₂/an]

Financement : Budgets de fonctionnement (projets)
Crédits d'investissement (mise en œuvre)

Validation : Rémy Pagani
Co-direction du Dpt 2

Délais : décembre 2020

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **17**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Mise en œuvre du Plan d'actions de la politique de gestion des véhicules

Objectif général

Mettre en œuvre la stratégie générale d'assainissement de la flotte et la stratégie de renouvellement en fonction des critères environnementaux.

Service responsable :

LOM / COGEVE

Collaborations :

Services utilisateurs de véhicules

Constat

Les véhicules les plus polluants ont été identifiés. L'assainissement du parc demandé par le Conseil administratif doit être poursuivi.

Mise en œuvre de la politique de gestion des véhicules (volets environnementaux).

Description de la mesure – Objectifs détaillés

La mise en œuvre de la politique de gestion des véhicules vise une réduction du nombre de véhicules et favorise le développement de la mobilité douce.

Les objectifs sont ceux de l'objectif 3 du Programme stratégique de développement durable.

Ces objectifs seront remis à jour dans le courant de 2014. Ceux-ci font foi dans le cadre de cette action.

Spécificités pour la mise en œuvre

Tous les services utilisateurs de véhicules pourraient être amenés à être consultés. Volonté politique forte.

Indicateurs : Tableaux de bord de la politique de gestion des véhicules.

Financement : Budgets de fonctionnement

Crédits spécifiques à envisager

Validation : Guillaume Barrazone

Conseil administratif

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **18**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Promouvoir l'utilisation du vélo et du vélo à assistance électrique au sein de l'Administration pour les déplacements professionnels.

Objectif général

Mettre en œuvre les procédures de partage et d'entretien des vélos et VAE au sein de l'administration.

Service responsable :

LOM / COGEVE

Collaborations :

Services utilisateurs de vélos et VAE

Constat

Un parc de vélos et VAE est à disposition des collaborateurs municipaux. Les procédures de mise à disposition et d'entretien, ainsi que les responsabilités des usagers doivent être uniformisées.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mettre en place les procédures.
Nommer les répondants vélos dans les services concernés.
Valoriser l'usage des vélos et VAE dans l'administration.

Spécificités pour la mise en œuvre

Informer les services utilisateurs et former les répondants vélos.
Faire valider les procédures et documents relatifs au projet par le Conseil administratif.

Indicateurs : Nombre de répondants vélos nommés dans l'administration.

Nombre de vélos et VAE.

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : Guillaume Barrazone

Conseil administratif

Délais : décembre 2014

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **19**

Diminuer les émissions de CO2 de l'Administration

Pérenniser et renforcer le Bouquet transport

Objectif général

Améliorer le niveau de service offert dans le cadre du Bouquet de transports, afin d'encourager les collaborateurs à une mobilité plus respectueuse de l'environnement dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Service responsable :

A définir à l'issu du projet

Collaborations :

SAM / DRH / A21 + Correspondants A21 / LOM

Constat

Le Bouquet transports mis en œuvre depuis 2002 s'essouffle.
Afin de maintenir un bon niveau de service sur les prestations actuelles et développer et promouvoir de nouveaux services auprès des collaborateurs, une redéfinition globale du projet doit être menée au sein de l'administration.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Redéfinir le pilotage du projet.
Identifier les acteurs clés.
Redéfinir les missions et prestations au sein du Bouquet transports.
Valoriser le Bouquet transport au sein des services.
Valoriser l'usage de l'offre de mobilité douce par les collaborateurs.

Spécificités pour la mise en œuvre

Le pilotage de projet doit être redéfini. Idéalement, il devrait être confié à un service / une unité transversale de l'administration.
Le SAM intervient en qualité d'expert-conseil.
Relever le niveau de service et développer de nouvelles prestations.

Indicateurs : Tableau de bord du projet.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Conseil administratif

Délais : permanent

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **20**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Effectuer le monitoring des émissions de gaz à effet de serre du territoire municipal

Objectif général

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20% avant 2020, à l'échelle du territoire municipal.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

URB / LOM / SAM / A21

Constat

La Ville de Genève s'est engagée, dans le Cadre de la Convention des Maires de la Commission européenne, à réduire de 20% ses émissions de CO2 à l'horizon 2020. Dans ce cadre, un monitoring territorial a été mis en place.

Objectif intégré au Programme stratégique de développement durable (objectif 4).

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Centraliser les informations et les regrouper dans un outil de monitoring unique.

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration avec OCEN / TPG / OCStat.

Indicateurs : Emissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Genève (consommation d'énergie finale du territoire) : [tonne CO2/an]

Financement : Budget de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2020

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **21**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal**Localisation des équipements sur les pôles de transport et densification****Objectif général**

Créer une centralité forte autour de la future gare des Eaux-Vives (CEVA) : logements, commerces, espaces publics, esplanade et prolonger ainsi la centralité urbaine.

Service responsable :

SAM / DPBA

Collaborations :

CantonGE / CFF

COMOGEVE

Constat

La future réalisation du CEVA et de la Gare des Eaux-Vives vont restructurer le quartier et ses abords. Le quartier va devenir un nœud de transports publics, tout en étant très proche du centre-ville.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Créer une interface multimodale majeure avec la mise en place d'un réseau et d'équipements de mobilité douce.

Réaliser un équipement culturel d'agglomération (Nouvelle Comédie).

Spécificités pour la mise en œuvre

Collaboration et coordination entre COMOGEVE, SIG, DPBA, SAM.

Indicateurs : Commencer la réalisation du PDQ "Gare des Eaux-Vives"

Avancement des réalisations inscrites dans le PDQ

Financement : Demandes de crédits

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **22**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Mise en œuvre de l'assainissement OPB

Objectif général

Répondre aux obligations légales fixées par l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB).

Diminution du trafic motorisé en ville afin de répondre aux objectifs de protection de l'environnement, notamment bruit et air.

Service responsable :

SAM / GCI

Collaborations :

Direction Générale des Transports

Constat

Une part importante de la population habite encore dans des zones à immissions de bruit excessive. Un plan d'actions a été établi par le SAM.

La Ville doit répondre à ses obligations légales.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Appliquer la stratégie OPB.

Mise en œuvre du Plan d'assainissement.

Spécificités pour la mise en œuvre

Les objectifs de réduction des nuisances dues au bruit peuvent, dans certains cas, coïncider avec des objectifs énergétiques d'assainissement des bâtiments.

Indicateurs : Nombre d'habitants dans zones à immissions excessives (valeurs limites et valeurs d'alerte).

Km de rues assainies.

Financement : Demandes de crédits

Validation : Rémy Pagani

Délais : validité permanente

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **23**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Poursuivre le développement des zones 30 au centre ville

Objectif général

Mettre en œuvre la planification des zones 30.

Service responsable :

SAM / GCI

Collaborations :

Direction Générale des Transports

Constat

Les zones 30 permettent de diminuer le nombre d'accident, de diminuer le bruit routier (contribution à l'assainissement OPB), d'aménager le réseau pour les cycles (réponse à la loi sur la mobilité douce).

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Éliminer les "points noirs" cyclistes et piétons dans les zones aménagées.
Mise en œuvre des zones 30 selon la planification du Plan directeur communal.

Spécificités pour la mise en œuvre

Indicateurs : Part du territoire municipal en zone de réduction de vitesse.

Financement : Demandes de crédits

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **24**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Poursuivre le développement et la progression des équipements pour cyclistes et les pistes cyclables

Objectif général

Poursuivre le développement des stationnements vélos sécurisés et abrités.
Augmenter les aménagements cyclables selon les objectifs du Plan directeur communal.
Equiper les haltes et gares CEVA d'une offre adéquate en stationnement vélos (vélostations).

Service responsable :

SAM / GCI

Collaborations :

DPBA / Direction Générale des Transports / DALE / CFF

Constat

Le réseau cyclable compte aujourd'hui 113 km d'aménagements. Mais des lacunes et des points noirs subsistent. Il convient notamment d'améliorer la continuité des itinéraires et la sécurité des cyclistes dans les carrefours.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Atteindre 155 km de pistes cyclables en 2020 sur les grands axes et la desserte fine de quartier.

Spécificités pour la mise en œuvre

Les collaborations avec le GCI et la DGT devront être particulièrement efficaces.

Indicateurs : Nombre de stationnements sécurisés et abrités.

Kilomètres de pistes et aménagements cyclables.

Mise en oeuvre sur les haltes CEVA.

Financement : Demandes de crédits spécifiques et demandes de crédits en lien avec l'aménagement du domaine public des haltes et gares CEVA

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2020

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050



Action: **25**

Diminuer les émissions de CO2 du territoire municipal

Actions et / ou campagnes de communication pour la mobilité douce

Objectif général

Promotion de la mobilité douce.

Service responsable :

SAM

Collaborations :

A21 / Associations partenaires / Etat de Genève

Constat

La Ville doit continuer à développer une information soutenue sur ses objectifs et pour la promotion et l'incitation à utiliser les mobilités douces.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mise à disposition de vélos (subvention à Genèveroule).
Organisation de manifestations (subvention à Pro Vélo Genève).
Edition d'une carte vélo.
Info publique in situ.

Spécificités pour la mise en œuvre

Partenariat avec Agenda 21 (financement et communication).
Partenariat avec associations partenaires et spécialisées. Collaboration avec les services de l'Etat de Genève.

Indicateurs : Comptages vélo, OFStat (évolution part modale MD)

Financement : A définir

Validation : Rémy Pagani

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **26**

Informier et inciter

Améliorer l'information des collaborateurs de la Ville de Genève sur la politique énergétique et climatique

Objectif général

Améliorer la communication interne à l'administration des objectifs et résultats de la politique énergétique de manière coordonnée avec les autres programmes (PSDD, PDCOM, COGEVE, etc).

Service responsable :

GT Cité de l'énergie

Collaborations :

Unité Info-Com / Chargées de communications des services

Constat

Les objectifs et résultats des actions de politique énergétique doivent être mieux diffusés au sein de l'administration, afin que les collaborateurs puissent se les approprier.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Améliorer la diffusion de l'information en interne pour mieux impliquer les collaborateurs de la Ville de Genève.

Diffuser les fiches énergie des bâtiments aux usagers.

Favoriser la participation des usagers.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre l'Unité Info-com du Dpt des constructions et de l'aménagement, les chargées de communication des services et le groupe de travail Cité de l'énergie.

Mutualisation des moyens.

Indicateurs : Nombre d'actions conjointes de communication sur les objectifs de la politique énergétique et climatique (thèmes Cité de l'Energie)

Financement : Budget de fonctionnement
Crédits spécifiques à envisager

Validation : Valérie Cerda
COPIl Cité de l'énergie

Délais : permanent

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **27**

Informier et inciter**Mettre en place un plan de formation continue spécifique des collaborateurs directement impliqués dans la politique énergétique et climatique****Objectif général**

Assurer une information pertinente et efficace au sein des services concernés par la politique énergétique et climatique.

Service responsable :

ENE / SAM / URB / DPBA / LOM / A21

Collaborations :

DRH

Constat

Le niveau d'information sur les différents projets est disparate entre les collaborateurs et services concernés. Il convient de privilégier une formation plus pointue et plus ciblée sur les collaborateurs directement impliqués.

Une formation organisée en interne (les collaborateurs spécialisés sur différents projets forment leurs collègues) serait à promouvoir.

Expérience concluante menée entre ENE et SAM en 2013.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Mise à niveau des connaissances des collaborateurs impliqués.

Elaboration d'un programme de formation spécifique.

Valorisation des connaissances spécifiques et transmission de celles-ci à des non-spécialistes.

Coordination avec l'unité Formation continue de la DRH.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration avec la DRH et les services concernés.

Ne remet pas en question le programme de sensibilisation à l'énergie et au développement durable d'ores et déjà inscrit dans le programme de formation de la Ville de Genève.

Indicateurs : Nombre de participants.

Nombre de sessions de formations.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **28**

Informé et incité

Publier les performances énergétiques des bâtiments

Objectif général

Répondre à l'obligation légale d'affichage des performances énergétiques des bâtiments en favorisant une solution internet.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / GIM / ECO / Unité Info-Com du département des Constructions et de l'aménagement / Cellule internet VdG.

Constat

L'affichage d'une étiquette énergétique pour les bâtiments sera obligatoire en 2015. Les étiquettes Display sont élaborées et suivies depuis plusieurs années. Mettre en valeur ce travail en lien avec les services gestionnaires des bâtiments.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Publier les étiquettes énergie de l'ensemble des bâtiments.
Soutenir le déploiement d'une solution internet avec un outil géoréférencé.

Spécificités pour la mise en œuvre

Structurer un projet et un groupe de projet.

Indicateurs : Nombre de bâtiments possédant leur étiquette.

Permanence de la publication.

Financement : Eventuellement demande de crédits

Budgets de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani

Co-direction du Dpt 2

Délais : décembre 2015

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **29**

Informier et inciter**Promouvoir les actions exemplaires auprès des acteurs du territoire****Objectif général**

Communiquer et partager les objectifs énergétiques et climatiques de la Ville de Genève avec les acteurs du territoire non-professionnels des domaines de l'aménagement, de la construction et de l'énergie .

Service responsable :

ENE

Collaborations :

A21 / Responsables d'objectifs PSDD

Constat

Dans le cadre de projets structurant du territoire dans lesquels la Ville est impliquée, elle peut jouer un rôle de promotion et d'exemplarité pour amener les acteurs privés à adhérer à ses objectifs de politique énergétique et climatique.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Communiquer sur les actions exemplaires de la Ville de Genève dans le cadre de la politique énergétique et climatique de la Ville, ainsi que du PSDD (2015-2020).

Spécificités pour la mise en œuvre

Le projet peut également se développer sous le pilotage du PSDD, qui intègre les objectifs énergétiques et climatiques.

Indicateurs : Nombre d'actions de communication.

Financement : Budgets de fonctionnement
Subventions A21 (mandataires)

Validation : Rémy Pagani / Conseil administratif

Délais : décembre 2018

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **30**

Informier et inciter

Coordonner la communication externe à l'administration des différents programmes ou stratégies de la Ville de Genève

Objectif général

Coordination de la communication externe notamment avec le Programme stratégique de développement durable, le Plan directeur communal, la Politique de mobilité et la Politique de gestion des véhicules.

Service responsable :

GT Cité Energie

Collaborations :

Chargés de communication des départements / Chargés de com services

Constat

La communication peut être rationalisée et les moyens mutualisés entre les différents programmes et stratégies de la Ville.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Favoriser les actions de communication complémentaires et coordonnées.
Harmoniser le suivi des indicateurs et leurs communications.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre tous les acteurs de la communication des différents programmes identifiés.

Indicateurs : A définir

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : permanent

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **31**

Mesures d'accompagnement économiques et financières

Structurer l'information pour suivre les moyens financiers alloués à des programmes de politique énergétique et climatique

Objectif général

Etablir un monitoring des moyens financiers des programmes et actions en lien avec la politique énergétique et climatique.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DCA / DPBA / DFL / Direction financière

Constat

Le suivi des dépenses en matières de politique énergétique et climatique est actuellement partiel. Des tableaux de bord spécifiques devraient être élaborés dans le cadre du groupe de travail sur les systèmes d'information du patrimoine immobilier.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Rendre la politique énergétique et climatique plus lisible en matière de suivi budgétaire et d'investissements.

Construire un indicateur de suivi pluriannuel et des tableaux de bord.

Créer le dialogue avec les partenaires internes.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration avec la direction du Département, DPBA et la Direction financière et le groupe de travail sur les systèmes d'information du patrimoine immobilier.

Indicateurs : A définir

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : COPIL Cité de l'énergie

Délais : décembre 2015

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **32**

Mesures d'accompagnement économiques et financières

Renforcer les capacités financières du Fonds Energie et climat

Objectif général

Rechercher des sources de financement alternatives pour pérenniser les dotations annuelles du Fonds énergie et climat.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DFL

Constat

Suite à la diminution des montants rétrocédés à la Ville de Genève dans le cadre de la taxe sur le CO₂, les montants alimentant annuellement le Fonds Energie et climat diminuent.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Recherches, analyses et propositions pour compenser les diminutions et doter le Fonds de montants supplémentaires.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration avec la Direction des Finances.

Indicateurs : Rapport au CA

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Conseil administratif

Délais : décembre 2016

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **33**

Mesures d'accompagnement économiques et financières**Intégrer la dimension économique globale dans les projets****Objectif général**

Maîtriser les enjeux économiques des projets et concilier économies d'énergies et économie de la construction.

Service responsable :

DCA

Collaborations :

ENE / DPBA

Constat

L'économie globale des projets n'est pas systématiquement intégrée aux procédures d'élaboration et souvent trop tard.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Déterminer les indicateurs clés.

Elaborer une méthodologie de calcul globale.

Déterminer les facteurs technico-économiques pertinents.

Inclure les calculs énergétiques dans l'économie de la construction.

Identifier les bénéfices non énergétiques des actions de performance énergétique des projets.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre ENE, DPBA et DCA (PFI et économie de la construction).

Indicateurs : Indicateurs économiques sur les coûts / bénéfices énergétiques.

Les coûts globaux / bénéfices globaux dans les projets de construction / rénovation.

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani

Co-direction DCA

Délais : décembre 2016

Plan d'actions de politique énergétique et climatique
2014 – 2018

Mesures d'accompagnement



Action: **34**

Mesures d'accompagnement économiques et financières

Intégrer des outils d'ingénierie financière dans l'élaboration des projets de performance énergétique

Objectif général

Participer aux discussions permettant de développer de nouvelles solutions de financement des projets de performance énergétiques, notamment des bâtiments.

Service responsable :

ENE

Collaborations :

DPBA / DCA / DFL

Constat

Devant l'importance des investissements nécessaires pour réussir la transition énergétique, la recherche de solutions nouvelles de financement des projets devient un enjeu prioritaire.

Description de la mesure – Objectifs détaillés

Analyses et propositions pour intégrer des mécanismes d'ingénierie financière au montage des projets de performance énergétique.

Ouvrir et documenter une discussion interne pour la recherche de nouvelles solutions de financement adaptées.

Spécificités pour la mise en œuvre

Etroite collaboration entre ENE, DPBA, DCA et DFL en appui méthodologique.

Indicateurs :

Financement : Budgets de fonctionnement

Validation : Rémy Pagani

Co-direction DCA

Délais : décembre 2018



« 100% renouvelable en 2050 »

**Elaboration d'une stratégie visant à
réduire les risques de dépendance structurelle
envers les agents énergétiques fossiles
pour les besoins en chauffage des bâtiments
de la Ville de Genève**

Septembre 2006

Elaboré par :
Valérie Cerda
Cheffe de service

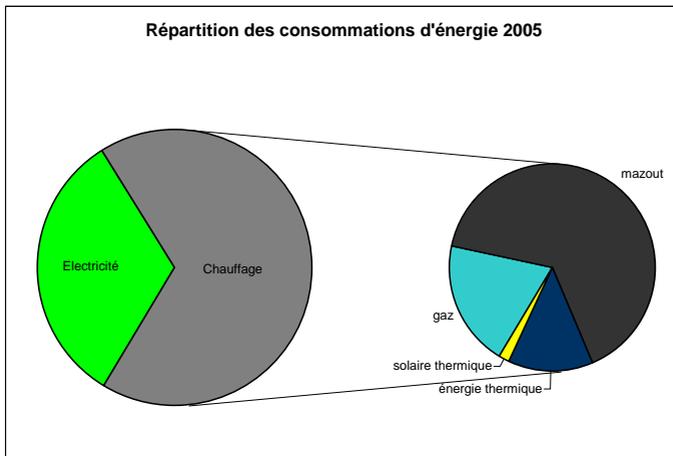
1. PREAMBULE ET OBJECTIF.....	3
2. INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE : ETAT DES LIEUX ET ANALYSE.....	4
3. STRATEGIE GENERALE POUR TENDRE VERS L'OBJECTIF "100%RENOUVELABLE EN 2050".....	5
4. PLAN D'ACTIONS : LES ONZES PROPOSITIONS DU SERVICE DE L'ENERGIE	6
5. CONCLUSION.....	12
ANNEXE.....	13

1. PREAMBULE ET OBJECTIF

La politique énergétique volontariste conduite par la Ville de Genève depuis les années 80 a permis, entre autre, de diminuer les consommations de chauffage de son patrimoine immobilier de plus de 40%, de diminuer de 30% son volume d'eau consommé depuis 1996 et d'être le plus important propriétaire d'installations solaires thermiques du canton. Cette politique de maîtrise de l'énergie permet aujourd'hui une économie sur les budgets « énergie » annuels de 7 millions de francs environ.

Toutefois la flambée des prix du pétrole de 2005 associée aux perspectives de diminution des ressources en énergies fossiles a entraîné une hausse des dépenses dès 2005 de plus d'1 million de francs, et les perspectives pour 2006 et 2007 font état de hausses estimées entre 3 et 4 millions de francs par rapport à 2004, mettant ainsi en exergue notre fragilité dans le domaine de l'énergie.

L'analyse de la répartition des consommations d'énergie en 2005 (*électricité et énergies de chauffage*) de la Ville de Genève permet de mettre en évidence que :



- Les consommations d'énergie sont assurées pour 1/3 par des sources renouvelables et pour 2/3 par des énergies non renouvelables.
- La situation par rapport au caractère renouvelable de l'énergie est radicalement différente selon que l'on considère nos consommations de chauffage ou d'électricité.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

- électricité : **100% renouvelable ou respectueux de l'environnement** et indépendant des énergies fossiles et nucléaires,
- chauffage : pour cet usage, l'approvisionnement en énergies se répartit aujourd'hui à 73% par du mazout, 25% par du gaz et 2% par le solaire thermique. **Ainsi nos besoins actuels en énergies de chauffage sont assurés à 98% par des énergies fossiles.**

Cette situation met en évidence la dépendance quasi-totale de la Ville vis-à-vis des énergies fossiles pour **ses besoins en chauffage**.

L'objectif de ce rapport est de proposer une stratégie visant progressivement à désengager la Ville des énergies fossiles, avec un objectif à long terme : **100% renouvelable en 2050**.

2. INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE : ETAT DES LIEUX - ANALYSE

La Ville de Genève possède aujourd'hui **333 chaufferies** (399 chaudières) qui alimentent les plus de 700 bâtiments de son patrimoine. Elles fonctionnent toutes au gaz ou au mazout, sauf une au bois, qui équipe la crèche St Jean, et qui sera prochainement mise en service.

Statistiques en	nombre				puissance			
	Nombre chaufferies	Dont gaz	Dont mazout	Dont bois	Puissance totale en MW	Dont gaz	Dont mazout	Dont bois
Administratif	168	60	107	1	51.3	11	40.2	0.07
Locatif	165	84	81	0	43.7	11.9	31.8	0
Total	333	144	188	1	95	22.9	72	0.07
En %		43,2%	56,4%	0,3%		24,1%	75,8%	0,1%

- ⇒ Le nombre de chaufferies au gaz et au mazout est proche,
- ⇒ En revanche les consommations d'énergies de chauffage sont assurées aux $\frac{3}{4}$ par le mazout, et $\frac{1}{4}$ par le gaz.

⇒ **Notre première chaufferie au bois constitue une amorce de changement d'énergie primaire de chauffage.**

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

3. STRATEGIE GENERALE POUR TENDRE VERS L'OBJECTIF

« 100% renouvelable en 2050 »

Compte tenu de l'ampleur du changement à conduire dans le secteur du chauffage, il est impératif de se fixer un objectif à long terme. Il est certes très ambitieux. Il est pourtant celui que nous devons nous fixer aujourd'hui afin de ne pas mettre notre collectivité et notre société en situation de rupture à cet horizon.

Le problème posé aujourd'hui n'est malheureusement pas « qu'un problème technique ». Il nous pose aussi la question de la valeur de l'énergie, de nos modes de consommations et de leurs impacts environnementaux associés : d'une part en matière d'utilisation de ressources renouvelables ou pas, et d'autre part en matière d'émissions de CO₂.

La question est d'autant plus complexe qu'il n'existe pas à ce jour « une solution miracle » qui, dans le domaine du chauffage, réunisse toutes les qualités recherchées, à savoir :

- ⇒ Utiliser une énergie renouvelable,
- ⇒ N'engendrer que de faibles émissions, et si possible aucune,
- ⇒ Pouvoir générer, sous nos latitudes, des puissances permettant de couvrir l'intégralité de nos besoins actuels.

Mais aussi afin d'être généralisée selon un plan d'investissement

- ⇒ Etre bon marché,
- ⇒ Etre aisée à mettre en œuvre en substitution de nos installations actuelles,
- ⇒ Remplir les différents critères de sécurité.

En revanche, il existe une palette d'énergies primaires et de modes de production d'énergie, avec leurs avantages et inconvénients respectifs.

La présente stratégie a pour but de permettre, de cas en cas, et en fonction du contexte technique et réglementaire à considérer sur le territoire genevois, de choisir la moins mauvaise solution.

Dans tous les cas, une bonne solution pourra d'autant mieux être mise en œuvre qu'elle aura été accompagnée par une diminution importante du besoin en chauffage du bâtiment considéré.

C'est pourquoi pour atteindre l'objectif fixé à long terme, ou s'en approcher le plus possible, il va s'agir à la fois :

- de modifier la répartition actuelle (aspects qualitatifs), c'est-à-dire **mettre en œuvre des énergies de substitution et développer la part des énergies renouvelables,**
- **et** de diminuer les besoins en énergies de chauffage de nos bâtiments (aspects quantitatifs), c'est-à-dire **augmenter la performance énergétique de nos bâtiments.**

4 - PLAN D' ACTIONS : LES 11 PROPOSITIONS DU SERVICE DE L'ENERGIE

Elles peuvent être regroupées selon 3 catégories :

- « construction/rénovation »
- « solutions techniques alternatives et énergies renouvelables »
- « mesures générales d'accompagnement »

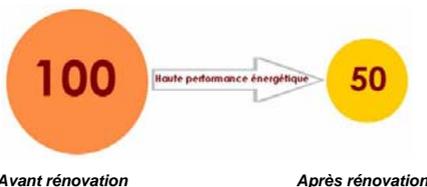
Catégorie 1 : « Construction /rénovation »

Objectif général : augmentation de la performance énergétique de nos bâtiments

P1- Intégrer systématiquement dans le processus de construction et d'aménagement un objectif de haute performance énergétique, adapté en fonction du cadre d'intervention, et permettant de réduire les consommations d'énergie dans les proportions suivantes :

- **rénovation d'un bâtiment existant**

objectif minimum de haute performance énergétique et si possible Minergie

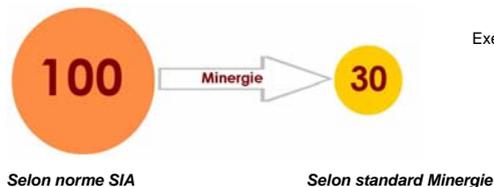


Exemples de réalisations :

- Rousseau 16,
- Lissignol 9
- Grottes 18-22

- **construction d'un nouveau bâtiment**

objectif minimum : standard Minergie



Exemples de réalisations :

- Ecole des Ouches
- Crèche Chateau-briand
- Terrain Aventure Berges de l'Arve
- Cendrier 1-3 (projet)

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

- **Construction de plusieurs nouveaux bâtiments sur un site ou quartier :**

Elaboration d'une conception énergétique de site et :

Construction passive (Minergie P ou passivhaus)



Selon norme SIA

Selon standard Minergie-P

Exemples en projet :

- *Foyers de Sécheron*

Construction à énergie positive pour les bâtiments exposés au Sud : ils produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment



Selon norme SIA

P2 - Intégrer dans la planification des investissements de la Ville de Genève un critère relatif à l'enjeu énergétique associé aux projets de constructions/rénovation. En annexe, à titre d'illustration, figure la liste des 30 bâtiments du patrimoine administratif qui représentent 75% des consommations actuelles de mazout.

Une intervention prioritaire sur ces objets aura un impact significatif et nous rapprochera de manière optimale de l'objectif général fixé.

P3 – Reconsidérer l'approche en matière de conservation du patrimoine, actuellement basée sur le principe de conservation de la matière. Ce raisonnement appliqué en particulier aux vitrages est très problématique et en contradiction avec la loi sur l'énergie. De plus **la qualité thermique des vitrages est un élément clé d'une construction énergétiquement performante.**

Sur la question des vitrages et menuiseries, nous proposons, lorsque les menuiseries existantes ne peuvent être adaptées pour recevoir un vitrage isolant, de développer plutôt une approche de conservation du patrimoine basée sur la construction à l'identique, comme cela a par exemple été fait à Lissignol 9 (photos ci-dessous), permettant ainsi de concilier performance énergétique, respect du patrimoine et politique sociale du logement.



ancienne fenêtre avec vitrage isolant



nouvelle fenêtre avec vitrage isolant.

P4 – S'interroger sur la taille du patrimoine de la Ville de Genève, en constante augmentation, et intégrer le critère de performance énergétique dans les stratégies et démarches d'acquisition/ location, cession ou vente.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

Catégorie 2 : « solutions techniques alternatives et énergies renouvelables »

Objectif général: Mettre en œuvre des solutions de substitution et développer les énergies renouvelables

Principe général : la stratégie à mettre en œuvre s'appuie sur le changement des installations de production d'énergies de chauffage (nos 400 chaudières). Nous chercherons à diminuer le nombre total de chaufferies en développant une logique de chauffage à distance, dès lors que des travaux concernant plusieurs bâtiments voisins sur une période courte sont prévus.

Nous proposons de mettre en œuvre 3 types d'actions :

- Un plan de rénovation de chaufferies,
- Un programme de remplacement du mazout par du gaz afin de diminuer à court terme notre dépendance directe au mazout, et d'améliorer la qualité de l'air.
- Elaboration de conceptions énergétiques de site pour les entités ou zones présentant des enjeux énergétiques et environnementaux majeurs.

P5 - Elaboration d'une planification des rénovations des chaufferies sur 25/30 ans, tenant compte des contraintes et critères suivants :

- des contraintes réglementaires liées à l'Opair renforcées avec la quasi-totalité du territoire située en zone à émissions excessives, et des délais d'assainissement des installations non-conformes raccourcis:
- du degré de vétusté des installations
- de l'absence de réseau de chauffage urbain et d'un nombre total de chaufferies important.

L'évaluation des différents critères énoncés, évalués pour chacune des 333 chaufferies, nous a permis d'élaborer un programme de rénovation sur 30 ans.

Ces travaux seront gérés par le service de l'énergie et financés par les crédits de politiques énergétiques successifs, inscrits au PFI.

Compte tenu des cadences à tenir, il est vraisemblable que les montants des prochaines demandes de crédit proposés seront en augmentation par rapport aux montants figurant au dernier PFI.

La demande de crédit de politique énergétique pour le patrimoine administratif, déposée à l'appui de ce document de stratégie générale en est la première illustration.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

P6 - Développement d'un programme à court terme de transfert d'énergie du mazout vers le gaz.

Depuis le 1^{er} mai 2006, SIG a supprimé la taxe de raccordement au réseau gaz. Cette décision rend ainsi beaucoup plus accessible la substitution du mazout par le gaz.

Ainsi nous proposons de développer un programme de substitution au gaz des plus importantes chaufferies du patrimoine administratif fonctionnant au mazout et pour lesquelles la durée de vie est encore grande (plus de 10 ans). Concrètement, cette intervention, légère, consiste à procéder à l'alimentation en gaz de la chaufferie et à remplacer le(s) seul(s) brûleur(s).

Un premier programme est proposé dans la demande de crédit de politique énergétique pour le patrimoine administratif. Il permettra à court terme (d'ici 2009) :

- de respecter le plan de mesures OPair 2003-2010, et en particulier de répondre à notre récente obligation en matière de plan localisé d'assainissement, en diminuant les émissions annuelles de CO₂ de nos installations de chauffage de 2 000 tonnes, soit une diminution de 6% des émissions de CO₂ de la totalité du patrimoine immobilier de la Ville de Genève

- de diminuer notre dépendance directe au pétrole de 38%.

P7 – Elaborer une conception énergétique de site ou de quartier avec un objectif d'utilisation maximale d'énergie renouvelable dès lors que des enjeux énergétiques et environnementaux sont importants. Nous pouvons citer en particulier :

• Les Vernets :

Centres sportifs et voirie des Vernets : 17,1 % des consommations de mazout actuelles,

• Les centres horticoles, propices à l'utilisation du bois et des déchets bois/végétaux

- o Les Conservatoire et Jardin Botaniques : 4,75 % des consommations de mazout actuelles,
- o Les serres Bornaches : 1,03 % des consommations de mazout actuelles,
- o Les serres Beaulieu : 1,73 % des consommations de mazout actuelles,

• **Le centre funéraire de St-Georges** 1,43 % des consommations de mazout actuelles

Ces seuls sites représentent 24,6% des consommations actuelles du patrimoine administratif et nous proposons de fixer un objectif de transfert vers des énergies renouvelables d'ici 2015.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

Mais aussi dans les projets de nouvelles constructions :

- **Sècheron** : objectif : 100% bois et construction de 5 bâtiments selon le standard Minergie, et plus si possible. *Projet en cours de développement*

- **Artamis** : objectif proposé: **100% renouvelable et quartier à énergie positive.**

Catégorie 3 « mesures générales d'accompagnement »**P8 – Renforcer la veille technologique**

En étroite collaboration avec les services cantonaux (ScanE et SCPA), de manière à pouvoir implanter de nouvelles technologies dans les 10 prochaines années : géothermie (micropieux ou fondations actives), pompes à chaleur, technologies à hydrogène...

P9 – Rechercher des financements ou des partenariats:

Plusieurs possibilités de subventionnement existent déjà et de nouvelles apparaissent. Il conviendra de les exploiter le plus possible.

Le fonds énergie des collectivités, qui représente pour la Ville de Genève un montant d'environ 950 000 francs par an, est déjà sollicité et utilisé.

Le programme proposé dans la demande de crédit de politique énergétique pour le patrimoine administratif prévoit de solliciter un subventionnement par ce fonds à hauteur de 2'700'000 francs.

D'autres sources de financement sont à solliciter, comme le fonds centime climatique et les subventions européennes.

De même des partenariats locaux, en particulier avec SIG, pourront être explorés.

P10 – Développer une stratégie locale de territoire avec l'Etat dans un premier temps, avec SIG dans un 2^{ème} temps, déclinant dans les plans localisés de quartiers l'objectif « 100% renouvelable en 2050 ».

Nous proposons que la Ville de Genève informe l'Etat de l'objectif qu'elle souhaite atteindre, et propose de le développer en collaboration avec ses services. Ce même objectif pourrait être intégré à la prochaine Conception Générale de l'énergie 2006-2010, qui sera élaborée à l'automne prochain et présentée pour approbation au Grand Conseil.

P11 – Développer une stratégie de valorisation de l'action municipale dans ce domaine avec un objectif de développement économique et touristique.

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

A l'image par exemple de Fribourg-en-Brisgau, Genève pourrait occuper une place de choix sur la scène internationale en valorisant davantage son action dans ce domaine.

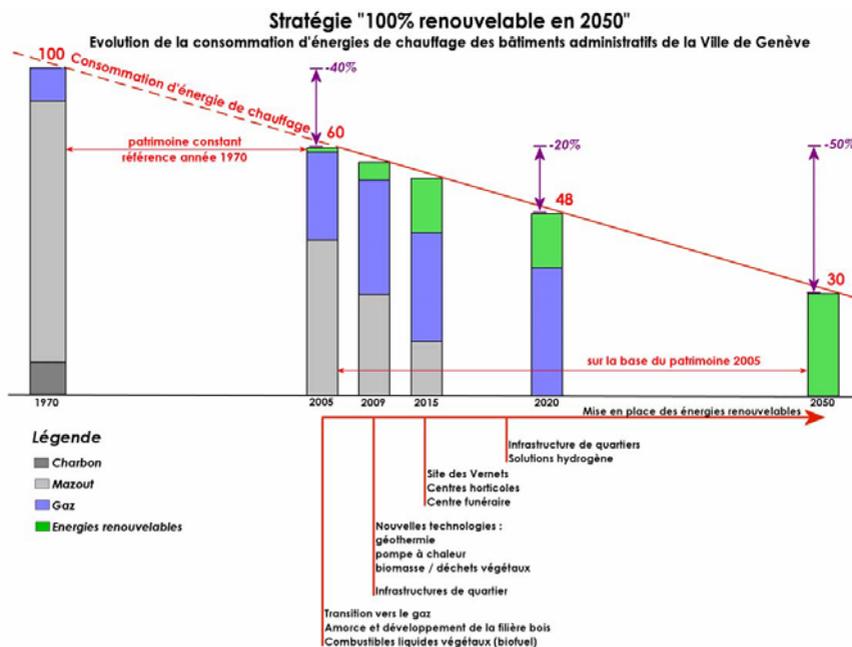
5 - CONCLUSION

Le défi auquel notre société est aujourd'hui confrontée est de la plus haute importance. Il est proposé d'orienter dès à présent l'action municipale vers cet objectif ambitieux « **100 % renouvelable en 2050** ».

S'il est bien sûr difficile, voir impossible à ce stade, de garantir qu'il pourra être atteint, il est en revanche certain que de ne pas travailler en ce sens conduira notre société vers de graves déséquilibres dès la prochaine génération.

C'est pourquoi il est proposé de construire autour de cet objectif un véritable projet politique, puis stratégique, qui devra être accompagné des moyens nécessaires dans les différentes opérations d'investissement. Il nécessitera ensuite la mobilisation des différents acteurs de la construction et de l'aménagement : architectes, ingénieurs, urbanistes et spécialistes en patrimoine en particulier. Il pourra alors être relayé par les milieux touristiques et économiques, sans oublier la société civile.

Le schéma ci-dessous illustre la stratégie générale décrite, et les étapes qui doivent nous conduire vers cet objectif si lointain et si proche en même temps.



Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

Ville de Genève - Service de l'énergie

La liste des propositions faite n'est pas exhaustive. Elle sera enrichie par chacun au fur et à mesure des nouvelles expériences et possibilités. Car ce projet concerne chacun d'entre nous.

ANNEXE

TABLEAU DES 30 PLUS IMPORTANTS CONSOMMATEURS DE MAZOUT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Bâtiment	Adresse	Litres	Rang	En %	Cumul en %
CS VERNETS	Rue Hans-Wilsdorf 4	841'135	1	14.64%	14.64%
BOTANIQUE	Chemin de l'Impératrice 1	272'595	2	4.75%	19.39%
MICHEL-SIMON 7	Rue Michel-Simon 7	246'506	3	4.29%	23.68%
SIS PLAINPALAIS	Rue du Vieux-Billard 11	201'868	4	3.51%	27.20%
MUSEUM HIST NAT	Rte de Malagnou 1	179'670	5	3.13%	30.33%
EC VOLLANDES	Rue du Nant 35	167'554	6	2.92%	33.24%
GRAND-THEATRE	Place neuve 1B	160'991	7	2.80%	36.05%
EC LIOTARD	Rue Liotard 66	157'404	8	2.74%	38.79%
EC HUGO-DE-SENGER	Rue Rodo 3	152'558	9	2.66%	41.44%
VOIRIE VERNETS	Rue François-Dussaud 10	143'449	10	2.50%	43.94%
MUSEE ART HISTOIRE	Rue Charles-Galland 2	136'593	11	2.38%	46.32%
EC GEISENDORF I	Rue Fallier 1	134'041	12	2.33%	48.65%
CS VAREMBE PIS	Av. Giuseppe-Motta 46	131'955	13	2.30%	50.95%
EC CRETS-CHAMPEL	Avenue des Crêts-de-Champel 40	122'320	14	2.13%	53.08%
EC CONTAMINES	Rue Michel-Chauvet 22	115'047	15	2.00%	55.08%
EC LE CORBUSIER	Rue Le Corbusier 6	114'819	16	2.00%	57.08%
CS BOIS-DES-FRERES	Ch. de l'Ecu 22	112'559	17	1.96%	59.04%
SAL.COM EAUX-VIVES	Rue des Eaux-Vives 86	99'856	18	1.74%	60.78%
SEVE BEAULIEU SER	Rue Baulacre 3	99'350	19	1.73%	62.51%
CS BT-DU-MONDE PAV	Route de Vessy 12	82'009	20	1.43%	63.94%
MAISON DU FAUBOURG	Rue des Terreaux-du-Temple 6	72'527	21	1.26%	65.20%
EC TREMBLEY 1	Rue Pestalozzi 6	68'160	22	1.19%	66.39%
EC PRE-PICOT	Chemin Franck-Thomas 31	65'954	23	1.15%	67.53%
EC GROTTES	Av. Eugène-Empeyta 5	65'141	24	1.13%	68.67%
EC CASEMATES	Bd Jacques-Dalcroze 11	62'429	25	1.09%	69.76%
EC SAINT-JEAN	Rue de St-Jean 12	60'133	26	1.05%	70.80%
BORNACHES SER	Route de Certoux	59'285	27	1.03%	71.83%
BIBL.PUBL.UNIVERS.	Promenade des Bastions	58'250	28	1.01%	72.85%
EC CHARMILLES	Av. d'Aïre 1	58'055	29	1.01%	73.86%
CS VESSY (propane)	Rte de Vessy 29	57'693	30	1.00%	74.86%

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

M. Jean Rossiaud, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). J'aimerais demander que M. Pagani prenne la parole en premier. En effet, il y a eu en commission un amendement du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien demandant le retrait d'une certaine somme que le Conseil administratif et le département de M. Pagani avaient mise pour divers travaux, et ces divers travaux avaient suscité un certain questionnement de la part de certains commissaires. L'amendement était passé, donc le projet que vous avez sous les yeux est un projet amendé. Le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical nous avaient assuré que, si le département justifiait cette somme, ils retireraient leur amendement et reviendraient au projet tel que présenté par le Conseil administratif dans sa première mouture. J'aimerais donc laisser la parole à M. Pagani, si vous êtes d'accord.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord, je remercie la commission d'avoir fait son travail avec diligence, pour nous permettre de participer à cette œuvre commune planétaire de transformer les énergies fossiles en énergie renouvelable; cela, c'est le plus important. L'essentiel de la proposition a été voté et je m'en réjouis.

En ce qui concerne cette proposition de rajouter un certain nombre de milliers de francs pour des travaux divers, on est exactement dans la même problématique des petites propositions que je passe en décembre, qui donnent un peu d'air, si j'ose dire, au département, pour saisir des opportunités et ne pas attendre de repasser devant le Conseil municipal les huit mois en moyenne que prennent les propositions pour se mettre en œuvre, pour que votre Conseil municipal soit saisi. Je prends le dernier exemple comme ça qui me vient; ce n'est peut-être pas le bon exemple, mais les Bains des Pâquis ont un objectif, celui de mettre des cellules photovoltaïques sur l'ensemble de leurs toits. On essaie de monter une proposition qui va vous être présentée – ou qui ne va pas vous être présentée –, et voilà, ça fait deux ans qu'on tergiverse sur cette question.

J'aurais donc aimé pouvoir disposer d'une petite somme pour aider celles et ceux qui, lorsque le cas se présente, se décarcassent, si j'ose dire, pour mettre en œuvre des énergies renouvelables. Voilà l'objectif. Evidemment, si vous me demandez de préciser exactement maintenant, je suis désolé, je ne peux pas répondre, et M^{me} Cerda, que vous avez auditionnée, qui est par ailleurs une fonctionnaire extrêmement performante, vous avez pu en juger par vous-mêmes puisque vous avez voté l'ensemble de ses propositions, n'a pas non plus pu vous le préciser. Cela dit, je vous demande de me faire confiance. Si cet état de grâce

Proposition: travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif

pouvait durer, j'en serais fort aise, comme il a été... (*rires*) – oui, je rame! Voilà, c'est bientôt la fin de la soirée et la fin de ces deux jours de session; je vous propose de voter cette proposition et de refuser l'amendement. Cela dit, si vous acceptez l'amendement, je n'en ferai pas une maladie. Je vous remercie de votre attention.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission consistant à retrancher 120 000 francs des articles premier et 2 est accepté par 37 oui contre 36 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée à l'unanimité (71 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 741 400 francs, dont à déduire trois subventions du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant total de 365 000 francs, soit un montant net de 2 376 400 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique sur le patrimoine administratif.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 741 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2020 à 2029.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 23 mars 2011: «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!» (P-262)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-262 au Conseil administratif le 26 mars 2014.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à souligner qu'il partage pleinement les préoccupations des pétitionnaires. Les services de la Ville de Genève concernés par l'insécurité et l'insalubrité dans les préaux des écoles font un travail constant d'adaptation pour répondre au mieux à cette problématique récurrente.

Les préaux d'écoles sont régis par le règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville de Genève (LC 21 331). Ces espaces servent au repos, à la détente et aux loisirs de la population. Durant l'horaire scolaire, les préaux sont exclusivement réservés aux enfants des établissements scolaires attenants; durant l'horaire parascolaire, ils le sont prioritairement aux enfants du parascolaire ainsi qu'au personnel encadrant.

Il arrive que l'état des préaux des écoles primaires de la Ville de Genève fasse l'objet de plaintes, parfois de pétitions ou de motions; le plus fréquemment, c'est leur occupation nocturne qui génère un problème d'insalubrité, de tapage, voire d'insécurité.

Soucieux de garantir que les préaux restent des lieux propres et conviviaux, le Service des écoles et des institutions pour l'enfance a mis en place, en janvier 2013, une «cellule préau» chargée d'appréhender la problématique dans sa complexité, d'objectiver les plaintes et de proposer des solutions pragmatiques.

Lorsque la Ville de Genève est interpellée à propos d'un préau particulier, la «cellule préau» procède à une évaluation de la situation. Sur la base des constats des partenaires (direction d'établissement, parents d'élèves, entreprises de nettoyage, police municipale, gendarmerie, travailleurs sociaux, etc.), elle propose des mesures ciblées et proportionnées, qui tiennent compte du contexte, des enjeux et des contraintes.

¹ «Mémorial 171^e année»: Rapport, 5291.

Pétition: pour des préaux sûrs et sécurisés

Les solutions préconisées par la cellule vont d'un renforcement du nettoyage à la réduction des horaires d'ouverture, voire à la fermeture de certains accès. Elles peuvent s'accompagner de l'intervention de travailleurs sociaux hors murs ou d'actions de police.

Ces dernières années, la Ville de Genève a ainsi été amenée à fermer un certain nombre de préaux en soirée et la nuit suite à des actes d'incivilité.

Ces décisions, de nature exceptionnelle, ont été prises temporairement, en accord avec la communauté scolaire et compte tenu des circonstances. Elles seront périodiquement réévaluées.

A ce jour, dix préaux sont fermés la nuit: Necker, EFP St-Gervais, Ferdinand-Hodler, Eaux-Vives, Montchoisy, Vollandes, Sécheron, Chateaubriand, La Rose-raie et Mail. Des panneaux d'information ont été apposés dans ces préaux, indiquant l'interdiction d'accès aux personnes non autorisées de 22 h 30 à 7 h (de 20 h 30 à 7 h durant l'horaire d'hiver) et spécifiant que les contrevenant-e-s sont passibles de sanctions prévues par le droit fédéral et cantonal.

La décision de fermer un préau doit parfois s'accompagner de mesures interdisant physiquement l'accès aux lieux – ce qui peut alors impliquer des travaux. Par exemple, la fermeture des préaux de Sécheron, Chateaubriand et Mail a nécessité la pose ou le rehaussement des clôtures.

Des mesures complémentaires sont envisagées au cas par cas. Il peut s'agir de la pose d'une signalétique spécifique dans un préau, de l'intervention de travailleurs sociaux du Service de la jeunesse et du Service social; la Ville peut également soutenir des projets d'animation menés par les acteurs et actrices du quartier (maisons de quartier, associations d'habitants, associations de parents d'élèves) afin d'occuper l'espace et de changer l'image et l'usage des préaux.

Pour ce qui est de la propreté des lieux, tous les préaux des écoles en Ville de Genève font l'objet de nettoyage plusieurs fois par semaine, tôt le matin, les jours scolaires. La fréquence des nettoyages est augmentée de mai à octobre. Plus spécifiquement, une dizaine de préaux nécessitent également d'être nettoyés le week-end, parfois le samedi, toujours le dimanche.

Dans le processus actuel de réorganisation de l'entretien des bâtiments scolaires, le personnel de la Ville a repris à sa charge certaines tâches qui étaient jusqu'à présent confiées à des entreprises.

Ainsi, il a été demandé aux entreprises sociales partenaires de soumettre au Service des écoles une nouvelle organisation de leur travail permettant de couvrir plus de lieux et/ou les nettoyages du week-end.

Les réflexions portent également sur la possibilité de faire nettoyer certains préaux par des collaborateurs et des collaboratrices du Service des écoles les week-ends, et de faire en sorte que ces mêmes personnes effectuent une tournée dans tous les préaux de leur secteur afin d'évaluer les besoins en nettoyage immédiats. La mise à disposition de locaux pour les habitant-e-s durant le week-end dès la rentrée 2016 rend nécessaire cette évolution.

En conclusion, le Conseil administratif réitère sa volonté de renforcer la sécurité et la salubrité des préaux afin d'en garantir leur usage scolaire et leur usage social. Il rejoint en cela les pétitionnaires dans leur constat.

Les mesures prises par le Service des écoles sont aujourd'hui proportionnées et efficaces pour garantir la propreté des lieux et réduire les incivilités dans les préaux. Elles seront périodiquement revues et adaptées en fonction des situations locales, comme c'est du reste le cas pour les mesures d'entretien et de nettoyage du domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 janvier 2012 de M^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevolet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Genève)» (M-995)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'identifier – par exemple en collaboration avec les agents de la police municipale ou la gendarmerie – les lieux qui mériteraient une amélioration de l'éclairage public et de faire un premier bilan, à l'intention du Conseil municipal, du plan lumière de la Ville de Genève;
- d'améliorer l'éclairage public dans les lieux mis en évidence par l'inventaire effectué par les services.

¹ «Mémorial 173^e année»: Rapport, 6347.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les services municipaux ont bien compris l'intérêt du Conseil municipal pour l'éclairage et la sécurité. A ce jour, dans plus des trois quarts des lieux mis en évidence par l'inventaire, l'éclairage public a été amélioré. Le quart restant sera traité d'ici à fin 2017.

S'agissant du plan lumière, un état des lieux sera réalisé à l'occasion du bilan de mi-parcours du PDcom, auquel est intégré le plan lumière, selon le même protocole. A la suite, en relation avec ce processus, une révision pourra en découler.

Quant aux autres sites susceptibles d'être améliorés en termes d'éclairage public, après vérification auprès des services compétents, aucun autre besoin d'amélioration n'a été relevé pour le proche avenir.

Cela étant, le Conseil administratif reste attentif à la qualité d'éclairage qui permet aux usagers de déambuler agréablement la nuit, en ressentant un sentiment de confort et de sécurité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le vice-président:
Rémy Pagani

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2013 de M^{mes} et MM. Marie Barbey, Jean-Charles Lathion, Alexandra Rys, Robert Pattaroni, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et Vincent Subilia: «Transparence dans l'attribution des places de crèche: du trou noir à l'administration en ligne!» (M-1088)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le manque chronique de places de crèche en Ville de Genève;
- la nécessité de pouvoir concilier vie professionnelle des parents et bien-être des enfants en bas âge;
- l'intérêt reconnu, pour l'économie et pour la société en général, en particulier en matière de promotion de l'égalité hommes/femmes, de disposer de suffisamment de places d'accueil pour la petite enfance;

¹ «Mémorial 173^e année»: Rapport, 7149.

- la mission du Bureau d’information de la petite enfance (BIPE) qui consiste à informer et orienter les parents sur les différents modes de garde existants;
- la nécessité de garantir une uniformité de qualité et de traitement des demandes de places de crèche formulées par les parents;
- l’absence de gestion centralisée des places de crèche en Ville de Genève qui empêche d’avoir une vision globale du nombre de places vacantes dans les institutions de la petite enfance (IPE) de la commune et qui a pour conséquence un taux d’occupation de seulement 78% dans certains secteurs de la Ville, alors que d’autres sont en pénurie de places;
- le constat de la Cour des comptes (rapport 49, «Dispositif genevois pour l’accueil de la petite enfance») qui relève une absence totale de surveillance exercée par la Ville de Genève sur les IPE – plus communément appelées crèches – qu’elle subventionne, notamment concernant le respect des critères d’attribution des places de crèche;
- le risque de passe-droit relevé par la Cour des comptes qui découle de cette absence de contrôle des critères d’attribution;
- le sentiment d’arbitraire ressenti par les parents en raison de cette opacité des procédures d’attribution des places de crèche;
- la nécessité de rapprocher l’administration du citoyen en simplifiant les démarches administratives et en améliorant la transparence des décisions;
- la nécessité de rassurer les parents en leur permettant de suivre l’évolution du dossier de leur enfant, afin de faciliter l’organisation familiale;
- la nécessité d’améliorer de A à Z le processus totalement obsolète d’inscription au sein du BIPE (formulaire papier, absence de date à laquelle les parents doivent reconformer l’inscription, absence d’accusé de réception, etc.),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à développer un système d’administration en ligne (AeL) pour permettre l’inscription et la réactivité de celle-ci par les parents de leur demande de place de crèche en Ville de Genève;
- à fixer des critères d’attribution clairs et semblables à l’ensemble des institutions de la petite enfance (IPE), afin d’assurer à tous les enfants et à leurs parents un accès le plus juste et équitable aux places de crèche;
- dans ce cadre, à s’assurer que la liste des «exceptions» possibles soit exhaustive, identique pour tous les IPE et réduite au maximum;
- à fixer un taux d’occupation minimum (de l’ordre de 90%) devant être atteint par les IPE que la Ville subventionne afin qu’il existe le moins possible de places vacantes au sein d’une structure d’accueil en temps de pénurie de places d’accueil;

Motion: attribution des places de crèche

- à charger le Service de la délégation de la petite enfance de la Ville de mettre en place un contrôle formalisé afin de s'assurer du respect des critères d'attribution et des taux d'occupation minimum et maximum dans les IPE;
- à charger le Bureau d'information de la petite enfance de mettre à disposition des parents qui n'auraient pas obtenu de places de crèche une liste exhaustive des mamans de jour certifiées (dépendantes ou indépendantes) par secteur géographique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Après plus de dix ans de fonctionnement, au fil des améliorations et adaptations constantes du système en place, une large étude de satisfaction du BIPE a été menée auprès de 600 familles. L'étude de MIS Trend (2010), demandée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, a ainsi mis en évidence que le processus d'attribution des places n'était pas toujours clair pour les familles. En parallèle, la Cour de comptes (rapport 49, «Dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance») a relevé un manque de contrôle dans la gestion de l'attribution des places en institutions de la petite enfance, élément qui a été largement considéré dans la présente motion.

Le Bureau d'information petite enfance (BIPE) accueille et informe les parents, identifie leurs demandes, les oriente sur les différents lieux d'accueil et enregistre les inscriptions pour l'ensemble des modes de garde subventionnés par la Ville de Genève.

Avec les nouvelles directives du BIPE entrées en vigueur le 1^{er} août 2013 (en application de l'article 10 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève), c'est dorénavant le Service de la petite enfance (SDPE), via le BIPE, qui attribue les places selon des critères très stricts (vérification des adresses, de la situation des familles, priorité pour des places à 100% à des familles en emploi/formation/chômage). Il n'est donc plus possible pour un parent de passer directement par une institution pour obtenir une place.

Depuis 2013 également, le BIPE a mis à disposition des parents la liste des accueillantes familiales de jour domiciliées en ville de Genève et agréées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

Depuis 2011 cette fois-ci, la Ville de Genève a donné aux familles la possibilité de télécharger un formulaire d'inscription, puis de réactiver leur dossier. L'inscription complète est possible en ligne depuis mars 2014.

Il est toutefois important de préciser que, même si le BIPE centralise désormais les demandes, il ne sera jamais possible de donner aux parents leur position-

nement dans la file d'attente. L'attribution des places est en effet un processus complexe, tenant compte des places vacantes dans la structure désirée par les parents, de l'âge de l'enfant, de l'abonnement souhaité, de la date d'inscription au BIPE, etc. En revanche, tout parent peut obtenir en tout temps des informations relatives au suivi de son dossier.

Le Service de la petite enfance a investi dans l'achat d'un logiciel de traitement des demandes, utilisé dans d'autres grandes municipalités de Suisse (Lausanne et Bâle, par exemple). Il permet une parfaite gestion des demandes, en lien notamment avec la facturation et la comptabilité. Ce programme permet un réel contrôle de la part de la Ville, ainsi qu'une gestion optimale et centralisée. Dès lors, la Ville possède une vision globale des places vacantes en institutions.

La Ville exige par ailleurs un taux d'occupation de 95% au minimum des institutions qu'elle subventionne. Aujourd'hui, les taux d'occupation inférieurs à 95% font l'objet d'un suivi particulier par le SDPE, permettant de formuler des hypothèses sur cette sous-occupation et d'y remédier dans les meilleurs délais. C'est un volet délicat et qui fait l'objet d'observations constantes. Il serait en effet absolument inacceptable que des structures d'accueil ne soient pas occupées de manière optimale alors que de nombreuses familles sont en attente d'une place.

Enfin, le SDPE a entamé, en collaboration avec le SASAJ, un travail de mise à jour des capacités d'accueil autorisées par le Canton afin d'optimiser l'occupation des espaces existants, à moindre coût et dans le respect des exigences de qualité que la Ville s'est fixée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je m'exprimerai très rapidement, M^{me} Esther Alder n'étant pas là. Je tiens à ce que soit mentionné au *Mémorial* qu'il s'agit de l'achat d'un logiciel pour un traitement équitable des demandes. Aujourd'hui, le logiciel n'est toujours pas en fonction. Si c'était possible d'avoir une réponse pour cela... Vous me direz que ce n'est pas possible, mais je crois qu'il est important que cela soit clarifié. En matière de transparence dans l'attribution des places de crèche, je pense qu'on n'en est pas encore à un niveau satisfaisant.

Question écrite: bilan de la convention entre la Ville de Genève
et l'Office cantonal de l'emploi

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2016 de M. Amar Madani: «Bilan de la convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi» (QE-451)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le rapport D-65 «Bilan social 2015 des ressources humaines», envoyé aux conseillers municipaux, fait état d'une convention que la Ville de Genève a signée avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) dans le but de mesurer l'implication de la Ville dans la politique de réinsertion des chômeurs.

Existe-t-il un bilan nous permettant de connaître le nombre d'engagements des demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE par la Ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi a été établie afin de mesurer la proportion d'engagements de demandeurs et demandeuses d'emploi par la Ville. Elle permet de mettre en évidence les efforts déployés par celle-ci dans la réinsertion de cette population.

Afin d'établir ces statistiques, les parties ont défini des modalités d'échange trimestrielles.

Cette convention a été signée fin décembre 2015 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. A ce stade, les données relatives au premier trimestre ont pu être échangées, à savoir:

- 8 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 29 nominations (contrats à durée indéterminée), soit 28%;
- 18 engagements de demandeurs ou demandeuses d'emploi provenant de l'OCE sur 56 postes d'auxiliaires (contrats à durée déterminée), soit 32%.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

¹ «Mémorial 173^e année»: Annonce, 7202.

Question écrite: SOS pour l'immeuble des Minoteries:
des mesures d'urgence afin de protéger les habitants

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 mai 2016 de M. François Bärtschi: «SOS pour l'immeuble des Minoteries: des mesures d'urgence afin de protéger les habitants!» (QE-454)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Mouvement citoyens genevois est déjà intervenu à deux reprises, dans le cadre des questions orales, pour tirer la sonnette d'alarme à propos des dangers que représente le groupe d'immeubles des Minoteries. Nous avons demandé au Conseil administratif de prendre des mesures d'urgence afin d'éviter des drames.

Plusieurs mois après notre première intervention en séance plénière, une panne d'ascenseur a empêché l'accès à leurs appartements à des personnes ayant un grand handicap et se trouvant en chaise roulante. L'une d'elles s'est retrouvée à l'extérieur de chez elle, sans soutien et dans une situation profondément désespérée. Pareille situation n'est pas tolérable.

Une semaine plus tard, un incendie s'est déclaré dans l'un de ces immeubles. Certains locataires ont dû être conduits à l'hôpital, d'autres ont dû être relogés. Fort heureusement, c'était un dimanche et les enfants de la crèche n'étaient pas là, ce qui leur aurait fait courir des risques monstrueux.

Les signaux de danger deviennent de plus en plus forts et insistants. Nous déplorons de ne pas avoir été pris au sérieux et qu'aucune mesure spécifique d'importance n'ait été décidée.

L'attitude passive du Conseil administratif n'est plus tolérable et ne rien faire s'apparente à une non-assistance à personne en danger.

Faut-il attendre des morts pour que le Conseil administratif réagisse?

L'affaire est déjà allée beaucoup trop loin.

Le Conseil administratif compte-t-il faire toute la lumière sur les événements dramatiques qui se sont produits dans l'immeuble des Minoteries? Quelles sont les mesures d'urgence qu'il envisage de prendre immédiatement afin de sauvegarder l'intégrité physique et morale ainsi que la vie des habitants de ces immeubles?

¹ «Mémorial 173^e année»: Annonce, 7818.

Question écrite: SOS pour l'immeuble des Minoteries:
des mesures d'urgence afin de protéger les habitants

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conscient des caractéristiques particulières du périmètre des Minoteries, le Conseil administratif ne peut en aucun cas accepter le reproche selon lequel il n'en aurait ni tenu compte ni pris les mesures adéquates.

Pour ce qui concerne en premier les très nombreux incendies qui se sont déclenchés ces dernières années, des plaintes pénales ont systématiquement été déposées auprès de la police cantonale. Cette dernière a pris la situation très au sérieux et conduit une enquête longue et complexe pour déterminer les causes de ces sinistres, en particulier celui qui s'est produit le 1^{er} mai 2016. A l'issue de cette enquête, qu'il n'appartenait pas au Conseil administratif de conduire, il est aujourd'hui avéré que les sinistres sont d'origine criminelle, une seule personne en étant présumée l'auteur. Cette personne a été arrêtée et est aujourd'hui incarcérée. L'instruction pénale se poursuit, sachant que la Ville de Genève est bien entendu partie à la procédure, en tant que plaignante et partie civile.

Cela étant précisé, le Service d'incendie et de secours (SIS), conscient des risques particuliers et des spécificités du lieu, a depuis longtemps apporté une attention particulière à ce dernier, prévoyant de manière détaillée les conditions des interventions qui pourraient éventuellement être nécessaires. Cette démarche proactive a porté ses fruits, et a permis que l'incendie du 1^{er} mai 2016 soit géré non seulement avec rapidité, mais également en prenant toutes les mesures adaptées à l'évacuation des personnes et à leur suivi dans la période où un ascenseur a été hors d'usage. Pendant plusieurs jours, la protection civile a ainsi prêté main-forte aux locataires, y compris en fauteuil roulant, pour leur permettre d'aller et venir malgré l'absence d'ascenseur.

Sur un plan plus général, le site donne lieu à une surveillance régulière de la police municipale, qui coordonne son activité avec celle de la police cantonale et de la société privée de surveillance mandatée par la Gérance immobilière municipale (GIM) pour procéder à des rondes régulières. Bien entendu, ces mesures ne signifient pas la surveillance permanente de chaque espace du périmètre et de chaque personne le fréquentant, mais il en est ainsi de l'ensemble du territoire.

Il faut encore souligner le travail permanent des infirmières et des concierges professionnel-le-s qui œuvrent sur place et qui s'attachent chaque jour, dans la mesure de leur possibilité d'intervention, à développer des liens de proximité avec les habitant-e-s et à soutenir celles et ceux qui en ont particulièrement besoin.

Dans le même ordre d'idées, les Unités d'action communautaire (UAC) ont organisé ces derniers mois et pour les mois à venir diverses manifestations collectives, visant à développer une ambiance de meilleure qualité et à encourager de bonnes relations entre toutes et tous.

Question écrite: SOS pour l'immeuble des Minoteries:
des mesures d'urgence afin de protéger les habitants

Ces mesures ne constituent certainement pas des «solutions miracles», mais elles attestent de l'attention toute particulière qui est apportée au périmètre considéré et du fait que les pouvoirs publics déploient le maximum des ressources dont ils disposent.

A ce qui précède s'ajoute bien entendu la mise en œuvre de l'important projet de rénovation des immeubles et des espaces communs, qui va dans le sens de la requalification d'un périmètre dont l'état actuel favorise une dégradation des conditions de vie. A noter que, dans le cadre des mesures d'accompagnement à ce projet de rénovation, des médiateurs sont désormais quotidiennement sur place, contribuant à encourager le dialogue et les échanges positifs entre les différent-e-s intervenant-e-s.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

M. François Bärtschi (MCG). La réponse du Conseil administratif – qui brille par son absence, une fois de plus – n'est absolument pas satisfaisante. Il prétend qu'il n'y a pas de problème, que tout va bien, que j'ai dit des choses excessives... Or j'ai la preuve, par cette photo (*il montre une photographie*), que la situation aux Minoteries reste problématique. Cette porte vitrée a été cassée et, pendant cinq mois, on a pu pénétrer à l'intérieur de cet immeuble. Il y a également eu une panne d'ascenseur et des personnes handicapées n'ont pas pu descendre. La réponse est donc largement insatisfaisante. Je suis très déçu que le Conseil administratif réponde par l'arrogance et le mépris aux questions légitimes que je pose et réponde à côté de la question. Il y a des gens qui vivent de manière difficile dans cet immeuble des Minoteries. Le minimum de respect, c'est de les soutenir, et je suis très déçu du manque de respect du Conseil administratif qui ne fait pas l'effort de rester jusqu'à 23 h alors que nous, nous le faisons.

Interpellation écrite: vie quotidienne du monde ouvrier:
qu'en a fait le Musée d'ethnographie?

14. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 11 novembre 2015 de M^{me} et M. Sylvain Thévoz et Christina Kitsos: «Vie quotidienne du monde ouvrier: qu'en a fait le Musée d'ethnographie?» (IE-14)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

En 1992, le Musée d'ethnographie de Genève (MEG), affirmant n'avoir jamais voulu se restreindre à l'anthropologie rurale, développait une exposition à partir d'une collecte d'objets, de documents et de témoignages sur la vie quotidienne du monde ouvrier à Genève de 1890 à 1950. «C'était pas tous les jours dimanche...» fut une exposition-étape voulant approfondir la richesse infinie des objets, documents et témoignages recueillis dans la collecte. Que sont devenus aujourd'hui ces témoignages? Comment cette ambition d'une anthropologie urbaine et sociale est-elle aujourd'hui développée au MEG?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Genèse de l'opération dite «Vie ouvrière»: 1989-1992

En 1989, M^{me} Jaqueline Berenstein-Wavre, aujourd'hui présidente d'honneur de la Fondation collège du travail, proposa à M. Bernard Crettaz, alors conservateur responsable des collections européennes au Musée d'ethnographie de Genève (MEG), de concevoir, en collaboration avec la Fondation collège du travail, une exposition sur la «vie quotidienne du monde ouvrier».

Entre 1990 et 1992, les porteurs d'un projet de recherche cofinancé par le MEG et la Fondation collège du travail analysèrent les transformations du monde industriel et urbain à Genève entre 1890 et 1950. L'objectif était de mettre en valeur la mémoire ouvrière à travers la réalisation d'entretiens et la sélection d'objets proches et familiers témoignant de la vie quotidienne.

L'exposition «C'était pas tous les jours dimanche... Vie quotidienne du monde ouvrier, Genève 1890-1950», présentée à l'annexe de Conches du MEG entre octobre 1992 et mai 1993, a été le fruit de ce projet de recherche, mené au MEG par M^{me} et MM. Bernard Crettaz, Christine Détraz, Christian Delécras et Flavio Baumann.

Le catalogue accompagnant l'exposition a été conçu sous la direction de M^{me} Christine Détraz.

¹ «Mémoire 173^e année»: Annoncée, 2968.

Appel au don: 1991-1992

En 1991, à la demande de la Fondation collège du travail, M^{me} et MM. Bernard Crettaz, Christine Détraz, Christian Delécraz et Flavio Baumann entreprirent de mener une vaste opération de collecte d'objets, de documents, de photos et de témoignages liés au quotidien du monde ouvrier jusqu'en 1950 (Détraz et Delécraz, 1991, p. 5) afin de pallier le manque d'objets industriels dans les collections du musée.

Un prospectus invitant à donner ou prêter au MEG des objets fut adressé à l'ensemble de la population genevoise de 70 ans et plus (environ 30 000 personnes).

L'opération rencontra un vif succès. Les médias y contribuèrent largement en relayant l'information. Les objets commencèrent à affluer accompagnés d'une fiche sommaire qui permettait d'identifier le prêteur ou le donateur.

En parallèle à ce processus de collecte, des entretiens avec des personnes reliées au monde ouvrier furent menés par M^{me} Christine Détraz et M. Christian Delécraz.

Gestion des dons: 1991-2003

Comme le soulignait M^{me} Christine Détraz en 1992, l'exposition «C'était pas tous les jours dimanche...» était avant tout conçue comme une exposition-étape, un «laboratoire» (Détraz, 1992c, p. 6). M^{me} et MM. Bernard Crettaz, Christine Détraz, Christian Delécraz et Flavio Baumann voulaient inviter le public à réfléchir aux enjeux et à la pertinence de la patrimonialisation de ces objets de la vie quotidienne (Ch. Détraz, comm. pers. janvier 2016).

L'initiative de convertir le musée en un atelier et un «laboratoire» avait également pour objectif d'encourager la transmission de mémoire à travers des activités collectives. Deux journées de lessive collective furent ainsi organisées dans le parc de l'annexe de Conches au printemps 1993.

De nombreux objets ont été prêtés pour les besoins de l'exposition et ont été restitués à leurs propriétaires en 1993.

Les archives de terrain et les archives des recherches ethnographiques menées auprès de la population ouvrière genevoise n'ont pas été conservées après la clôture de l'exposition en 1993.

Entre 2003 et 2004, les objets nommés «de la vie ouvrière» ont été catalogués et inscrits dans la base de données informatique du musée à la demande du directeur M. Ninian Hubert van Blyenburgh en raison du déménagement des réserves aux Ports Francs.

Interpellation écrite: vie quotidienne du monde ouvrier:
qu'en a fait le Musée d'ethnographie?

Le catalogage de ces objets a été mené dans l'urgence sans supervision directe. Le MEG ne disposait alors pas de conservateur ou de conservatrice responsable des collections européennes. Par ailleurs, les archives documentaires permettant d'associer les objets à leurs propriétaires d'origine n'ont pas été conservées au cours du processus de catalogage.

Aujourd'hui, environ 2600 items sont catalogués dans la base de données du MEG sous l'appellation «vie ouvrière».

Les données reportées sur la base de données sont extrêmement sommaires (nom de la pièce, nom de l'exposition, plus rarement nom du donateur).

Comme mentionné ci-dessus, la documentation associée à cette vaste opération d'appel au don se résume aujourd'hui à deux cassettes audio et à deux classeurs contenant quelques fiches d'entrée partiellement complétées.

En vue du déménagement de ses collections dans les nouveaux dépôts de l'écoquartier en 2018, le MEG a entrepris une évaluation du sous-ensemble dit «de la vie ouvrière».

La perte définitive des matériaux de terrain ainsi que les failles dans la gestion de ces objets au sein de l'institution entre 1990 et 2004 réduisent considérablement leur valeur patrimoniale.

Concernant la récolte d'objets, indépendamment de l'intérêt qu'elle a pu susciter, elle a essentiellement souffert d'un manque de cadre permettant de pouvoir exploiter les objets récoltés, notamment à travers la réalisation d'un inventaire, et surtout, d'une politique d'acquisition lisible et déterminée.

Enfin, concernant cette collection, des éléments significatifs seront utilisés dans une exposition à venir prochainement consacrée aux contes populaires.

Le MEG aujourd'hui

Le MEG se trouve actuellement en possession de 72 149 objets ou lots d'objets (auxquels s'ajoutent les documents iconographiques, audiovisuels et photographiques).

Les pièces dans les collections du MEG sont des artefacts auxquels on attribue une valeur «ethnographique». Ils sont issus de toutes les périodes historiques – objets archéologiques, antiquités, objets historiques, objets récents et contemporains. Il s'agit principalement d'objets artisanaux ou artistiques uniques, ou même d'objets manufacturés et industriels dans une proportion variable selon les départements. Le musée conserve également des collections de photographies, de films, d'iconographie, d'archives et d'enregistrements sonores.

Interpellation écrite: vie quotidienne du monde ouvrier:
qu'en a fait le Musée d'ethnographie?

Chacune des collections est en principe gérée par un-e spécialiste qui en assure la conservation, la documentation, l'étude, le développement et l'accessibilité pour la recherche et les expositions.

L'exposition «C'était pas tous les jours dimanche... Vie quotidienne du monde ouvrier, Genève 1890-1950» a été réalisée avant 2009, année d'adoption du plan directeur du MEG, qui confirmait la première politique d'acquisition écrite de l'histoire du musée. Il avait alors été décidé de ne plus compléter à l'avenir les collections d'objets produits dans un contexte industriel, trop éloigné des intérêts principaux du musée tels que définis dans le plan directeur et évoqués ci-après.

En effet, la collecte de tels objets usuels, a fortiori s'il s'agit d'objets qui n'ont aucune valeur patrimoniale, ne connaît potentiellement aucune limite.

La politique d'acquisition du MEG ainsi délimitée a été intégrée à la politique d'acquisition des musées de la Ville de Genève.

Le MEG se distingue par sa couverture de tous les continents et de la plupart des pays. Il se trouve ainsi conforté dans sa vocation de documenter les cultures préindustrielles du monde. L'intérêt du public pour l'anthropologie sociale et culturelle, démarche essentielle à la compréhension des cultures et des faits sociaux, assure le succès croissant des expositions de référence et de synthèse du MEG.

Les artefacts à caractère ethnographique

Le MEG entend suivre le principe édicté par le Conseil international des musées (ICOM) selon lequel: «La politique des collections appliquée par le musée doit clairement souligner leur importance en tant que témoignages de premier ordre. Elle doit aussi s'assurer que cette démarche n'est pas uniquement dictée par les tendances intellectuelles du moment ou par des habitudes du musée.» (Code de déontologie de l'ICOM, art. 3.1.)

Les pièces susceptibles d'enrichir les collections du MEG seront évaluées selon les critères suivants:

- La notion d'«authenticité» dont la définition varie selon le contexte de création et d'usage des pièces en question reste le critère fondamental à respecter. Le MEG se propose d'acquérir des objets d'art ou d'artisanat mais ne complètera plus à l'avenir ses collections d'objets produits en série dans un contexte industriel, trop éloigné des intérêts principaux du musée. La collecte d'objets produits de l'industrie ne connaît en effet potentiellement aucune limite et le MEG ne souhaite pas entrer en concurrence avec d'autres institutions muséales sur ce terrain.

Interpellation écrite: vie quotidienne du monde ouvrier:
qu'en a fait le Musée d'ethnographie?

- La motivation d'acquisition est ainsi établie selon les qualités de l'artefact en matière de valeur historique (rareté, biographie, provenance), ethnographique (rareté, représentativité, technique, style, forme), esthétique ou documentaire. Pour satisfaire à l'un des aspects de son projet qui est de traiter de phénomènes sociaux contemporains, et contourner la cherté des «arts traditionnels» sur le marché, le MEG doit également pouvoir acquérir des pièces produites à la période contemporaine, incluant celles qualifiées d'«art contemporain».

Recherches et expositions

Les sujets abordés dans les recherches et les expositions qui en découlent ont tous un intérêt d'actualité, mais ne sont pas des sujets «de l'actualité».

Comme toute recherche scientifique, la recherche anthropologique se construit sur le moyen et le long terme. Le MEG doit éviter l'écueil des approches journalistiques et événementielles, pour lesquelles il n'a pas les ressources adéquates, les méthodes nécessaires et encore moins la vocation.

Pour toutes les recherches et expositions, il est montré en quoi les sujets abordés permettent d'une part d'acquérir des connaissances utiles, d'autre part en quoi ils permettent aux visiteurs de repenser certains aspects de leur propre existence. La recherche anthropologique est ouverte et inclut de nombreuses sous-disciplines et disciplines connexes comme l'archéologie et l'histoire.

Quatre grands secteurs de recherche-exposition se profilent comme faisant déjà la spécificité du MEG. Les projets de recherches et d'exposition se développent dans un des quatre domaines au moins. Ce mode d'organisation permet notamment les approches régionales pour autant qu'elles soient conceptualisées et développées à partir des lignes principales de recherches:

- histoire des pratiques des collections et des muséographies,
- anthropologie des religions,
- anthropologie de l'art, de la culture matérielle et des techniques,
- anthropologie visuelle et ethnomusicologie.

Enfin, l'histoire sociale genevoise, toutes classes sociales confondues, s'inscrit dans les missions patrimoniales et pédagogique des Musées d'art et d'histoire et des autres institutions de la Ville de Genève, comme la Bibliothèque de Genève et ses filiales ou encore le Musée Ariana. La majorité des ressources allouées y vont à la promotion d'un patrimoine européen, suisse et genevois.

Néanmoins, à ce jour, je peux déjà vous informer qu'un projet commun entre ces institutions, y compris le MEG, est envisagé et permettra alors d'aborder des pans de l'histoire genevoise, ou régionale, avec des approches, compétences et

collections transversales, permettant de traiter des enjeux urbains et sociétaux. Je pense que ce type de collaborations est de nature à répondre aux préoccupations partagées et exprimées dans la présente interpellation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

15. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1241, de *M^{me}* et *MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Pierre Scherb, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Jacques Pagan, Uzma Khamis Vannini* et *Jean Zahno*: «Il faut sauver nos petits artisans, morcelons les appels d’offres!»;
- M-1242, de *M^{mes}* et *MM. Amar Madani, François Bärtschi, Danièle Magnin, Laurent Leisi, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Daniel Sormanni* et *Pascal Spuhler*: «Pas de dumping salarial chez les fournisseurs et prestataires de la Ville»;
- M-1243, de *M^{mes}* et *MM. Amanda Gavilanes, Grégoire Carasso, Maria Casares, Ahmed Jama* et *Pascal Holenweg*: «Pour une politique d’affichage cohérente en matière d’affichage publicitaire non sexiste en ville de Genève»;
- M-1244, de *MM. Pierre Scherb, Christo Ivanov, Jacques Pagan, Didier Lyon, Jean Zahno* et *Eric Bertinat*: «Pour une fermeture nocturne du préau de l’école de Pâquis-Centre»;
- M-1245, de *M^{mes}* et *MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sylvain Thévoz* et *Pascal Holenweg*: «Ouvrir l’immeuble Clarté, patrimoine mondial».

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-455, de *M. Didier Lyon*: «Fan zone de l’Eurofoot 2016»;
- QE-456, de *MM. Pierre Scherb et Didier Lyon*: «Rapport socialo-sociologique du LASUR sur La ville est à vous: combien?»

Le président. Nous avons terminé nos travaux; je vous remercie pour ces deux jours chauds, au propre et au figuré, et je vous donne rendez-vous le 27 septembre, ici même, à 17 h. Bonne fin de soirée, bon retour chez vous!

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1410
2. Communications du Conseil administratif	1410
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1410
4. Motion du 8 juin 2016 de M ^{me} et MM. Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Natacha Buffet-Desfayes et Alain de Kalbermatten: «Motos sur les voies de bus: non au recours de la Ville de Genève» (M-1233)	1411
5. Motion du 27 juin 2016 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Emmanuel Deonna, Marie-Pierre Theubet et Maria Pérez: «Pour l'installation urgente de logements pour réfugié-e-s en Ville de Genève» (M-1237)	1413
6. Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2016 en vue de: <ul style="list-style-type: none"> – la constitution d'une servitude d'usage d'ascenseur et de passage, publics à pied et à cycles en faveur de la Ville de Genève grevant les parcelles N^{os} 4141 et 4142 de Genève, section Petit-Saconnex, sises quai du Seujet 20-22, propriétés de M^{mes} Latsis et de la Fondation Turidomus, en réalisation du plan de servitude établi par MBC Ingéo SA en date du 11 mai 2016; – l'ouverture d'un crédit de 135 500 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la Régie Foncière, représentante des propriétaires privés, pour une contrepartie unique et forfaitaire correspondant à la participation pour moitié de la Ville de Genève aux frais de remplacement de l'ascenseur panoramique du Seujet, sis quai du Seujet 22 (PR-1193). 	1434
7. Proposition du Conseil administratif du 27 juillet 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 115 400 francs destiné à une subvention d'investissement à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration des façades de la chapelle de l'Oratoire, rue Tabazan 7 (Genève-Cité) (PR-1195).	1453
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 861 400 francs, dont à déduire trois subventions du Fonds énergie des collectivités publiques d'un mon-	

tant total de 365 000 francs, soit un montant net de 2 496 400 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif (PR-1137 A)	1469
9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 23 mars 2011: «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!» (P-262) . .	1564
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 janvier 2012 de M ^{mes} Marie Chappuis, Alexandra Rys, Sandra Golay, MM. Michel Chevrollet, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour se promener en voyant ses pieds (éclairage et sécurité en ville de Genève)» (M-995).	1566
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 25 juin 2013 de M ^{mes} et MM. Marie Barbey, Jean-Charles Lathion, Alexandra Rys, Robert Pattaroni, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et Vincent Subilia: «Transparence dans l’attribution des places de crèche: du trou noir à l’administration en ligne!» (M-1088).	1567
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2016 de M. Amar Madani: «Bilan de la convention entre la Ville de Genève et l’Office cantonal de l’emploi» (QE-451)	1571
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 mai 2016 de M. François Bärtschi: «SOS pour l’immeuble des Minoteries: des mesures d’urgence afin de protéger les habitants!» (QE-454)	1572
14. Réponse du Conseil administratif à l’interpellation écrite du 11 novembre 2015 de M ^{me} et M. Sylvain Thévoz et Christina Kitsos: «Vie quotidienne du monde ouvrier: qu’en a fait le Musée d’ethnographie?» (IE-14)	1575
15. Propositions des conseillers municipaux	1580
16. Interpellations	1580
17. Questions écrites	1581